

L'ACTION NATIONALE

Volume LV, Numéro 5

Janvier 1966

75 cents

SOMMAIRE

L'éditorial sur le séparatisme

VIE NATIONALE

LES INSTITUTIONS INDÉPENDANTES

DEVANT LE RAPPORT PARENT

et les articles de Mathieu Girard et Jacques St-Yves

Aux chroniques :

Le problème économique de l'épuration,
le problème psychologique des générations et
le problème culturel de l'esprit français en Confédération

VIE CULTURELLE

UN POÈME DE CLAUDE TURCOTTE

et les articles de André Vanasse,
Maximilien Laroche et André Major

VIE DES CERCLES D'ÉTUDES

Les états généraux en France avant la Révolution
Le problème fiscal à l'heure actuelle
Le fonctionnement de la Caisse de Dépôt et Placement
Nos attitudes devant les programmes

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE (sauf en juillet et août)

Directeur : FRANÇOIS-ALBERT ANGERS

Comité de rédaction : DOMINIQUE BEAUDIN — PATRICK ALLEN — JEAN MARCEL — JEAN GENEST, secrétaire.

Rédaction et administration : C.P. 189, Station N, Montréal ou 235 (est), rue Dorchester, ch. 504. Tél. de 2½ à 6½ : 866-8034

Abonnement : \$7.00 par année. Au coût réel : \$10.00

Les articles de la revue sont répertoriés dans le **CANADIAN PERIODICAL INDEX**, publication de l'Ass. Can. des Bibliothèques, et dans la revue **CULTURE**.

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

PRÉSIDENT : M. François-Albert Angers

1er VICE-PRÉSIDENT : M. René Chaloult

2e VICE-PRÉSIDENT ET ADMINISTRATEUR : M. Dominique Beaudin

SECRÉTAIRE : M. Théophile Bertrand

TRÉSORIER : M. Rodolphe Laplante

DIRECTEURS : MM. le Chan. Lionel Groulx, J. P. Archambault, S.J., C.-E. Couture, Richard Arès, S.J., Paul-Emile Gingras, Albert Rioux, Alphonse Lapointe, Jean-Marc Léger, Gaétan Legault, Mario Dumesnil, Luc Mercier, Jean Genest, Patrick Allen, Jean Mercier, Claude Trottier, Michel Brochu, Yvon Groulx, Rosaire Morin, Jean Marcel.

Où trouver L'Action Nationale ?

À MONTRÉAL :

Dupuis et Frères, 865 est, rue Ste-Catherine
Fides, 245 est, rue Dorchester
Librairie Déom, 1247, rue Saint-Denis
Librairie Universelle, 5165, Côte-des-Neiges
Librairie Ménard, 1564, rue Saint-Denis
Librairie Pony, 554 est, rue Ste-Catherine
Librairie Leméac, 371 ouest, avenue Laurier
Librairie La Québécoise, 169 est, rue Beaubien
Librairie Garneau, 47, rue Buade
Librairie de l'Action Sociale Catholique,
Place Jean-Talon
Librairie du Quartier Latin,
111, rue Saint-Jean

À QUÉBEC :

À HULL :

À OTTAWA :

Librairie Libre, 130, rue de l'Hôtel-de-Ville
Librairie Dussault, 170, rue Rideau

Le Ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

Nous accusons réception des ouvrages suivants :

L.-N. Boutin, o.m.i. — Jean-Baptiste, prophète du Très-Haut, Editions Rayonnement, 2585, rue Le-tourneux, Montréal 4, 147 pages, 1965.

Jean-Guy Leboeuf — Arrêtez d'avoir peur ! — L'Institut de Personnalité inc., distribué par l'Agence de Distribution Populaire, 1130 est, rue Lagau-chetière, Montréal, 249 pages, réimpression 1965. **\$1.50**

Raphaël Pilon — Les fonds mutuels — Les Editions Fides, 245 est, boulevard Dorchester, Montréal, 133 pages, 1965. **\$2.50**

Hubert Aquin — Prochain épisode — Le Cercle du livre de France, 3300 boulevard Rosemont, Mont-réal, 174 pages, 1965.

The French Regime, vol. I — edited and translated by Cameron Nish — Canadian Historical Docu-ments Series — Prentice-Hall of Canada, Ltd., Scarborough, Ontario, 176 pages, 1965.

Wilfrid Lebel — La / Le secrétaire bilingue — Les Editions de l'Homme, 1130 est, rue Lagauche-tière, Montréal, 191 pages, 1965. **\$2.00**

Jean-Jules Richard — Journal d'un hobo — Editions Parti Pris, 3774, rue St-Denis, Montréal — 18, 292 pages, 1965.

Claude Mathieu — La mort exquise — Le Cercle du Livre de France, 3300, Boulevard Rosemont, Montréal, 143 pages, 1965.

Béatrix — Une femme de médecin raconte — Edi-tions Fides, 245 est, rue Dorchester, Montréal, 114 pages, 1965. **\$2.00**

Soeur Saint-Denis, i.l. — Gaspésiana — Editions Fides, 245 est, rue Dorchester, Montréal, 180 pages, 1965. **\$3.50**

Félix-Antoine Savard — La Dalle-des-morts (drame en trois actes) — Editions Fides, 245 est, rue Dorchester, Montréal, 153 pages, 1965. **\$2.50**

Georges Leclerc, c.s.c. — La célébration des sacre-ments — Editions Fides, 245 est, rue Dorchester, Montréal, 213 pages, 1965. **\$2.75**

MESSAGE

PROSPÉRITÉ

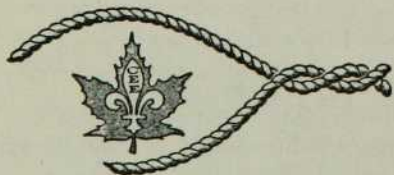
L'une des toutes premières causes de notre faiblesse économique, c'est le manque d'importance que nous attribuons à cette question, à l'échelle collective. A l'échelle collective et nous insistons, en pensant que bon nombre des nôtres connaissent le succès dans leurs affaires **personnelles**. Toutefois, aussi longtemps que nous nous limiterons à penser et à agir sur le plan individuel, sans nous préoccuper du bien commun, nous n'atteindrons que par exception les paliers supérieurs de notre économie.

* * *

Nous comptons une trentaine de compagnies et sociétés d'assurance-vie, nous avons nos sociétés de fiducie, nos courtiers en valeurs, nos sociétés de gestion et nos institutions de prêts et ce, à tous les niveaux. Nos cadres sont à peu près complets. D'autre part, la population dispose d'épargnes très substantielles, dans des portefeuilles très diversifiés et gagne chaque jour des millions de dollars.

* * *

Ici comme ailleurs, c'est la dispersion de nos énergies qui nous paralyse. Ce qu'il nous faut à tout prix, c'est un circuit financier canadien-français qui coordonnerait notre action, orienterait notre capital pour correspondre à des plans d'expansion dressés à notre taille et selon nos besoins.



Conseil
d'Expansion
Economique Inc.

8585, 8^e avenue,
Cité St-Michel.
729-5296

Éditorial

Qu'espérons-nous? De quoi désespérons-nous?

On écrit au directeur de *L'Action nationale* ceci: « Vous allez toujours aux frontières du séparatisme sans les franchir. Qu'espérez-vous? De quoi désespérez-vous? » La mise au pied du mur est cette fois sans issue; et percutant est l'esprit qui a pu ramener à aussi peu de mots et d'aussi essentiels le dilemme des nationalistes qui ne sont pas d'emblée des militants séparatistes. Le directeur de *L'Action nationale* a donc décidé de ne pas esquiver ces interrogations.

A noter au départ: à *L'Action nationale*, notre réponse à pareilles questions n'a rien à voir avec celles que donnent — et qui ont suggéré à l'auteur ces formules — les fatalistes, les peureux et les colonisés. En effet, le Canada français a sa cohorte d'anti-séparatistes qui espèrent que notre problème peut se régler sans lutte, dans la confiance totale en ce qu'ils appellent la « bonne entente », par la vertu du « fair play » britannique, en fonction d'une éventuelle synthèse canadienne dont la composition n'est pas claire, mais où l'on veut que la part du Canada français soit nécessairement satisfaisante parce que « ne peut pas mourir, etc. et bla ! bla ! bla ! » Et qui désespèrent que le Canada français par lui-même puisse jamais devenir adulte de sorte que

l'indépendance constituerait une menace de naufrage dans les petites dictatures de droite ou de gauche, la disparition des libertés, la floraison des scandales politiques, les plaies de l'intégrisme ou du gauchisme, de la théocratie ou du soviétisme; si bien qu'il nous faudrait les Anglo-Saxons en position dominante pour nous civiliser et nous équilibrer. Nous n'espérons à L'Action nationale rien de cela; ni ne désespérons de rien de pareil.

Cependant, le directeur de L'Action nationale, n'espère pas non plus que l'indépendance du Québec dans la pleine souveraineté puisse se réaliser facilement, par simple proclamation. Et, — car il craindrait par là d'enfermer inutilement le Canada français dans le dilemme de la politique du pire et du va-tout pour tout perdre ou tout gagner — il se sentirait malheureux d'avoir à désespérer que nous puissions évoluer graduellement, avec le degré de fermeté nécessaire, vers la mesure d'indépendance qu'il nous faut conquérir pour que notre épanouissement de civilisation française distincte s'accomplisse en Amérique.

Répétons que L'Action nationale — et son directeur actuel, en garde toute la tradition en la développant selon ce qu'il estime être conforme aux possibilités et aux exigences de notre temps — ne s'est jamais signalée par sa peur de l'idée d'indépendance. Elle est née au contraire de l'affirmation de notre droit à l'indépendance et d'une volonté de la réaliser concrètement, à l'époque sous la forme de la pleine souveraineté dans l'éventualité d'une désintégration de la Confédération et d'un mouvement annexionniste chez les Anglo-Canadiens. C'était l'atmosphère du temps, en 1917. Depuis aucun recul sur ces positions, pas un pouce de cédé sur l'essentiel, sauf que la désintégration prévue ne s'étant pas produite les options immédiates durent être envisagées autrement,

compte tenu des misères des temps qui ont suivi, et de tant de lâchages et d'eau mise dans le vin même par les plus purs. La position de L'Action nationale resta toujours si ferme, que le directeur actuel finit par apparaître, à l'époque des internationalismes échevelés (il n'y a pas si longtemps !) comme l'esprit étroit par excellence des étroits d'esprit, l'extrémiste irréaliste, braqué dans la folie des principes et aveugle à la réalité du monde d'aujourd'hui. Et qu'on n'avait qu'à laisser parler sans se soucier de ses opinions sans importance, puisque figées dans l'arrière-boutique d'un passé révolu. La plus comique de toutes, celle qui a fait s'esclaffer une bonne partie des « bons esprits » et a gêné même ses amis les plus nationalistes — à l'exception des membres de la Commission Tremblay: le rappel des plans conjoints ! Qui, en effet, a déjà vu de l'histoire réversible ? N'est-ce pas ?

La caractéristique de L'Action nationale, c'est qu'à travers tous ces pas de danse, elle a continué, elle, comme inexorablement, sa marche en avant. Et elle continue aujourd'hui d'aller de l'avant, d'aller vers une forme d'indépendance, l'indépendance sous une forme appropriée étant bien sûr une nécessité pour l'existence d'une civilisation bien différenciée et capable de porter fruits. Cela, on le trouvera incessamment dit dans L'Action nationale, sur tous les tons, selon le vocabulaire et les problèmes du temps. C'était dit quand elle parlait d'autonomie; quand l'autonomie définie en 1867 était en jeu sans être défendue quasi par personne d'autre qu'elle, nulle part ailleurs avec la même conviction et la même intensité. Elle montrait alors par le menu détail que cette autonomie de 1867 constituait un minimum qui aurait pu être satisfaisant, mais à condition d'avoir été rigoureusement et intégralement pratiquée, qu'aucune brèche n'y ait été tolérée, sous aucune forme, ni sous aucun prétexte. Et à cette époque où l'on abandonnait

tout à Ottawa, elle demandait que l'on fasse à fond l'expérience de l'autonomie intégrale telle que définie en 1867, de façon à en voir les résultats et à en mesurer le degré de « suffisance » avant de demander plus si l'expérience devait révéler la chose nécessaire. Mais sa doctrine de fond a été constante: rien ne peut être en définitive laissé sous juridiction fédérale qui ait vraiment quelque portée inévitable sur l'avenir de notre culture.

Pourquoi L'Action nationale, en continuant sa lutte traditionnelle, ne se prononce-t-elle pas, par son directeur, en faveur définitive, claire et nette, du séparatisme ? Tout simplement parce que le séparatisme n'est qu'une formulation verbale — différemment intégrée dans une formule politique dont la réalisation nous est donnée pour demain sans que le cheminement en soit concrètement évident — d'un idéal qui est celui de L'Action nationale depuis toujours. Depuis toujours: pas nécessairement par la manifestation particulière et peut être pas nécessaire, d'une souveraineté totale conférée à un gouvernement du Québec; mais d'une indépendance politique réelle, dans des structures appropriées et dont personne ne peut actuellement prévoir vraiment les fixations juridiques définitives, à réaliser progressivement par une politique lucide et ferme autant qu'habile. En somme, le « séparatisme » chez nous, qu'il l'avoue ou non, se présente dans la forme d'un parti; et ce n'est pas d'aujourd'hui que L'Action nationale, pour faire avancer ses idées, se tient en dehors des partis.

Qu'espère le directeur de L'Action nationale ? Que le peuple canadien-français reste encore assez vivant pour garder, pour revigorer l'idéal d'indépendance. Mais que pour autant, il ne se bute pas à ne voir et à ne vouloir qu'une formule d'indépendance, en fonction de sa facilité apparente, et comme au mépris de l'exigence des réalisations quotidiennes et des situations concrètes.

Le directeur de L'Action nationale tient qu'un idéal n'est jamais une politique; et que confondre l'idéal avec la politique qui en découle, c'est stériliser l'action en enfermant l'idéal dans des formules dont l'insuccès devient le tombeau de l'idéal. Un idéal est fait pour être vécu dans le cœur et dans la tête, avec foi, amour, lucidité, fermeté, constance, énergie; les formules selon lesquelles incarner l'idéal sont faites pour être adaptées aux circonstances du moment, essayées, revisées, ajustées, jusqu'à ce qu'on atteigne en pratique un résultat final conforme à l'idéal, quoique jamais exactement semblable dans les détails à celui qu'on avait prévu au début.

Le directeur de L'Action nationale n'est pas séparatiste, parce qu'il est prêt à se rallier à toute formule qui assurera véritablement le degré d'indépendance dont nous avons besoin; à plus au besoin, à jamais moins, mais aussi à tout moyen terme satisfaisant d'indépendance. Le directeur de L'Action nationale veut que nous ayons la vision de la tour que nous voulons bâtir; mais que nous la construisions, comme il convient, pierre par pierre, en commençant par la base, et en restant disposé à changer certains détails des plans si cela est plus favorable selon les circonstances de chaque moment. Après tout, au delà des courants d'opinion que font circuler les partis en faveur de telle ou telle formule définie, y a-t-il vraiment matière à excommunication entre ceux qui sont prêts à reconnaître, avant l'établissement d'un Québec souverain, les domaines qui peuvent être assujettis au régime de l'interdépendance; et les autres, qui disent: proclamons d'abord la souveraineté absolue après quoi nous remettrons dans le grand tout ce qui doit être interdépendant ?

Autrement dit, le directeur de L'Action nationale tient pour une marche vers l'indépendance qui soit une épreuve de vie et non seulement un discours et un appel

à la violence pour tâcher de forcer l'intégration des principes de ce discours dans la vie sans que celle-ci ait été préparée à les recevoir. Et il ne désespère que d'une chose: le bien faire sans la vie, sans le parcours d'une façon appropriée des distances qui séparent la base d'un sommet.

Bien sûr, il peut y avoir différents moyens de les parcourir, mais ces différents moyens ne sont pas en cause en pareille discussion. Ce qu'il importe de voir, c'est qu'on n'avance pas vers le sommet du fait seul de s'écrier qu'on l'aperçoit plus ou moins loin et qu'on affirme devoir finir par y arriver. L'œil de l'esprit parcourt bien vite des distances que la politique met des siècles à franchir. Le sommet de direction de *L'Action nationale*, c'est une indépendance d'action suffisante et nécessaire pour assurer la pleine vie du Canada français, et suffisamment garantie par des chartes juridiques dont la nature peut varier. C'est selon l'art du possible qu'il faut y arriver.

Le séparatisme est une possibilité; ce n'est pas la seule, ni la plus facile, ni la plus conforme aux données de l'heure, selon lesquelles il faudra prochainement agir. A cause de cela, le séparatisme du directeur de *L'Action nationale* s'exprime à travers une vie qui comporte la définition des éléments nécessaires d'indépendance, l'action appropriée pour les obtenir en considérant l'état actuel de notre situation historique, et la séparation éventuelle finale et complète si aucune autre solution n'a pu se réaliser alors que le fruit sera vraiment mûr pour que l'action séparatiste soit devenue réalisable.

C'est pourquoi, devant la situation qui se fait pressante et les résistances que le Canada anglais oppose au Canada français, on le voit sans cesse évoluer aux frontières du séparatisme, sans qu'il puisse s'y rallier, parce

que ce n'est pas le parti qui nous offre la formule praticable demain pour l'acheminement vers l'indépendance.

Les Etats associés offrent-ils tellement plus, m'objecteront les séparatistes ? Ne sont-ils pas eux-mêmes une formule, qui n'est pas réalisable demain ? — Non ! Ils sont eux-mêmes un objectif à atteindre, et dont la réalisation exigera le passage par diverses étapes intermédiaires qu'il faudra définir et vivre. Aussi bien, on se souviendra que ce n'est pas dans l'une des formulations concrètes que le directeur de L'Action nationale y a donné son adhésion (septembre 1964), mais en tant que concept capable de fixer le sens et les exigences d'une situation minimum d'indépendance, dans le cadre actuel où nous vivons et compte tenu de l'expérience du dernier siècle. Car bien déterminer les éléments constitutants minimums et efficaces d'un état d'indépendance, voilà qui est sans aucun doute réflexion et détermination majeure pour pouvoir guider sûrement l'action quotidienne, savoir déterminer les zones où aucun compromis ni compromission n'est possible, de celles où la lutte risque de n'être qu'un gaspillage d'efforts mieux utilisables ailleurs.

En somme, le directeur de L'Action nationale est pour le parti de l'idée claire incarnée dans des institutions quotidiennement vécues de façon à être tendues vers l'idéal. Quand cela est bien établi, il lui paraît facilement assez vain de vouloir engager l'histoire à s'achever tel qu'aujourd'hui son achèvement nous paraîtrait désirable et possible. Demain d'autres événements pourront nous la faire désirer, nous la feront à peu près fatalement désirer, autrement agencée que nous la percevons aujourd'hui.

Il espère que l'idée d'indépendance triomphera, mais à condition que nous sachions la vivre bien plus que

la proclamer aujourd'hui de façon qu'elle devienne réalité demain. Il désespère de pouvoir enchaîner l'avenir, c'est-à-dire la vie, dans des formules qui ne peuvent actuellement être que conçues, non pas vécues; et qu'il ne convient alors de considérer que comme des éléments de pensée qui inspirent sans qu'on doive consentir jamais à s'y enfermer.



— Mais alors, dira-t-on, quand conviendra-t-il de franchir la frontière du séparatisme ? Quand la franchirez-vous ? — En pratique, la question peut devenir angoissante devant un écart possible entre la nécessité et la réalité (situation révolutionnaire de nécessité irréalisable). Le directeur de L'Action nationale espère que nous ne sommes pas acculés à ce dilemme, même si nous le frôlons, d'une population qui n'est pas prête pour une lutte séparatiste alors que seule cette lutte pourrait la sauver de la mort.

La cristallisation des forces vitales de notre peuple en ces dernières années, la reprise de la marche en avant avec une unanimité fondamentale plus évidente que jamais, l'état de faiblesse politique du pouvoir central, nous sont autant d'éléments de vie rénovée qui travaillent pour l'indépendance. C'est de savoir vivre quotidiennement les situations qui en découlent dans un idéal d'indépendance qui importe plus à l'heure actuelle qu'une option pour une rupture immédiate. Car c'est en les vivant ainsi que nous établirons les voies vers la souveraineté finale si, dans l'affrontement inévitable avec le Canada anglais, celui-ci prétend arrêter notre marche sur un seuil qui nous laisserait en danger de mort, ou simplement de croupissement.

Dans la mentalité anglo-saxonne, il y a parfois l'imbécillité qui rend inévitable le Boston Tea Party; mais

il y a le plus souvent la souplesse dans le temps qui fait passer de l'Empire au Commonwealth, et du Commonwealth politique au Commonwealth sentimental qui équivaut à l'indépendance. Voilà la donnée de fait sur laquelle le directeur de L'Action nationale fonde finalement sa crainte que nous commettrions actuellement une erreur de risquer un affrontement séparatiste prématuré, parce que nos chances restent bonnes de pouvoir renforcer chaque jour nos positions jusqu'à un état d'indépendance progressivement atteint en accroissant par là d'autant la facilité de réaliser un éventuel séparatisme s'il se révélait nécessaire.

Aussi dans l'état actuel des choses, continuera-t-on de voir le directeur de L'Action nationale combattre aux frontières du séparatisme sans les franchir. Car pourquoi l'Anglo-Saxon, avant tout utilitaire, nous céderait-il quoi que ce soit pour sauver le Canada s'il sait d'avance qu'il peut le sauver sans nous accorder l'indépendance dans le Canada ? Et pourquoi d'autre part risquerions-nous d'avoir à affronter les oppositions féroces que rencontrerait sûrement à l'heure actuelle un séparatisme trop généralisé si notre détermination, notre vigueur, notre sens irrédentiste de ce qui nous appartient, peut nous permettre de gagner à un rythme satisfaisant la liberté réclamée ? Et s'il se révèle que les Anglo-Canadiens ne veulent pas de ce Canada où nous aurions la liberté, qui sait si ce n'est pas eux-mêmes qui nous rejoindront dans le séparatisme pour un accord complet ?

Le directeur



LE VRAI SOCIALISME, C'EST LE CHRISTIANISME INTÉGRALEMENT VÉCU

Un bel article de M. Fernand Dumont, sociologue émérite de Laval, récemment publié dans une revue montréalaise, contient des inexactitudes flagrantes, comme lorsqu'il attribue les syndicats et les coopératives à l'effort socialiste. C'est faux quant aux coopératives européennes, discutable quant au syndicalisme européen et une totale erreur quant au syndicalisme et au coopératisme au Québec dus avant tout à de grands laïcs chrétiens.

S. B. Maximos IV disait au Concile le 27 septembre dernier: "Ayons donc le courage de reconduire à leurs vraies sources, qui sont chrétiennes, ces valeurs morales que sont la solidarité, la fraternité, la socialisation. Montrons que le vrai socialisme, c'est le christianisme, intégralement vécu dans le juste partage des biens et l'égalité fondamentale de tous". S'afficher comme socialiste n'ajoute rien au chrétien. C'est en approfondissant et en vivant son christianisme qu'un chrétien va au-delà du socialisme doctrinal encombré de demi-vérités et de demi-mythes.

VIE NATIONALE

Les institutions "indépendantes" et le Rapport Parent

par Marcel de Granpré, c.s.v.

Certaines recommandations du Rapport Parent amènent à se demander si les institutions que l'on appelle habituellement "indépendantes" continueront d'exister ou si elles ne disparaîtront pas plus ou moins vite à mesure que progressera notre réforme scolaire. Pour y voir clair il faut d'abord vérifier si *le problème* se pose vraiment. On doit ensuite définir *les éléments du problème*, faire l'analyse des courants d'idées qui semblent devoir entraîner cette conséquence. C'est alors seulement qu'il devient possible de porter un *jugement* objectif et suffisamment nuancé.

Le problème

Les institutions dites "indépendantes" sont-elles appelées à disparaître par suite du Rapport Parent? Il semble bien, si l'on en croit une dépêche de la Presse canadienne parue dans les journaux du 7 décembre 1964. Le ministre de l'Éducation aurait, en effet, déclaré à Ville-Marie: "Ne nous leurrions pas et appelons les choses par leur nom. La deuxième tranche du Rapport Parent préconise un système unique d'enseignement dans lequel il n'y aura plus de place pour des institutions telles que

les écoles normales, les collèges classiques, les instituts familiaux et autres cours tels que nous les connaissons actuellement."

La pensée était très claire, conforme à l'interprétation que plusieurs commentateurs avaient déjà dégagée. Enoncée en langage non diplomatique, elle n'était sans doute pas textuelle. Elle fut suivie d'une mise au point dans *Hebdo-Education*, le bulletin officiel du ministère de l'Education, le 11 décembre. Le ministre disait, cette fois, que "la mise en application des recommandations de la Commission Parent n'entraînerait pas nécessairement la disparition des institutions indépendantes". Il précisait comme suit sa pensée: "La Commission Parent recommande que notre système d'éducation soit restructuré de façon à intégrer tous les types d'enseignement. Mais l'organisation d'un système unifié ne signifierait pas nécessairement qu'une seule école assurerait tout l'enseignement. Les changements proposés par la Commission Parent amèneraient évidemment les écoles normales, les instituts familiaux, les écoles de métiers et les instituts de technologie à jouer un rôle différent de celui qu'ils remplissent aujourd'hui. Ces institutions seraient appelées à se répartir les diverses tâches de l'enseignement et à collaborer à la mise sur pied d'un système coordonné et polyvalent. Quant aux institutions du type collège classique, elles seraient aussi invitées à collaborer très étroitement, par entente ou autrement, à l'établissement de l'enseignement secondaire public et des instituts proposés dans le rapport." Le ministre cite alors les recommandations 68, 69, 70 et 91 et conclut: "Comme on le voit, l'application des recommandations de la Commission Parent n'amèneraient pas la disparition pure et simple des institutions indépendantes ou des écoles du gouvernement. Ce qui est proposé c'est que ces établissements soient appelés à transformer le genre de services qu'ils fournissent à la population. Cette transformation ne pourrait évidemment s'accomplir que par étapes, selon un plan précis qui reste à élaborer."

Tout le monde a compris que par étapes, selon un plan précis, les recommandations 68, 69, 70 et 91 de la deuxième partie du Rapport Parent amèneraient ces institutions à transformer leurs services de manière à se répartir les tâches de l'enseignement et à s'intégrer, à l'intérieur d'un système unifié, coordonné et polyvalent. Cette collaboration très étroite s'établira "par entente ou autrement".

L'assurance qu'un tel régime n'entraînerait pas la disparition "pure et simple" des institutions indépendantes et ne signifierait pas "nécessairement" l'école unique ne parut pas convaincre l'abbé Gérard Dion qui, quelques jours plus tard, "faisant état de la mise au point du ministre de l'éducation, a cependant déclaré qu'il ne pouvait s'empêcher de croire à la disparition des institutions privées en relisant certaines recommandations préconisées par la commission Parent". "Il est indispensable, a-t-il dit, de conserver une certaine initiative, une certaine émulation à l'intérieur du bien général, et cela est possible grâce à l'existence des écoles privées et indépendantes" (*Le Devoir*, 17 décembre 1964). Pour certains esprits la disparition des institutions dites "indépendantes", ou souvent "privées", serait donc une perte, un recul.

L'évolution des idées et des institutions

On peut observer tout d'abord que, si la disparition des institutions dites indépendantes ou privées rencontre de l'opposition, on s'accorde entièrement sur les objectifs généraux. Pour des motifs de bien général on voit parfaitement la nécessité d'intégrer, de coordonner en un système unifié l'ensemble des services éducatifs fournis à la population.

Le problème surgit quand on veut adapter nos institutions traditionnelles à des courants d'idées qui provoquent universellement aujourd'hui la transformation des systèmes scolaires nationaux. Il n'y a pas lieu de s'en

étonner car les concepts d'école publique, d'école indépendante et d'école privée que nous utilisons sont définis par la Loi de l'instruction publique, rédigée à une autre époque.

Il faut donc discerner ce qui dans nos institutions doit se transformer ou disparaître parce que caduc de sa nature et ce qui conserve une valeur permanente parce que conciliable avec les idées nouvelles ou même nécessaire à leur plein accomplissement. Pour cela, passons donc rapidement en revue quelques-uns des courants d'idées qui paraissent s'opposer. Ce sont là *les éléments du problème*. La solution consistera dans un juste équilibre des tendances légitimes.

L'enseignement public et l'Etat

L'évolution de la société moderne a rendu possible l'accès de chacun à une instruction de plus en plus poussée. Le citoyen sous-développé devient à peu près fatalement une charge pour l'Etat. Aussi l'instruction obligatoire s'impose-t-elle aujourd'hui comme une nécessité publique.

Par suite, l'individu qui s'instruit constitue un apport réel au bien commun en même temps qu'il assure son propre intérêt. Aussi a-t-il paru de plus en plus raisonnable de distribuer la plus grande part possible des frais d'enseignement d'une manière égale entre tous les contribuables. Chaque individu de la nation a donc ainsi un droit égal aux fonds publics attribués à l'éducation.

Il est par suite devenu nécessaire d'équilibrer l'ensemble des programmes d'enseignement et des institutions scolaires de manière à ce qu'elles constituent un tout bien intégré. Il doit y régner une coordination suffisante pour que chacun puisse y trouver l'instruction adaptée à ses aptitudes et au développement de la société. D'où l'idée de planification de l'éducation qui se situe nécessairement au niveau de l'Etat.

On a ainsi abouti à la conception de systèmes nationaux d'éducation où l'accent se place sur l'intégration plutôt que sur l'indépendance et où les fonds publics se distribuent en fonction de l'intérêt public de l'instruction que l'étudiant acquiert et non pour son caractère individuel et privé.

Sous cet aspect, le Bill 60 peut avec raison être qualifié de timide puisqu'il n'a pas osé aller aussi loin que ce que, le 23 septembre 1936, demandait le cardinal Rodrigue Villeneuve: donner à une seule autorité "juridiction sur tout l'enseignement à ses divers degrés et dans ses diverses formes: universitaire, secondaire et primaire, professionnel, agricole, esthétique, ménager, etc." L'autorité de notre ministère de l'Education ne s'exerce que par la bande sur l'enseignement universitaire et sur les "écoles du gouvernement" demeurées à la charge de divers autres ministères.

Le pluralisme idéologique

L'idée d'intérêt public, celles d'intégration et de rôle de l'Etat entraînent vite, par des préoccupations d'efficacité administrative et de bien commun, à souhaiter non seulement un système d'éducation réellement unifié mais aussi un type d'institution que l'on appelle l'école unique. L'initiative de l'Etat détermine alors non seulement les cadres pédagogiques du système scolaire mais aussi les institutions où va se donner l'enseignement.

Beaucoup de pays ont passé par cette phase. La plupart des révolutions s'y sont engagées. Les pays socialistes s'y tiennent encore généralement de façon absolue. L'expérience du reste du monde est que l'on s'y trouve dans une impasse. En effet, la révolution se fait pour libérer la population et l'école unique impose fatalement l'uniformité dans le domaine où la personne humaine ressent davantage le besoin de la liberté. C'est par l'éducation, par l'initiation à la pensée et à la culture, que l'homme devient vraiment personnel. L'école unique aboutit à

couler dans un seul moule toutes les familles de pensée, toutes les conceptions de la vie. Or, la dignité humaine oblige l'homme à être soi-même et la diversité de ses citoyens est la richesse principale de l'Etat. Aussi les résistances à l'école unique découlent-elles de l'institution elle-même.

Un grand nombre de systèmes scolaires ont évolué vers un pluralisme basé sur l'idée de non-discrimination. Il n'appartient pas à l'Etat de réduire à sa seule initiative la création et la direction des institutions scolaires. Il ne doit établir aucune discrimination contre les citoyens qui désirent une école où l'éducation se donne selon leur philosophie propre de la vie. L'ensemble des institutions doit s'intégrer dans un système scolaire national où la coordination et l'unification ne mettent pas obstacle à la diversité créée par les diverses initiatives.

Les organismes internationaux chargés de favoriser l'établissement de la paix et de la justice dans le monde ont élaboré là-dessus de grands textes auxquels même les Etats socialistes ont adhéré en principe et que résumant parfaitement les préambules des deux parties du Bill 60: "Tout enfant a le droit de bénéficier d'un système d'éducation qui favorise le plein épanouissement de sa personnalité. Les parents ont le droit de choisir les institutions qui, selon leur conviction, assurent le mieux le respect des droits de leurs enfants. Les personnes et les groupes ont le droit de créer des institutions d'enseignement autonomes et, les exigences du bien commun étant sauves, de bénéficier des moyens administratifs et financiers nécessaires à la poursuite de leurs fins."

Ces courants d'idées entraînent une conception nouvelle de l'indépendance des institutions puisqu'elle doit se concilier avec l'intégration effective au système scolaire national. De leur côté, les concepts de public et de privé perdent beaucoup de leur opposition: l'initiative d'un groupe de citoyens revêt en effet une valeur publique en constituant un élément valable de l'ensemble

des services offerts à la nation. Le rôle de l'Etat prend ainsi une dimension nouvelle: au lieu de concentrer toutes les initiatives et tout le pouvoir entre les mains d'un petit nombre d'hommes ou dans celles d'un seul homme, l'Etat fournit à toutes les initiatives les moyens de se développer et de participer aux responsabilités communes. C'est là cette socialisation où l'homme se sent vraiment un élément actif de l'Etat.

A cette lumière, il semble difficile de ne pas conclure que certaines recommandations du Rapport Parent ont pour effet de pousser l'intégration au point que toutes les institutions entreront graduellement dans un système bien caractérisé: l'école unique. Dans la mesure où la révolution pédagogique proposée nous achemine ainsi vers un monolithisme, elle impose à la liberté des restrictions dont l'Etat ne peut sortir qu'appauvri spirituellement, affaibli par des divisions. Presque toutes les révolutions résistent mal à la tentation de sacrifier la liberté à une efficacité à court terme. Par là, elles sont de droite et réactionnaires.

La liberté des catholiques

La liberté d'enseignement qui découle d'un pluralisme idéologique est la même pour tous. Mais il se trouve que la disparition graduelle dont le Rapport Parent menace les institutions d'enseignement dites "indépendantes" ou "privées" a des incidences surtout pour la population catholique. En effet, le plus grand nombre de ces institutions sont confessionnelles et dirigées par des membres du clergé ou de communautés religieuses. Le système juridique proposé aura donc comme résultat de rendre graduellement impossible à la population catholique de recourir à ces institutions de droit canonique pour assurer, si elle le désire, l'éducation de ses enfants. Il est difficile de ne pas voir là une de ces mesures discriminatoires que la démocratie cherche à éliminer en tout ce qui touche aux droits de l'homme.

La structure intérieure de l'Eglise échappe de toute évidence à la compétence de l'Etat. Or, on voit évoluer aujourd'hui le rôle des laïcs à l'intérieur de l'Eglise en matière d'institutions scolaires. Ainsi, l'archevêque de Vancouver remet aux laïcs la charge de la planification et de l'organisation des écoles catholiques (*Le Devoir*, 5 avril 1965). L'évêque de Saint-Jean déclare que "le séminaire (de Saint-Jean) appartient à la communauté catholique diocésaine et que c'est à elle qu'il appartient de décider de son avenir" (*Le Devoir*, 6 mars 1965). Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger dit, à l'Université de Montréal: "L'université moderne doit se caractériser par un authentique esprit de liberté. C'est la communauté tout entière qui doit participer à l'évolution de cette institution" (*Le Devoir*, 10 mai 1965).

Les catholiques, comme communauté constituant l'Eglise, prendront de plus en plus conscience d'une responsabilité collective à l'endroit de l'ensemble de leurs institutions confessionnelles d'éducation, ainsi que du caractère parfaitement régulier de cette forme de participation à l'édification, en toute égalité de droits, d'un système national d'éducation à la fois pluraliste et bien intégré.

L'Eglise catholique est de sa nature un corps public. Le droit international le reconnaît, de même qu'un grand nombre de droits nationaux. Elle a tous les caractères d'un organisme public et ses institutions d'éducation sont, en droit canonique, des institutions publiques.

Notre terminologie juridique actuelle est donc désuète. Elle ne correspond plus aux courants d'idées actuels. Il faut donc prendre conscience de ses inexactitudes. Elle nous induit en erreur quand elle suggère que parmi les écoles catholiques, des écoles "publiques" seraient en opposition à d'autres qui seraient "indépendantes" ou "privées". Elle brouille aussi les idées quand elle donne à penser que les écoles dites "indépendantes" ou

“privées” ne sont pas conciliables avec l’intégration dans un système scolaire unifié.

Ces termes juridiques surannés sont chargés d’émotivité. Ils constituent de vieilles catégories mentales auxquelles nous étions de longue date habitués. On éprouve, à l’idée de les remettre en question, le malaise qui nous fait retarder de mettre au rebut de vieux souliers qui prennent l’eau mais dans lesquels on se sent confortable.

Il ne sera pas inutile d’appuyer ces considérations sur quelques points de technique au bénéfice de ceux que cet aspect intéresse. Au cours d’un débat parlementaire, on a pu constater que “l’école indépendante ou privée” dont parle l’article 19 de la Loi de l’instruction publique n’est pas une entité unique, mais qu’il existe deux institutions distinctes: l’école indépendante et l’école privée (*Le Devoir*, 25 janvier 1962). De plus, l’article 355 du Code civil considère comme des corporations publiques les institutions de droit canonique. Il est donc évident que l’école “publique” de l’article 2 (12°) de la Loi de l’instruction publique, qui est l’école “sous le contrôle des commissaires ou des syndics d’école”, n’est pas la seule à se classer sous ce vocable. Force nous est de constater que les catégories d’usage courant sont non seulement dépassées mais inexactes. Elles engendrent la confusion dans les idées.

Conclusion: système un et multiple

Le problème que pose le Rapport Parent au sujet des institutions “indépendantes” est donc complexe. L’analyse de ses éléments nous permet maintenant d’en prendre une vue d’ensemble à la lumière des grands courants d’idées qui font aujourd’hui évoluer les structures de tous les systèmes scolaires.

Le Rapport Parent s’est placé dans une optique d’actualité: tous les enfants doivent avoir accès à un système scolaire bien intégré où l’Etat met à leur disposition un

ensemble d'études capable de répondre aux aptitudes diverses et de satisfaire à leurs légitimes ambitions. Le *caractère public* du système doit l'emporter sur l'intérêt privé, l'*intégration* des institutions sur leur indépendance. Dans cette perspective, les écoles dites "indépendantes et privées" ont beau se cramponner au juridisme traditionnel, un juridisme nouveau, plus fort et plus à jour, les emportera impitoyablement.

Mais le Rapport Parent n'a pas tenu suffisamment compte d'autres courants d'idées tout aussi importants. Ses suggestions pourraient peut-être s'accepter à la rigueur dans un milieu absolument monolithique. Mais il n'en existe plus dans le monde moderne. Le plan proposé veut répondre au désir de rendre effectif le droit à l'éducation. Or, l'éducation est liée à la transmission d'une conception de la vie. Comme il est plusieurs conceptions de la vie dans la société actuelle, le système scolaire ne peut reposer sur une institution unique dès que des groupes estiment nécessaire de disposer d'institutions particulières. Il faudra donc que l'intégration se tempère d'une *diversité d'institutions* pour satisfaire au *pluralisme des idéologies*.

Le Rapport Parent identifie les structures pédagogiques unifiées à une structure unifiée d'institutions. Le respect des droits fondamentaux exigera donc, contrairement à certaines de ses recommandations, de *penser les structures pédagogiques le plus possible indépendamment de la structure des institutions*. Ce serait d'ailleurs nécessaire, en bonne méthodologie, même sans ce problème du pluralisme, parce que des facteurs différents font évoluer les cadres pédagogiques et les institutions. A les lier on aboutit à les figer très rapidement dans un immobilisme nuisible.

Le problème de la confessionnalité chez les catholiques entre en ligne de compte seulement après ces considérations. La première partie du Rapport Parent et le Bill 60 ont eu pour effet d'enlever aux catholiques et

aux protestants la direction de leurs écoles, malgré les garanties constitutionnelles. Au même moment, une évolution intérieure de l'Eglise fait appel à des structures nouvelles. L'Etat, incompétent de sa nature pour dire aux catholiques quelles structures d'Eglise ils doivent choisir, devra laisser une grande latitude au sous-ministre associé responsable "de l'orientation et de la direction générale des écoles reconnues comme catholiques" (Bill 60, chapitre 58A, article 7). C'est là que les catholiques devront exprimer leurs vues sur leurs écoles et travailler avec les autres groupes à l'intégration d'ensemble qu'exige le bien commun, dans le respect du pluralisme des philosophies de la vie et l'exercice des libertés fondamentales.

Dans ces cadres se situent les écoles dites "indépendantes" et "privées". Elle sont des types particuliers d'institutions dont le rôle peut se modifier avec le temps et selon les circonstances mais en toute hypothèse il faut laisser la communauté catholique faire évoluer les siennes en toute liberté.

ERREUR À CORRIGER

Dans L'ACTION NATIONALE de décembre 1965, on lit dans l'article: "L'éducation nationale et le Rapport Parent", à la page 421, deuxième paragraphe, la phrase qui suit:

... "Le Rapport Parent (T. II, p. 11) disait clairement: "Cette culture vécue, ou culture nationale, est le mode naturel d'accès de l'homme à l'humain." Le Rapport Parent n'a jamais parlé ainsi.

Il faut rectifier et lire: "Le Rapport Tremblay (T. II, p. 11) disait clairement: "Cette culture vécue, ou culture nationale, est le mode naturel d'accès de l'homme à l'humain."

De même si vous voulez vous renseigner sur la culture, l'éducation, la transmission de la culture, c'est au Rapport Tremblay et non au Rapport Parent qu'il faut aller.

Tribune libre

LE PROBLÈME CANADIEN DANS SA DIMENSION HISTORIQUE

par Mathieu Girard

Le Québec est arrivé à la minute de vérité

Le temps n'est plus à la réflexion, au dialogue, à la recherche de solutions, le temps, en définitive, n'est plus à perdre mais il est à l'option politique et à l'action politique qui se définit par rapport à la Confédération. Il est temps en somme de prendre parti.

Tels sont en substance les propos des partisans de différentes solutions qui sollicitent aujourd'hui la jeunesse du Québec. A croire ces partisans d'une action immédiate le Québec doit maintenant déposer sa mise, avant que le croupier-histoire ne dise la phrase fatale "rien ne va plus". C'est donc avec une certaine précipitation, un certain énervement et dans certains cas aveuglement que l'on prend position. Il faut agir, croit-on, avant qu'il ne soit trop tard, l'important n'étant plus dans le résultat de l'action mais dans l'action elle-même.

Ainsi nous serions portés à croire que le vrai problème au Québec actuellement est un problème d'option politique auquel est liée notre existence politique. C'est du moins dans ces termes que les nationalistes de quelque tendance que ce soit le définissent et, avec eux ou à cause d'eux, l'ensemble de la population consciente.

Je voudrais, dans cet article, montrer que le véritable problème qui se pose à nous n'est pas un problème existentiel par rapport au Canada anglais, donc d'option politique vis-à-vis de la Confédération, mais un problème coexistantiel avec le Canada anglais, donc d'adaptation à l'intérieur de la Confédération.

*Une erreur grave:
la fausse interprétation historique
de la Confédération*

Ce qu'il m'apparaît important de comprendre d'abord c'est que l'histoire du Canada n'est pas à refaire parce qu'elle a été mal faite, mais à faire en tenant compte de ce qui a été fait. Il s'agit donc de continuer l'histoire et non pas de l'interrompre.

Une des erreurs fondamentales qui obscurcit notre réflexion face à ce problème, c'est de croire que le malaise actuel du Canada français à l'intérieur de la Confédération vient du fait que la Confédération a été la solution au problème de l'indépendance du Canada anglais par rapport au Canada français. Selon l'interprétation actuelle, la Confédération serait une solution à un problème existentiel. C'est pourquoi il est de plus en plus généralement admis, depuis que le Québec tente de redéfinir son existence sur des bases nouvelles, que l'obstacle est la Confédération, et que se situer dans l'histoire du Canada français c'est se dégager de l'emprise confédérative. La Confédération est donc l'obstacle à l'existence du Canada français.

C'est là une erreur d'interprétation historique puisque l'arrangement de 1867 n'a pas été la solution à un problème d'indépendance d'une réalité ethnique vis-à-vis une autre, mais une tentative de solution du problème de l'interdépendance de la réalité sociologique française et de la réalité sociologique anglaise. En d'autres termes,

reconnaître ce point de vue c'est admettre que le problème de la Confédération, puisqu'il y en a un, comme il y en a toujours eu un, n'est pas un problème existentiel pour les réalités sociologiques qui forment le Canada mais un problème coexistantiel entre ces mêmes réalités.

Penser autrement le problème de la Confédération c'est croire erronément que les réalités sociologiques, politiques et économiques sont statiques et que 1867 en est la solution définitive. Au contraire, la réalité est dynamique, change, évolue et nécessite des adaptations toujours nouvelles. C'est dire que l'histoire nécessite le génie inventif de l'homme.

Le problème de la Confédération qui se pose aujourd'hui est dans la ligne — phénomène de continuité historique — de l'histoire du Canada. Le Canada est une réalité politico-économique qui se fait chaque jour et les problèmes qui s'y posent aujourd'hui ne sont pas étrangers à ceux d'hier, mais en sont la continuation.

Un retour à l'histoire s'impose. Il doit être le plus objectif possible. Il doit nous permettre de replacer les problèmes d'aujourd'hui dans leur perspective historique. Nous constaterons alors que les solutions apportées hier ont tenu compte des conceptions de leur époque comme nous devons, dans la solution des problèmes d'aujourd'hui, tenir compte des conceptions nouvelles que le XXe siècle nous impose.

L'histoire du Canada depuis 1763 n'est rien d'autre que le récit de la recherche d'une solution au problème coexistantiel des deux réalités qui sont la base historique du Canada.

Dès 1766, le procureur général de la province de Québec, le baron Masseres, qui se penchait sur le problème de la coexistence du Canada français et du Canada anglais, le définissait dans des termes qui sont encore d'une actualité si évidente qu'il nous prouve la continuité de l'histoire du Canada :

Il s'agit de maintenir dans la paix et l'harmonie et de fusionner pour ainsi dire en une seule, deux races qui pratiquent actuellement des religions différentes, parlent des langues qui leur sont réciproquement étrangères et sont par leurs instincts portées à préférer des lois différentes.

Tel est en termes précis et clairs la définition du problème canadien. Il s'agit de faire avec *deux* réalités ethniques distinctes *une* réalité politico-économique. C'est en ces termes que s'est posé le problème coexistantiel dès 1766 et c'est en ces termes qu'il continue de se poser aujourd'hui à la lumière d'événements nouveaux. Toute l'histoire du Canada est une tentative de solution à ce problème, une recherche de solution. Si au Canada aujourd'hui le problème revient à la surface après avoir été étouffé par des événements internationaux au début du XXe siècle et qu'une nouvelle solution est recherchée, *ce n'est pas* là le signe d'une faillite de notre histoire mais au contraire que l'histoire se continue et que des hommes, à la lumière du passé, doivent continuer de la faire.

L'association des Canadiens français et des Canadiens anglais a un caractère inéluctable que deux cents ans d'histoire commune renforcent. Durant ces deux siècles, une intégration économique de plus en plus grande des deux Canadas s'est produite. C'est pourquoi jusqu'à aujourd'hui les tentatives de dissociations ont *toutes faillies*. Que ce soit les mouvements séparatistes du côté canadien-français ou leur équivalent du côté canadien-anglais, c'est-à-dire, les politiques assimilatrices. Toutes ces tentatives de simplification d'un problème complexe ont échoué devant la réalité. Les deux Canadas ont été si intimement liés par 200 ans d'histoire que l'on ne peut concevoir leur séparation sans entrevoir immédiatement la dissolution de l'un et de l'autre dans un puissant voisin dont la force d'attraction est presque irrésistible dans la situation actuelle. La présence des Etats-Unis a été un facteur puissant dans le rapprochement des deux Canadas et le demeure toujours.

1867 n'est pas une faillite. C'est un compromis nécessité par un siècle d'histoire, celle de 1766 à 1866, et qu'un autre siècle d'histoire, celle de 1866 à 1964 exige de modifier. G.-E. Cartier avait raison qui affirmait: *"Notre existence doit être une longue suite de compromis."*

Il est donc important, avant de prendre position face à la Confédération, de bien définir 1867; et bien le définir c'est le considérer non pas comme le terme d'une évolution, la fin d'une aspiration nationale chimérique, mais comme une des étapes dans la recherche d'une solution au problème coexistantiel au Canada.

1867 est un compromis qui a conservé des solutions antérieures ce que la réalité avait jugé viable et nécessaire. 1867 n'a pas détruit 1774, 1791 et 1841 mais a fait la synthèse de toutes ces solutions antérieures. La Confédération a reconnu, cela ne peut se nier le fait est incontestable, la réalité ethnique canadienne-française. C'était revenir à l'esprit de la politique de l'Acte de Québec de 1774 qui avait été une reconnaissance du fait français en Amérique. Non seulement 1867 reconnaissait la réalité française au Canada mais la Confédération lui accordait en plus une base politique. C'était revenir à l'esprit de 1791 qui avait tenté de faire coexister deux réalités politiques différentes et séparées dans un même espace économique. Mais objectera-t-on, il y a Durham, il y a 1840. En effet il y a tout cela et 1867 l'a retenu. Durham, et en cela il épousait entièrement les idées de son épouse sur le libéralisme économique, Durham, dis-je, posait en 1840 le principe de l'indivisibilité de la réalité économique canadienne et de la difficulté de sa dualité politique et ethnique. Dans un effort de simplification, il a tenté de fondre ethniquement et politiquement ce qui était déjà très intimement lié sur le plan économique. Ce fut un échec, comme toutes les tentatives de résoudre un problème humain en termes uniquement économiques, que 1867 a corrigé, en conservant l'unité économique et en retour-

nant à la diversité politique. Ainsi la Confédération se dégage-t-elle d'un siècle d'histoire qui gravite autour de 1774, 1791 et 1840.

Les éléments nouveaux qui s'imposent dans l'étude du problème coexistentiel

Faut-il s'attendre à ce que l'arrangement de 1867 soit définitif? Faut-il s'étonner que cet arrangement soit remis en question aujourd'hui? Est-ce là l'indice d'une faillite de notre histoire ou plutôt l'indice de sa grande vitalité? Si le problème rebondit n'est-ce pas sous la pression d'événements nouveaux et à la lumière de conceptions nouvelles qui se précisent depuis un siècle?

Les solutions cherchées et trouvées depuis 1763 n'ont jamais été étrangères aux conceptions et aux événements de leur époque. Qu'il suffise d'aligner parallèlement les dates suivantes pour s'en convaincre. 1771-1783, la révolution américaine; 1774, l'Acte de Québec; 1789-1799, la révolution française; 1791, l'Acte constitutionnel; 1800-1840, la révolution libérale; 1840, l'Acte d'Union; 1840-1860, la naissance des nationalités; 1867, la Confédération.

Quels sont les éléments nouveaux que nous impose le XXe siècle dans l'étude du problème canadien? Qu'y a-t-il de changé depuis 1867, non pas chez nous, mais dans le monde, qui nous impose de reviser nos notions et les solutions qui se sont appuyées sur elles?

Depuis un siècle, nous assistons à un développement économique sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Une technique de plus en plus poussée change la vie des hommes à un rythme frénétique. Une économie de plus en plus dynamique étend ses tentacules dans toutes les régions. Les distances disparaissent, les peuples se rapprochent, les frontières s'estompent devant cette mondialisation de la civilisation.

Deux guerres mondiales, deux guerres terribles, une plus atroce que l'autre, et la menace nucléaire ont fait comprendre aux nations qu'elles ne pouvaient plus vivre les unes contre les autres dans une concurrence acharnée, mais qu'elles devaient vivre ensemble à la recherche de leur bonheur qui se situe maintenant dans la collaboration.

Une vague irrésistible d'émancipation coloniale, témoin d'une volonté puissante d'accéder à la civilisation du XXe siècle. Un réveil, une émergence, une montée des peuples dans la communauté humaine.

Tels sont les faits nouveaux qui remettent en question la notion d'état-nation qui a pénétré l'esprit de 1867. Comment concilier *la notion de nation* telle que l'a définie le XIXe siècle, réalité linguistique et culturelle, et l'Etat tel que le XXe siècle *l'exige*, réalité économique et technique, instrument de coordination et de distribution des richesses nécessaires à l'épanouissement des collectivités? Le XXe siècle économique, deux guerres mondiales et la menace nucléaire ont tué la notion d'état-nation qui a présidé à l'arrangement de 1867.

Voilà le défi que pose le XXe siècle. C'est un défi à l'intelligence de l'homme. Il se pose en termes de nationalisme et d'internationalisme, d'indépendance et d'interdépendance, de peuples et de communauté humaine. Comment concilier les réalités ethniques, culturelles et nationales avec des nécessités économiques, techniques qui débordent les possibilités des nations? Comment concilier civilisation planétaire et cultures nationales?

Tel est le problème qui se pose partout dans le monde, à tous les peuples de la terre dans des cadres historiques différents. En Europe, c'est en termes de Marché commun et d'Europe supranationale ou multinationale. En Afrique, en termes de panafricanisme ou de confédération multinationale.

C'est le même problème que l'on pose chez nous en termes de coexistence des deux groupes nationaux dans un cadre historique précis, la Confédération. C'est ce problème précis qu'avait tenté de résoudre en définitive la Confédération et que les éléments nouveaux nous obligent à reconsidérer. Problème qui situe le Canada en plein XXe siècle.

Caractère anachronique de la pensée indépendantiste

La solution que nous recherchons tous ne peut plus s'appuyer sur des notions dépassées telle la notion d'état-nation, base de la pensée indépendantiste. C'est là l'erreur profonde de cette pensée d'apporter une solution à un problème du XXe siècle en s'appuyant sur des notions du XIXe siècle. Le plus grave reproche que l'on peut faire aux mouvements séparatistes c'est de déboucher dans une action anachronique parce que basée sur une *notion de nation* dépassée par la réalité économique.

L'Etat national ne peut plus exister car les cadres économiques où il a voulu s'enfermer jadis le débordent largement. Il faut se rappeler que la naissance du principe des nationalités, base de la pensée indépendantiste, coïncide en Europe au XIXe siècle avec une phase de développement économique qui se situe à mi-chemin entre l'économie médiévale de la période prénationale et l'économie supra-nationale de la période internationale que le XXe siècle connaît. L'état-nation apparaît comme une étape nécessaire dans le mouvement de libération de l'économie qui se dégage des contraintes qu'un Moyen Age, prolongé dans les régimes monarchiques, lui imposait. A mesure que l'économie s'étendait, les bourgeois, animateurs de cette révolution économique, cherchaient à élargir, tout en les contrôlant, les bases politiques de la nouvelle réalité économique. L'état-nation n'a été rien d'autre qu'une arme politique au service de la bourgeoisie pour

accomplir l'éclatement des cadres qui bloquaient le développement de l'économie. Il a été, cet état-nation, une manifestation politique d'un élargissement économique. Pour les bourgeois qui l'ont défini, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes voulait dire le droit de la minorité bourgeoise à développer librement la vie économique.

C'est ainsi, que par un étrange paradoxe, la notion de l'indépendance des peuples ou du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes s'est développée à l'époque même où ces termes ne signifiaient en fait que l'indépendance des bourgeois qui contrôlaient une région vis-à-vis les bourgeois d'une autre région, chacun s'appuyant dans sa propre région sur le peuple. L'indépendance économique, qui n'a jamais été, signifia de fait oppression abusive d'une minorité possédante au détriment d'une majorité prolétarienne. André Piettre, économiste français, déclare : "L'économie — c'est un fait constant — en devenant indépendante, devient aussi plus dominante. Toujours et partout, l'individu-roi fait l'argent-roi. Et tandis que s'effacent les hiérarchies de droit, le primat de la fortune élargit le fossé des distinctions de fait : riches et pauvres s'opposent dans des luttes déchirantes".

C'est la grande duperie du XIXe siècle que Karl Marx a dénoncée immédiatement. Le communisme se plaçant sur le plan économique et sur celui de la lutte des classes a opposé au nationalisme trompeur du XIXe siècle l'idéal internationaliste. Aujourd'hui encore, le communisme s'offre comme une force internationaliste même si, dépassé par les événements, il n'est plus qu'une contre-révolution d'une situation politico-économique qui n'existe plus.

Cette doctrine politique qui place au centre la nation identifiée à un Etat souverain et indépendant a conduit à deux guerres, à cause de son caractère incompatible avec la réalité, et s'est détruite avec elles.

La vie économique est telle aujourd'hui que l'indépendance au niveau des nations ne peut plus être, pour reprendre une expression de François Perroux, qu'une "indépendance fictive". Lorsque dans une bonne mesure la vie économique d'une nation est intimement liée à la vie économique d'une autre nation, l'indépendance de chacune ne peut plus être qu'une indépendance très relative et la souveraineté de ces nations, une souveraineté limitée.

L'éveil des peuples du tiers monde, contrairement à ce que l'on croit généralement, n'est pas une volonté d'indépendance de nations souveraines, mais une volonté d'intégration de ces communautés nouvellement émergées dans un tout organique pour améliorer le niveau de vie de chacune, chacune étant incapable d'y arriver seule. C'est ce phénomène qu'Hubert Deschamps, historien, décrit lorsqu'il définit l'histoire de l'Afrique comme un passage de la dépendance à l'indépendance. C'est encore le même phénomène qui fait dire à François Perroux: "Nous avons résolu de montrer que la nation policée reste à inventer et que les forces qui travaillent le monde aujourd'hui rendent périmée la nation territoriale et souveraine dans le style du XIXe siècle." L'auteur conclut d'ailleurs: "Toutes les nations sont encore à faire."

Paul Ricoeur arrivait lui aussi aux mêmes conclusions: "Les peuples africains et du tiers monde en s'émancipant, en s'industrialisant, s'urbanisant, accèdent à la mondialisation même si le ressort est nationaliste." Accéder à l'indépendance dans le tiers monde signifie donc de fait accéder à la mondialisation, à l'interdépendance.

Il n'y a donc aucun lien de parenté intellectuel entre la pensée indépendantiste au Québec et la montée des peuples du tiers monde dans la communauté humaine: vaine tentative d'une pensée qui n'est de fait qu'un retour au XIXe siècle pour s'accrocher au XXe siècle.

L'indépendance ne peut se définir que dans l'interdépendance. Et l'incapacité de la pensée indépendantiste de situer le problème de l'indépendance dans sa vraie perspective la rend périmée à son origine et dépassée par les événements.

D'ailleurs, toute pensée politique qui s'appuie sur les notions d'état-nation et d'indépendance souveraine se détruit par elle-même en étant incapable de saisir une réalité sociologique et économique avec des concepts qui sont trop étroits pour l'embrasser. L'école néo-nationaliste de Montréal est à ce point de vue un exemple intéressant. Toute l'interprétation de cette école parce que basée sur une "image idéalisée de la nation", pour reprendre une expression de Léon Dion, débouche dans le pessimisme, l'absurde, en un mot, dans l'inexplicable. L'histoire du Canada français conduit selon eux à ce non-sens : l'inexistence du Canada français ou, plus précisément, à l'inexistence des conditions nécessaires à l'existence d'un Canada français. C'est ici que l'on comprend la grande erreur de la pensée indépendantiste, qui s'alimente de cette interprétation historique. La révolution indépendantiste se situe à l'intérieur d'une interprétation fautive de l'histoire, d'où son incapacité à s'accrocher à une réalité sociologique et économique. Elle s'est condamnée ainsi à se fourvoyer dans un cercle vicieux, s'appuyant sur une interprétation dont elle refuse les conclusions, l'impossibilité de l'indépendance.

Parti Pris est étranger au problème coexistentiel

La dernière née des pensées séparatistes, celle qui s'exprime dans *Parti Pris*, même si sur le plan politique on procède de la même erreur que j'ai dénoncée plus haut, me paraît être un phénomène particulier qu'il faut distinguer. Parti Pris avant d'être une tentative de révolution politique est une tentative de révolution sociale qui ne devient politique que par stratégie révolutionnaire.

Parti Pris veut créer la réalité canadienne-française séculière et socialiste. A l'origine de cette pensée, il y a ce refus d'être Canadien français chrétien. L'obstacle à cette création est la collusion clérico-bourgeoise liée d'intérêts aux fédéralistes. La révolution politique, c'est-à-dire l'indépendance, c'est le moyen de se libérer des forces aliénantes au Québec et libérer l'être national canadien-français qui "est", c'est-à-dire sera, séculier et socialiste. "Notre vérité, écrit-on dans Parti Pris, nous la créerons en créant celle d'un pays et d'un peuple encore incertain." Parti Pris c'est la révolution du non-être et à ce titre se situe en dehors du problème que j'ai traité ici.

Vers une action réaliste

Face au problème coexistentiel que nous définissons au début de cet entretien et face aux solutions qui lui sont offertes que peut et que doit-on faire?

Il est urgent de définir les bases d'une action politique réaliste. Certaines conditions s'imposent impérieuses et nécessaires.

Il faut d'abord se protéger contre l'attrait de l'idéologie politique considérée comme un ensemble de notions admises sans critique qui conduit à l'aliénation de l'esprit, celui-ci ne se libérant vraiment que par l'objectivité, c'est-à-dire l'absence de parti pris, la nuance, c'est-à-dire, la disponibilité de l'esprit face à la connaissance et l'honnêteté, c'est-à-dire la qualité d'un esprit axé sur la vérité.

Il faut aussi se garder de tomber dans le rationalisme qui consiste à représenter une certaine mesure politique comme étant la seule raisonnable et en exiger l'application au nom de la raison. L'esprit rationaliste ne suivant que les propres lois de l'esprit et ignorant les cadres que lui imposent les données politiques, économiques et sociales se fourvoie dans l'absolu, le mythe et l'incondi-

tionnel. C'est ainsi que l'on conclut à la nécessité d'une révolution politique d'un principe que l'on se refuse de critiquer. Les Etats ne se construisent pas au moyen d'un atlas et d'une règle et encore moins avec un syllogisme même s'il est conforme à toutes les lois de la logique.

Il faut de plus éviter de s'enliser dans des pseudo-révolutions et priver, le temps venu, la collectivité canadienne-française d'un apport nécessaire parce que l'on se sera compromis dans une aventure sans issue.

Le temps est à la réflexion politique, à la recherche de solutions politiques. Et dans cette recherche, il faudra tenir compte de certaines données historiques dont une inéluctable, d'être Américains et Français. Cette situation rendra toujours notre existence difficile car le défi est grand d'être Français dans une Amérique qui exprime toutes ses pensées dans la langue anglaise. Que nous connaissions toujours un certain malaise à être ce que nous sommes, c'est la rançon à vouloir demeurer de culture française et Américains. Le plus grand inconvénient sera que nous serons toujours des étrangers chez nous, chez nous parce que Américains et étrangers parce que Français. Il ne faudrait pas accuser la Confédération d'une situation à laquelle elle est étrangère. Séparés ou pas, nous serons toujours des Américains français; et Américains implique écrasés dans une certaine mesure par les Etats-Unis qui font la civilisation du XXe siècle, celle à laquelle nous accédons et que nous voulons faire nôtre. Le poids du voisinage étatsunien nous sera toujours trop lourd à porter pour que, quelle que soit la forme politique du Canada français, il n'en soit pas pénétré.

Le Canada n'est pas une réalité qui a été ou qui ne doit plus être; j'aime à croire qu'il sera et qu'il est à faire.

En marge d'un débat

GROS-JEAN ET... GROSSE-JEANNE

par Jacques Saint-Yves

« La Presse, telle qu'établie par l'honorable Trefflé Berthiaume, est une institution irrévocablement dévouée aux intérêts canadiens-français et catholiques ».

Mue par cette souveraine obligation, elle se devait d'apprendre à ses 250,000 lecteurs ce qu'il faut penser de la revision anti-religieuse des manuels de lecture française utilisés dans les premières années du cours élémentaire des écoles de la province.

C'est Mme Renaude Lapointe, spécialiste émérite en ces questions, qui s'est chargée de ce devoir et qui a tranché d'autorité un débat qui menaçait de diviser toute la province autant que le bleu et le rouge.

Elle l'a fait dans un article incisif et péremptoire qui a mis en déroute la sombre troupe des intégristes et des chasseurs de sorcières.

En cinq paragraphes diamantaires, elle pose l'état de la question: affirme que les agnostiques sont la progéniture des collèges classiques, des universités catholiques et du « défunt régime de l'instruction publique »; enjoint aux évêques de se prononcer sur la question; assure ensuite que c'est déjà fait, puisque les « spécialistes de l'enseignement de la religion dûment mandatés » par eux ont réclamé l'épuration laïque des manuels de lecture; assène enfin un coup mortel aux protestataires en cette courageuse et

charitable conclusion: « Il serait temps que prenne fin cette comédie de Gros-Jean qui veut en remonter à son curé ».

Ainsi mis en cause, Gros-Jean réagit fort mal.

Ce personnage auquel le Petit Dictionnaire Larousse lui-même accorde au moins douze lignes parmi les rois et autres hommes illustres, estime qu'il a droit à plus d'égards, qu'il est faussement cité et basement calomnié.

Dans une longue déclaration adressée à la presse en général, il écrit:

« J'entends rester fidèle au portrait que tracent de moi les vieux dictionnaires et aux définitions qui ont fait ma gloire à travers les âges. Mon Larousse dit de moi que je suis « un homme mal partagé au point de vue de la fortune ou des qualités de l'esprit ». Dépourvu de biens, j'appartiens donc à « l'Eglise des pauvres ». Faible du cerveau, je puis dès maintenant compter sur l'une des béatitudes évangéliques ».

Et Gros-Jean poursuit: « Larousse me représente aussi comme le « type de la niaiserie pédante » et c'est sous cette livrée que j'en remontre à mon curé. En un temps où la niaiserie est généralisée et le bon sens exilé à la lune, je risque de sortir du dictionnaire ou, du moins, des noms propres. Si je brillais davantage par la pédanterie, je serais éditorialiste à la « PRESSE », député d'Hochelaga ou ministre de l'Education. Depuis que M. Claude Ryan et M. Marcel Adam, à l'exemple de Mme Renaude Lapointe, se prennent pour le Saint-Esprit et conseillent le pape tous les jours, elle est bien modeste et bien vertueuse, la prétention de Gros-Jean qui se borne à en remonter à son curé ».

Traditionaliste comme il se doit, Gros-Jean déplore la disparition de l'ordre ancien: « Quand, dans le passé, dit-il, j'en remontrais à mon curé, c'est que mon curé représentait près de moi l'autorité dans l'Eglise. C'est peut-être une niaiserie de le reprendre encore, mais certainement pas une prétention. Comment a-t-on qualité pour écrire dans la page de lumière de la Presse, — je veux dire la page éditoriale, — sans savoir que la hiérarchie de 1965 est une pyramide sur sa pointe? Par ordre de dignité aujourd'hui, il faut lire l'agnostique, le laïque, le curé, l'évêque, et

enfin le pape, serviteur des serviteurs de Dieu. Aussi pour rester dans ma définition, — car j'ai tout de même des droits acquis à la niaiserie et à la prétention, — je demande que le vieux dicton qui me concerne soit « *aggiornamenté* » et qu'on dise désormais: C'est Gros-Jean qui veut en remontrer à un agnostique ».

Là-dessus, Gros-Jean conclut qu'il a été sournoisement attaqué, qu'il a été diffamé dans sa réputation, qu'il a été humilié en ce qu'il a d'esprit et de prétention, qu'il a droit à une rétractation et à des dommages exemplaires, et qu'il prendra des poursuites judiciaires. Imitant Jules Fournier, il déclare: « Je la poursuis »; et il ajoute avec emphase: « Définitivement »!

Il est encore permis de faire quelques commentaires avant que la cause Gros-Jean versus Grosse-Jeanne soit portée devant les tribunaux et classée comme étant « *sub judice* ».

Sans spéculer sur le verdict futur, on peut formuler quelques observations, pertinentes ou non. Il semble que l'éditorial cité de la Presse tranche trop simplement et trop rapidement le débat.

Mme Lapointe pose que les agnostiques doivent leur formation comme tels aux couvents, collèges, universités, et, en résumé, au « défunt régime de l'Instruction publique » de « notre catholique province ».

Dans l'Evangile, le Maître qui n'a semé dans son champ que du bon grain y voit quand même pousser de l'ivraie. Comment cela se peut-il? Et le Maître répond: « C'est l'ennemi qui a fait cela ». Cette réponse mystérieuse pourrait porter à déduire que « l'ennemi » s'est quelque peu mêlé d'éducation chez nous depuis quelque temps.

D'autre part, la révolte de la jeune génération contre les générations précédentes n'est pas un phénomène particulier au Québec. Est-ce partout, dans le monde, la faute de nos couvents et de nos collèges, etc.? La rébellion contre l'Eglise est peut-être nouvelle chez nous, mais en bien d'autres pays, c'est une affreuse vieillerie.

Il faut aussi tenir compte du fait sans éclat qu'à côté des bruyants adolescents marxistes et agnostiques, il s'en trouve qui font moins de tapage et qui mènent une vie chrétienne.

La preuve que la faillite n'est pas totale, c'est que nous avons, dans le clergé même et chez les laïcs, une pléthore de réformateurs et de catéchètes comme jamais il n'y en eut au Canada français. Tous ces rescapés de la grande noirceur ne doivent-ils qu'à eux-mêmes leur immense valeur?

A côté de l'école, d'autres institutions font l'éducation du peuple et des familles, la Presse, par exemple, pour n'en citer qu'une. Est-il démontré que la Presse a été, en tout temps et au superlatif, « irrévocablement dévouée aux intérêts catholiques » ? Si la réponse était négative, n'aurait-elle pas, elle aussi, malgré son dévouement, engendré des agnostiques ? Comme la charité, l'examen de conscience bien ordonné commence par soi-même.

Quant au mandat des reviseurs de manuels scolaires, il est plus que douteux. Mme Renaude Lapointe le reconnaît à son insu. Si le mandat était clair et net, point ne serait besoin d'en appeler, comme elle le fait, à une lettre collective de l'épiscopat. Car elle dit d'un côté, que les évêques devraient « se prononcer clairement sur la question dans un document qui serait lu en chaire » et, d'autre part, que les « spécialistes de l'enseignement de la religion » sont « dûment mandatés par les autorités ecclésiastiques ». Qu'est-ce qu'une contradiction ?

En fait, le mandat relatif à la correction des manuels est tellement inexistant que les responsables se défilent et sont presque introuvables. Les manuels affichent des approbations de l'ex-Conseil de l'Instruction publique datant de 1938 et de 1943; si ce n'est pas là une imposture, c'est à tout le moins une indélicatesse. Pour sa part, le nouveau Comité catholique du ministère de l'Éducation déclare que les manuels purifiés par l'effacement de Dieu et de toute mention chrétienne ne lui ont pas été soumis comme la chose aurait dû se faire. Il reste donc à peu près zéro pour le mandat... et alors il faut réclamer une décision épiscopale sur le sujet.

Curieuse méthode, néanmoins. On avait ouï dire qu'un ouragan de liberté déferlait depuis quelque temps sur l'Église canadienne et que, dans les questions secondaires, chacun avait droit à son opinion et pouvait dialoguer à satiété. Il est manifeste que Mme

Lapointe refuse le dialogue, avec Gros-Jean, du moins, et ses semblables.

L'appel à l'autorité des évêques laisse quelque peu perplexe. Cette autorité a tellement été battue en brèche, quand elle s'exerçait au Conseil de l'Instruction publique, qu'elle est fortement ébranlée.

Et qui n'a lu ce chef-d'oeuvre de soumission et de respect envers l'Eglise et le pape qui s'appelle « L'histoire bouleversante de Mgr Charbonneau » ? On y trouve des passages qui ne militent pas, semble-t-il, en faveur de la solution de Mme Lapointe.

Celui-ci, par exemple, sur les persécuteurs de Mgr Charbonneau: « Les Boeufs au pas lent, ce furent le groupe d'évêques réactionnaires de l'époque, rangés sous la bannière confessionnaliste, nationaliste et ruraliste (pourquoi pas « agriculturiste » ?) de Mgr Georges Courchesne, archevêque de Rimouski, qui se voyait comme le sauveur de l'Eglise canadienne menacée... »

Plus coupable et moins fiable encore que nos « Boeufs », un pape qui n'était que Pie XII rendit une décision « arbitraire » et pria Mgr Charbonneau de démissionner. Grande fut sa responsabilité, car « au moment où Mgr Charbonneau reçut l'ordre de démissionner, au début de 1950, le pape était aussi Secrétaire d'Etat ».

Que penser de ce « Vatican, plein de sangsues » et, en particulier, de la faute de Pie XII:

« Trois personnalités ecclésiastiques de haute valeur n'ont pas craint de considérer la destitution de Mgr Charbonneau comme une douloureuse injustice ».

Aussi l'histoire s'est levée, vengeresse. Car le même volume affirme toujours:

« Jean XXIII a écarté de ses conseils celui qui était depuis 1943 le consultant personnel de Pie XII, le Père Gumlach, jésuite allemand, et on remarquera que Jean XXIII ne cite pas de texte de son prédécesseur datant d'après 1943. On a même rapporté, avec un certain sourire, que pour lui, sur le plan de la doctrine sociale, « Pie XII est mort en 1943 ».

Peut-être vaut-il mieux ajouter foi aux écrits de Jean XXIII qu'à des ragots d'antichambre. En son message de Noël du 23 décembre 1958, Jean XXIII faisait de Pie XII un long éloge sans réticence dont on peut extraire ce passage central: « Admirable activité doctrinale et pastorale, vraiment, qui fait passer le nom de Pie XII à la postérité. Même en dehors de toute déclaration officielle, qui serait prématurée, le triple titre de docteur excellent, lumière de la sainte Eglise, ami de la loi de Dieu convient bien à sa mémoire vénérée ».

L'opinion de Jean XXIII sur Pie XII ne concorde pas absolument avec celle de l'auteur de « l'histoire bouleversante de Mgr Charbonneau ». Celle du dramaturge allemand qui a écrit « Le vicaire », peut-être. Mais pas celle du pape régnant Paul VI qui vient d'introduire en même temps les causes de béatification de Pie XII et de Jean XXIII.

Puisque les lettres pastorales et les mandements épiscopaux regagnent soudain un crédit inattendu, on peut citer ici la lettre pastorale collective des archevêques et évêques du Canada à l'occasion du 25ème anniversaire de consécration épiscopale de Sa Sainteté Pie XII. On y lit notamment:

« Obéissez au pape, nos très chers frères, car qui n'écoute pas le pape, n'écoute pas le Christ, ni le Père qui est dans les cieux... Obéissez toujours au pape: quand il parle, quand il instruit, quand il conseille, quand il exhorte, quand il reprend, quand il condamne ».

Cette lettre, datée du 18 janvier 1942, portait la signature de tous les archevêques et évêques du Canada, dont celle de Mgr Charbonneau.

La grandeur de l'ex-archevêque de Montréal est dans son obéissance, dans sa soumission, dans son sacrifice, dans son silence. Pourquoi ses prétendus amis n'ont-ils pas suivi ses conseils et son exemple au lieu de trahir ses confidences et de crier au scandale sur la place publique ?

L'auteur de « l'Histoire bouleversante de Mgr Charbonneau », qui semble être Mme Renaude Lapointe, ci-devant du Nouveau

Journal et maintenant de la Presse, terminait son pieux volume par une prière: « Mgr Charbonneau, priez pour nous ». Le miracle s'est produit.

On ne s'explique pas autrement ce passage de l'article de Mme Lapointe sur « Gros-Jean et son curé »:

« Pour nous qui respectons encore l'autorité religieuse, le fait que les changements opérés dans la facture de ces manuels font suite à des vœux exprimés par des officiers ou commissions de catéchèse, en particulier de Montréal, nous satisfait pleinement ».

Dans la même ferveur pastorale, Mme Lapointe absout les « Boeufs à pas lent » qui paissaient autrefois nos agneaux. Elle a reconquis sa filiale soumission envers l'épiscopat et envers le pape qui en est le chef: « Pour nous qui respectons encore l'autorité religieuse... » C'est donc avec une émotion compréhensible qu'on la voit aujourd'hui réclamer une lettre collective énergique en faveur de l'effacement du nom de Dieu dans les manuels de langue française de nos écoles.

Quand on songe que Mme Renaude Lapointe dénonçait si vertement les injustices papales en 1962 et qu'en 1965 elle est si respectueuse des autorités religieuses, il faut chanter un Te Deum... en français: nous sommes les témoins édifiés d'une conversion bouleversante.

Gros-Jean, lui, se borne à en remontrer à son curé. Il ne faut désespérer ni de son retour ni de son salut.

EN HOMMAGE À NOS ÉVÊQUES ET AUX PÈRES CONCILIAIRES

De plus en plus il faut écouter le Frère Untel. Ses hommages sont souvent des pavés de l'ours. Un peu tête brûlée, il déparle parfois. Son bonheur est de ne pas s'en rendre compte. C'est un bon représentant de notre Ministère de l'éducation. La dernière perle: "Cette révélation est justement une révélation, c'est-à-dire quelque chose d'inimaginable et d'irrationnel. C'est cela que les gros évêques populaires et têtus de la Gaule, de l'Espagne et des Balkans ont été chercher au Concile de l'an 325, et c'est ça que les évêques populaires et têtus d'aujourd'hui ont dans l'esprit en ce moment". (La Presse, samedi 6 novembre 1965, p. 7.)

CHRONIQUES

L'économique

Récupération des rebuts, fabrication de compost et épuration des eaux

“Notre siècle est un siècle prodigue, le plus prodigue sans doute de toute l'histoire du monde. Nous consommons les ressources de notre planète à une allure jamais connue auparavant. L'homme gratte pour ainsi dire la surface du globe pour nourrir une population qui augmente sans cesse, et l'industrie moderne met littéralement le sol sens dessus dessous avec une violence que l'on n'observait autrefois que dans le voisinage des volcans.”

Tout cela tend à créer un nouveau milieu ambiant, un milieu dont nous ne savons pas encore s'il sera sain et habitable pour nous et nos descendants”.

Observation tout à fait réaliste et de nature à nous faire réfléchir sans aucun doute. Au Québec notamment, on jette aux déchets chaque année près de 2,000,000 de tonnes de produits de toutes sortes. Jusqu'ici, d'une façon générale, on les brûle, on les enfouit dans le sol, ou encore on les jette à la mer (cette dernière pratique est défendue aux Etats-Unis parce que nuisible aux algues servant à l'alimentation humaine), le tout se soldant par une perte totale pour le citoyen.

On pourrait, au contraire, en raison des besoins et des connaissances, mettre à profit ces rebuts en faisant

la récupération des objets utilisables et en les vendant (car il y a demande pour de tels objets, n'en soyons pas scandalisés), puis employer les débris organiques pour en faire un produit que l'on nomme COMPOST et qui comme tel servirait d'engrais pour augmenter le rendement des cultures et contribuerait aussi à la conservation (préservation) des richesses naturelles du Canada dont les plus importantes sont le sol, la forêt et les eaux (de surface et souterraines), sans mentionner la faune terrestre, la faune aquatique, etc.

D'abord, voyons ce qu'est le compost et sa valeur pour le sol. Nous verrons ensuite comment il peut contribuer à la conservation de nos richesses naturelles. Quant aux procédés de fabrication du compost, d'autres professionnels qualifiés ont déjà traité le sujet abondamment.

Ce qu'est le compost

C'est un mélange de débris organiques, de matières calcaires et de terre, etc. fermentés, qui est utilisable comme engrais, la fermentation biologique ayant détruit tous les germes de maladies qui pouvaient s'y trouver.

Le compost est d'une grande valeur pour le sol. Il contribue à le conditionner par l'humus qu'il contient: en effet, "Les matières organiques servent à resserrer les sols lâches, à délier les sols durs et aident tous les sols à conserver l'eau". Au surplus, en se décomposant, les matières organiques libèrent des éléments nutritifs qui deviennent assimilables par les plantes.

La fertilité proverbiale des sols des Pays-Bas exprimée par leur production fascinante de plantes bulbeuses (tulipes et jacinthes) et de paturages en est une preuve.

Aux Pays-Bas, la production et l'application de compost fabriqué à partir des rebuts des villes est une tradition très ancienne; et l'utilisation du compost va de pair avec l'emploi d'engrais chimiques. C'est en effet en Hol-

lande et au Danemark que l'emploi simultané d'engrais organiques et minéraux est le plus populaire.

Rôle du compost dans la conservation des richesses naturelles

Le sol de notre planète se volatilise avec une rapidité que l'on a peine à imaginer par l'usage abusif que l'on en fait, et par l'abaissement des niveaux des eaux tant souterraines que de surface (cours d'eau).

Or l'utilisation du compost comme engrais et amendement retournera au sol la matière organique enlevée par les récoltes, puis en second lieu lui permettra de retenir de plus grandes quantités d'eau entre ses particules; il est évident qu'un sol poreux peut absorber et retenir une plus grande quantité d'eau qu'un sol exclusivement minéralisé, par conséquent compact, dur et imperméable.

"Avant la venue des Européens sur notre continent, un équilibre s'était établi au sein de la nature sauvage entre les eaux, la terre, les plantes et la vie animale". Mais la civilisation a brisé cet équilibre: le feu, la hache, les maladies et aussi le manque d'eau ont causé des dommages irréparables à nos richesses forestières notamment. Il est temps que nous mettions un terme à cette dilapidation. L'emploi du compost est encore là le remède tout désigné pour cela. Les ingénieurs forestiers recommandent entre autres l'utilisation généreuse de matière organique tant sur les lots boisés que sur les sols à reboiser, initiative bivalente qui devrait être encouragée dans toute la mesure du possible.

De plus si les plantes en général et les arbres en particulier sont les jets naturels servant à humidifier l'atmosphère, il est logique que nous leur ménagions un sol poreux où ils pourront puiser abondamment l'eau dont ils ont besoin.

La qualité des forêts et la qualité du sol étant en fonction de la qualité et de la quantité d'eau disponible, il est nécessaire de maintenir un sol ayant un grand pouvoir

absorbant et d'éviter de se rendre coupable de "la violation des lois naturelles qui régissent l'étendue de la couverture forestière, (...) l'un des exemples les plus tragiques de la folie humaine devant la sage ordonnance de la nature."

De plus, "les forêts exercent une action décisive sur la distribution de l'eau parce que les arbres emmagasinent des réserves d'eau à partir de la pluie et de la neige (sève) et constituent ainsi un moyen de protection irremplaçable contre la destruction des sols. Les montagnes privées de leurs arbres sont une menace nationale". En d'autres termes, les forêts ne sont pas seulement une source de bénéfices, elles intéressent au premier chef la vie de la société.

"L'EAU est (donc) au centre des besoins matériels de l'humanité mais nous sommes en train de la perdre parce que nous ne prenons pas les moyens de la conserver; elle dévale donc de plus en plus vers la mer où elle devient inutilisable pour la plupart des besoins ordinaires de la civilisation, la navigation exceptée".

Dans la nature sauvage "les rivières et les fleuves roulaient leurs flots limpides, froids et constants, et emportaient, sans entrave, jusqu'à la mer le surplus d'eau qui restait une fois comblés les besoins des réservoirs naturels et ceux de la vie animale et de la vie végétale", mais cet âge d'or de tranquillité et de paix est révolu en plusieurs pays civilisés. Aujourd'hui, nous sommes obligés de faire de grands travaux de drainage pour la principale raison que nos sols ne sont plus recouverts d'humus (matière organique) capable de retenir l'eau pourtant si essentielle à la vie des plantes et le limon, (alluvions) charroyé dans les cours d'eau gonflés par les inondations, c'est le *SANG DE LA TERRE* qui coule vers la mer et qui ne reviendra jamais.

LE REMÈDE: INTERRUPTION DE CE CYCLE TUMULTUEUX ET PRATIQUE DE L'AUTO-ÉPURATION PAR L'INCORPORATION AU SOL DE TOUS LES DÉCHETS ORGANIQUES (COMPOST).

Il est bien de faire des digues pour arrêter la marche de l'eau et faire des réserves mais lorsque celle-ci prend anormalement du volume elle acquiert une terrible puissance d'érosion. N'est-il pas plus logique et plus pratique d'abord de faire retenir plus longtemps cette eau par les nombreux pores du sol où elle aura un effet bienfaisant en empêchant la volatilisation trop rapide des fines particules, tout en favorisant l'échange des éléments nutritifs au niveau des racines des plantes, alors que les digues serviront à retenir les surplus seulement et à produire de la force motrice au besoin.

D'ailleurs, il n'y a pas seulement les cours d'eau de surface qui sont affectés par le manque de porosité du sol; les lacs et les cours d'eau souterrains où la plupart des cultivateurs, ainsi que certaines industries et certains aqueducs pourraient s'approvisionner de véritable eau d'alimentation sont également déficients; de fait les puits produisent moins à cause de l'abaissement des niveaux et il faut creuser de plus en plus profondément pour avoir un débit d'eau satisfaisant. Cela s'explique facilement par le fait que l'eau qui tombe sur un sol dépourvu de matière organique, c'est-à-dire non spongieux mais durci, dévale rapidement vers la prochaine dépression au lieu de s'infiltrer lentement en sous-sol et dans les couches plus profondes de la terre où elle forme les dites rivières et lacs souterrains d'où l'homme pourra puiser pour ses besoins.

Le travail décrit plus haut peut paraître gigantesque mais si l'on considère les puissants moyens dont l'homme dispose de nos jours c'est un programme qui est réalisable et auquel il faut s'attaquer dès maintenant car chaque journée perdue signifie qu'il faudra plusieurs journées de travail pour rattraper une seule journée perdue.

L'industrie du compostage

Outre d'être une industrie nouvelle, l'industrie du compostage est sûrement l'industrie de l'avenir car elle

intéresse au plus haut point la vie de l'humanité. Même si elle exige des sacrifices au départ, ces sacrifices doivent être consentis de bon gré car ce sera une *prime* que nous paierons pour assurer notre survivance et celle de l'humanité tout entière.

Ce sera également une *prime* pour assurer notre sécurité car nous ne pouvons pas être en sécurité si nous tolérons plus longtemps que les deux tiers de la population du globe terrestre manquent de nourriture essentielle et qu'il en résulte des conditions propres à favoriser le mécontentement, la sédition, la violence et la révolte. Ces populations ne demandent que les miettes qui tombent de notre table... Adopterons-nous à leur égard l'attitude du mauvais riche ?

Enfin, l'industrie du compostage et son application pratique créera de très nombreux emplois à des fins pacifiques. Il s'agit en effet pour l'homme, s'il veut survivre, de recouvrir la surface terrestre (150 millions de kilomètres carrés) d'une couche spongieuse qui deviendra un réel levain pour la terre en même temps qu'il en fera un tapis de verdure perpétuelle comme celui qui recouvre la verte Erin (Irlande).

Le COMPOST est enfin la base naturelle toute désignée pour recevoir les boues d'égouts que produiront les usines d'épuration des eaux-vannes et c'est ainsi que cette opération contribuera à rendre le procédé d'épuration rentable. Car nos eaux n'ont pas seulement besoin d'être conservées et renouvelées, elles doivent aussi être assainies, et par là contribuer à restaurer la porosité des sols qu'elle a épuisée par suite de notre mauvaise administration du régime des eaux.

Épuration des eaux et compost

Pour assurer une meilleure utilisation (administration) des réserves d'eau disponibles sur le globe terrestre en vue de préserver la santé des êtres humains et autres et contribuer ainsi à leur bonheur il faut :

1 — assainir les eaux de nos lacs, de nos rivières, de nos fleuves et même de la mer par le traitement approprié des eaux usées et des eaux d'égouts :

2 — récupérer les ordures ménagères (vidanges) et les transformer en compost :

3 — mélanger les produits des deux précédentes opérations dans la production d'un engrais bio-chimique complet capable de refaire la fertilité du sol détériorée par les cultures répétées, et en même temps redonner au sol sa couverture naturelle destinée à contrôler l'humidité et le lavage des éléments nutritifs causé par l'érosion et autres facteurs résultant des exigences de la vie moderne.

L'engrais ainsi produit, en plus de contenir les éléments nutritifs ordinaires : azote(N) acide phosphorique (P), potasse(K) contient, en effet, les éléments mineurs (Fe, Mg, Mn, Bo, Zn, Cu, etc.) qui sont très précieux parce qu'essentiels à la nutrition des plantes et cela sous une forme très rapidement assimilable.

Cet engrais n'est pas destiné à supplanter les engrais chimiques ordinaires mais bien plutôt à les compléter et assurer de meilleures récoltes.

L'épuration des eaux consiste à retirer des eaux tant domestiques qu'industrielles les matières solides qui, lorsque jetées dans les cours d'eau naturels, exigent une si grande quantité d'oxygène pour se décomposer, qu'elles rendent la vie des animaux et des plantes aquatiques difficile et même impossible. Lorsque le degré de pollution dépasse un niveau donné, ces êtres vivants ne peuvent plus le tolérer sans en être affectés sérieusement dans le fonctionnement normal de leur organisme, ce qui conduit à la mort et à la disparition de certaines espèces.

L'épuration des eaux résiduaires amenées par nos conduites d'égouts publics ne doit donc pas être considérée comme une servitude onéreuse ajoutée au coût de ce service public, mais bien plutôt un allègement de la tâche de l'homme à se procurer de l'eau potable à un degré de pureté aussi élevé que possible.

D'autre part, si la richesse qu'est l'eau n'est pas sagement administrée, comme toute autre richesse d'ailleurs, elle peut être la cause de grands maux pour l'homme: en effet, si elle n'est pas convenablement contrôlée, quant à son débit depuis sa source, elle peut être un des fléaux les plus dévastateurs: inondations, érosions, glissements de terrains, abaissements des niveaux des rivières et des lacs, handicap au commerce et à l'industrie des nations, donc à la vie économique et même à la vie tout court.

Par contre l'usine d'épuration d'égouts desservant une population de 50,000 habitants et plus produit quotidiennement des quantités suffisantes de boues pour procurer un revenu non négligeable à l'exploitation de l'usine, que celle-ci soit opérée par une corporation municipale ou bien par une entreprise privée.

L'eau propre est, pour sûr, une nécessité fondamentale de la vie. L'homme, pour vivre de nos jours, consomme, en moyenne, au bas mot 100 gallons (1000 livres) d'eau par jour et l'industrie, pour sa part, en utilise des quantités énormes, quoiqu'il soit impossible d'en faire un juste estimé à cause des différentes provenances. Nous avons aussi besoin de sa propreté pour le tourisme, les sports (pêche, natation, jeux aquatiques), la détente, le plaisir et la joie de vivre: les sources jaillissantes, les fontaines, etc., la cure de santé dans les stations thermales (les thermes des anciens). Or la nature a fait les choses pour que nos efforts intelligents ne soient pas vains, puisque à cette utilité est attachée une nécessité rentable de restitution au sol d'éléments qui le restaureront.

En définitive, nous pouvons dire que l'épuration de nos eaux n'est pas simplement une obligation ingrate, mais une amélioration importante dans l'administration des biens que Dieu nous a confiés et qui nous permettra de vivre mieux et plus longtemps. En combinaison, avec le problème du compost, c'est toute une politique de véritable administration scientifique de la substance même du

monde qui nous est proposée à une heure où l'humanité s'interroge sur la capacité de soutenir ses populations croissantes. Le temps des gaspillages d'abondance apparaît terminé; c'est l'heure de la récupération et des utilisations rationnelles qui sonne.

Paul-Emile LAPALME

BIBLIOGRAPHIE

- Banque Royale du Canada: *Bulletins mensuels*, 1956-1965.
 Compost Science, (Revue) 1964-1965.
 Constellation, (Revue), Fév. 1965, — Alerte: *La terre manque d'eau potable*.
 J.-F. Kennedy's *Inaugural Address*, Jan. 21st. 1961.
 Atlas-Géographie mondiale par les Frères Maristes, 1923.
 William Ryan, Presse Associée, Fév. 1965. *La faim dans le monde*.
 La transformation des ordures ménagères, La Haye, Hollande, pub. no 145.
 Chronique Organisation mondiale de la Santé, Vol. 18, 5 mai 1964, *Eau, santé, progrès social*.
 Sélection du Reader's Digest, mars et oct. 1963.
 Dr Albert Alarie, agronome, Université Laval de Québec. Conf.: *Compostage*.
 Dr André Voisin, Académie des Sciences de France. Conf. à l'Univ. de Montréal, 1963, et Volume "*Les nouvelles lois scientifiques d'application des engrais*, Québec 1964; Lucien Bernier, Agence France-Presse. La mer est gravement menacée par les déchets qu'on y jette, Février 1965.
 The Gazette, Montréal, Fév. 1965. — *Les laideurs du Canada*.
 American Water Works Association, Annual Conference, juin 1964, et Journal.
 Ecriture Sainte: *Isaïe*, Ch. 49, v. 8-15; Luc, Chap. 16, v. 19-31.
 M. S. Anderson, The Soil and Crop Science Society of Florida, Vol. 16, 1956. *Compost as a means of garbage disposal*.
 Dictionnaire Larousse universel.
 LOOK Magazine, jan. 12 1965.
 Dr Hope, Hanovre, Allemagne, "*Que faire des ordures ménagères*", mars 1965.
 Water pollution in Ontario, a Report by the Conservation Council of Ontario, 64.
 John Gunther: Inside the twentieth Century, The Century that has produced the worst wars the worst depressions, the greatest prosperity and the biggest revolutions in all human history... LOOK, Magazine, January 12th 1965.
 C. Sanders (Nouvelles d'Allemagne) "*Que faire des ordures ménagères*"? mars 1965.
 NAWAPA: Watering a Continent, NEWSWEEK, feb. 22nd 1965.
 The Haricanaw River, The great replenishment and Northern Development Canal. (The Grand Canal)... Low Water Hurts Great Lakes Economy. T. W. Kierans, Sudbury, Ontario.

Les écrits et les livres

Écrits 1964-65 sur le problème canadien-français ¹

IV — La recherche de solutions

L'ICAP s'interroge... enfin !

Nous en étions chronologiquement, au dernier article, bien au coeur de 1965. Entre temps, la pression des événements s'était révélée si forte que même l'Institut canadien des Affaires publiques n'avait pu s'empêcher de s'inquiéter du problème canadien-français dans sa direction nationaliste. Ce n'était pas peu dire, car on sait assez combien cet organisme s'était employé, sous le couvert de la plus pharisaïque objectivité, à détruire le nationa-

1. Rappelons pour mémoire la liste des ouvrages revus dans les articles précédents: Bernard Bissonnette, "Essai sur la Constitution du Canada"; Association Canadienne des Economistes, "La planification économique dans un Etat fédératif"; Philippe Aubert de la Rüe, "Canada incertain"; Conseil de la Vie française, "Bilinguisme et biculturalisme au Canada"; Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, "Le bilinguisme et l'union canadienne"; Commission Laurendeau-Dunton, "Rapport préliminaire..."; Association canadienne des écoles de commerce, "Rapport de la huitième conférence annuelle"; Marie-Blanche Fontaine, "Une femme face à la Confédération"; Marcel Chaput, "J'ai choisi de me battre"; Joseph Costisella, "Peuple de la nuit". Et ceux qui le seront dans les articles suivants: Marcel Faribault, "L'ordre économique canadien-français"; Peter-J.-T. O'Hearn, "Peace, Order and Good Government"; Club Fleur-de-Lys, "L'Etat du Québec"; Marcel Faribault et Robert-M. Fowler, "Dix pour un"; Daniel Johnson, "Egalité ou indépendance"; Dr René Jutras, "Québec libre"; Crépeau & MacPherson, "L'avenir du fédéralisme canadien".

lisme canadien-français; et l'on sait assez aussi que ce type d'entreprise est le plus difficile à bouger, ne venant généralement à résipiscence qu'après le Canada anglais lui-même! Mais comme l'avait dit ou écrit quelque part en substance le sociologue Marcel Rioux, l'un des piliers idéologiques de l'affaire: Nous avons été trop vite dans notre interprétation du sens de l'histoire; il importe que nous revenions en arrière pour assumer le nationalisme afin de le mieux détruire. — C'est pourquoi à sa séance de septembre 1964, l'Institut décidait de se placer du point de vue de Sirius, selon ses habitudes, et de s'interroger au nom du Canada. "Le Canada face à l'avenir (un pays qui s'interroge)" — tel fut le thème de la rencontre.

L'Institut ne devait pas manquer, pour rester fidèle à sa tradition, de nous apporter sa part de collaborateurs qui, même quand la maison brûle, réussissent à nous parler de l'incendie sans qu'on arrive très bien à se rendre compte s'ils savent qu'il a cours et s'ils sont préoccupés de l'enrayer ou désireux de le laisser s'étendre pour le plaisir de l'expérience. A moins qu'ils ne se décident tout simplement de nous mystifier encore davantage en prenant le parti de jouer aux démystificateurs de tout et de rien. Heureusement que Roland Parenteau, dont est à lire le commentaire sur le thème "Crise de l'unité nationale, crise du régime économique", a consenti pour sa part à entrer dans le jeu, et à démystifier à son tour l'unité nationale; c'est une sorte de médaille commémorative à rebours qu'il a frappée en en définissant la nature par "l'action combinée du dynamisme du gouvernement fédéral, de l'inertie des gouvernements provinciaux et du complexe d'infériorité des Canadiens français" (p. 86). Quant à André D'Allemagne, l'apôtre du séparatisme à qui on avait fait une petite place en commentaire au démystificateur Albert Breton, il fit forcément un peu figure de Daniel dans la fosse aux lions; il s'en tira d'ailleurs avec brio. Et le tout se termina — j'oserais dire comme il convenait — par le fédéralisme coopé-

ratif de Jean-Luc Pépin, dont j'ai assez dit déjà pourquoi son argumentation sur le sujet ne peut guère nous inspirer qu'un mot: Farceur! (cf *L'Action nationale*, novembre 1964).

Mais les livres à prétention constructive n'ont pas tous été de ce calibre plutôt médiocre. Le rapport préliminaire de la Commission Laurendeau-Dunton avait déjà fait mieux, avant même de vouloir construire, en sortant le problème canadien-français, pour tout le Canada anglais autant que pour le Canada français, de sa simple perspective bilingue, et même biculturelle au sens trop étroit du terme. Il y a, au Canada, une nation française qui demande de pouvoir vivre pleinement sa vie, telle est la dimension à envisager. Et c'est bien ce niveau-là de la question qui intéresse la majeure partie, sinon la totalité, des écrits politiques du Canada français. Jamais la question des droits bilingues a-t-elle occupé une place plus accessoire dans nos préoccupations qu'à l'époque actuelle. Ce n'est pas tellement vers l'obtention de privilèges de la part des Canadiens anglais que le Canada français est maintenant tourné, mais bien avant tout vers la construction interne de son Etat national dans le Québec.

« Lesage s'engage »... où et à quoi ?

Le premier ministre de la province de Québec, M. Jean Lesage, a mis lui-même ce mouvement définitivement en branle, dans l'ordre politique concret, lors de la conférence fédérale-provinciale tenue à Québec le 31 mars 1964. Le retrait graduel du gouvernement fédéral de la fiscalité directe et le droit de retrait d'une province des plans conjoints fédéraux avec compensation par élargissement approprié du champ fiscal provincial, telles étaient les mesures pratiques de départ qu'il y réclamait. C'était un bon départ! Malheureusement la suite des événements ne nous a pas fourni la démonstration d'une action bien cohérente ni très ferme de la part du gouvernement de Québec. Celui-ci s'est tenu très loin, dans

les nouveaux plans conjoints ou autres plans de participation à des activités provinciales que le Fédéral a continué de lui imposer, de la reconnaissance de cette complète liberté "d'agir à sa guise à l'intérieur des domaines qui ne seraient plus soumis à la réglementation fédérale" (p. 18), qu'il réclamait pour après le 1er janvier 1967 dans les plans conjoints déjà établis.

Pis encore et marquant une régression inquiétante, il y a eu depuis, le jeu sur les mots de la dernière conférence du 19 juillet à propos de l'assurance-santé (cf. *L'Action nationale*, septembre 1965, éditorial, et octobre 1965, p. 206). Cette dernière attitude contredit complètement ce qu'il disait le 31 mars 1964:

"Cependant pour des raisons politiques faciles à comprendre, les provinces peuvent difficilement refuser les subventions rattachées au programme à frais partagés. Ces subventions deviennent ainsi une contrainte qui, à toutes fins utiles, place les provinces dans un état de subordination vis-à-vis le gouvernement central. En effet, si certaines d'entre elles, à cause de leur position constitutionnelle, ne veulent pas se soumettre aux conditions fixées par le gouvernement central, elles sont gravement pénalisées puisqu'elles se voient privées de sommes auxquelles leurs citoyens ont pourtant contribué" (p. 14).

Or, en juillet de cette année, nous avons vu M. Le-sage consentir à un plan fédéral d'assurance-santé qui rend difficile à toute province de "refuser les subventions rattachées à (ce) programme à frais partagés". Nous l'avons vu abandonner l'Alberta qui s'estime placée dans un "état de subordination vis-à-vis le gouvernement central", parce que se trouvant parmi les "certaines d'entre elles, (qui) à cause de leur position constitutionnelle ne veulent pas se soumettre aux conditions fixées par le gouvernement central". Nous l'avons vu se laver les mains de cette sorte de trahison de l'autonomie en arguant que les conditions du Fédéral ne sont pas des conditions, vu qu'elles se trouvent en accord avec les vues du Québec

sur ce que doit être un plan d'assurance-santé. Ce pragmatisme de la lutte pour l'autonomie sur la base de divergences actuelles seulement, et non sur le terrain fondamental du principe de la non-intervention fédérale dans les matières provinciales, est d'ailleurs aussi une trahison de l'esprit québécois dont notre premier ministre devrait avoir le souci d'être le premier témoin en cette terre d'Amérique. C'est au surplus une participation trop intégrale au fameux fédéralisme coopératif pour qu'elle soit pardonnable à l'heure actuelle au premier ministre du Québec, à qui on peut bien passer qu'il y adhère verbalement pour sauver la face de l'unité partisane du parti libéral à Québec et à Ottawa, mais à condition qu'il ne le pratique pas dans les faits. Le peuple canadien-français en a assez, peut-on croire, des mystifications traditionnelles des politiciens, jouant à l'autonomie provinciale par des formules qui servent surtout les intérêts de la solidarité partisane en faveur du grand parti central. (1)

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et la constitution

C'est de cette duperie que Madame Marie-Blanche Fontaine (2) a raconté la triste tragédie sociologique. C'est elle aussi qui incite les Canadiens français à réclamer des solutions claires et nettes à notre situation. C'est ce que la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a déjà bien dit au gouvernement de Québec dans son mémoire au Comité parlementaire de la Constitution, à peu

1. Aux dernières nouvelles et au moment d'aller en mise en page avec ce texte, M. Lesage vient de nouveau de prendre en parole un engagement catégorique. Il est bien prêt à laisser les autres provinces se servir d'Ottawa pour réaliser leurs projets centralisés, mais Québec n'acceptera plus que la compensation fiscale, absolument et totalement inconditionnelle, pour tout plan nouveau, ou tout élargissement des plans actuels, et pour ces derniers seulement durant la période de transition se terminant au plus tard en 1970. Que M. Lesage tienne vraiment cette ligne dorénavant et nous lui pardonnerons volontiers le reste.

2. Cf. *L'Action nationale*, décembre 1965.

près dans le même temps que Monsieur Lesage formulait ses vues devant la Conférence fédérale-provinciale de mars 1964. Monsieur Lesage, très modérément, avait déjà dit dans son mémoire que ses revendications "(pourraient) même conduire à une réforme en profondeur du fédéralisme canadien" (p. 2). La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal avertissait en somme le gouvernement que, dans son propre intérêt et pour sa protection contre ses propres faiblesses (et combien l'événement lui donne raison!), il fallait plus qu'une réforme en profondeur du fédéralisme actuel. Il fallait pousser plus loin l'évolution, évolution amorcée depuis 1763, et passer du stade atteint en 1867 de la demi-indépendance à celui de l'indépendance par la formule des Etats associés.

J'ai déjà dit ailleurs (cf. *L'Action nationale*, mars 1965), le point de désaccord que nous entretenons au nom de l'objectivité scientifique, entre les points de vue historiques qu'a soutenus Michel Brunet dans ce mémoire et ceux que nous avons toujours tenus, dans l'ensemble et avec des variantes individuelles d'interprétation, à *L'Action nationale*. Nous ne sommes pas d'accord non plus avec les vues trop sommaires d'introduction sur la "nature réelle du fédéralisme". Les contingences historiques sont toujours, pour sûr, un élément important à considérer dans l'appréciation des régimes politiques; mais ne concevoir les régimes politiques qu'en fonction des contingences historiques passées, c'est aussi, à sa façon une forme d'irréalisme; et c'en est une des formes les plus dangereuses parce qu'elle tend à bloquer les avenues du progrès, en faisant rejeter prématurément des formules valables à cause des circonstances défavorables dans lesquelles elles ont été historiquement mises à l'épreuve.

Mais nous sommes d'accord que le raccourci historique fort original et fort intéressant qu'a brossé le professeur Brunet pour justifier les conclusions auxquelles en est venue la Société St-Jean-Baptiste, met au moins

bien en valeur les équivoques, aujourd'hui quasi irrédutibles à l'intérieur du cadre actuel, qu'a générées le fédéralisme de 1867. L'équivoque actuelle est telle — et le rapport préliminaire de la Commission Laurendeau-Dunton l'a bien noté — que nous trouvons maintenant d'accord, dans leur conception de l'histoire, les deux extrêmes de la pensée canadienne. Les centralisateurs et les assimilateurs les plus bornés et les plus entêtés se retrouvent tout à coup alliés aux séparatistes les plus intransigeants, les premiers pour trouver dans l'histoire et dans la Constitution l'appui qui les justifie de rejeter toute revendication canadienne-française, et les autres pour puiser dans cette histoire et dans cette constitution interprétées de la même façon, la preuve qu'il est inutile d'y chercher quelque forme que ce soit d'aménagement ou d'accommodement avec le Canada anglais.

Cette conception explique que la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal en soit venue, dans ses conclusions, non seulement à l'idée des Etats associés, mais à la forme particulière de réalisation de cette formule qui se rapproche le plus du séparatisme intégral: "Formule confédérale, avec chambre confédérale mais où siègeront les représentants des deux Etats associés" (p. 118) et conseil suprême de la confédération composé d'un nombre de ministres choisis en part égale pour chaque Etat associé. Le gouvernement confédéral n'exercerait sa juridiction que sur des sujets limités, énumérés avec précision, la souveraineté fondamentale résidant au niveau de chacun des Etats associés.

Nous avons déjà dit dans des textes déjà cités (L'Action nationale de septembre 1964 et de juin 1965) pourquoi pour notre part nous préférons, pour le moment, convaincre notre public de l'idée des Etats associés et amener le Canada anglais à la considérer, plutôt que de proposer des projets précis que chacun, surtout chez les adversaires, tend à n'examiner que dans les détails qui lui déplaisent pour pouvoir rejeter plus aisément l'en-

semble. Mais nous n'avons pas dit qu'à notre point de vue, tout le monde devrait nécessairement en faire autant. Au contraire, à condition qu'on ne perde pas de vue la valeur de l'idée générale, il importe que des projets précis et variés soient montés pour illustrer les possibilités et servir de base à la négociation. Il n'y a aucun doute que le mémoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal aura été une intéressante contribution dans ce sens.

Jacques-Yvan Morin devant la liberté et le fédéralisme

Quelques mois plus tard, — quelques semaines après le colloque de l'Institut canadien des affaires publiques, et comme en réponse à ses efforts de démystification du national —, Me Jacques-Yvan Morin, dans un texte intitulé "Liberté nationale et fédéralisme" reprenait tout le problème de la nation, de plus loin et de plus haut. L'exergue rappelait à nos dénationalisateurs qu'ils avaient peut-être mal compris les idées du grand patron de plusieurs d'entre eux, Emmanuel Mounier, puisque s'il n'était pas nationaliste, il n'en avait pas moins écrit: "La nation est un élément intégrant de notre vie spirituelle. Elle mourra peut-être un jour, mais son rôle médiateur n'est pas achevé." Jacques-Yvan Morin, dans un texte de très grande hauteur de vue et d'un très grand réalisme en même temps, de rappeler alors que les questions en jeu ne sont le propre ni de la réserve québécoise, ni de "notre mythologie" comme l'ont dit d'aucuns, mais d'idées "d'une portée universelle, car elles mettent en jeu le seul moyen pratique dont la science politique ait disposé jusqu'ici pour réconcilier les nations et les Etats dans la liberté".

Et l'auteur de montrer que loin d'être en régression, le concept et le fait *nation* constituent au contraire le grand fait de civilisations qui a succédé à la notion des hauts faits d'empires. En dépit de ses tares originelles,

c'est sur lui que s'appuieraient, pour se construire naturellement, la notion et le fait d'humanité, en passant peut-être par le fédéralisme. Ce qui aurait alors fait défaut au Canada, c'est qu'on aurait trop voulu copier les Etats-Unis en renchérissant encore sur la centralisation, sans assez voir le caractère unique de la fédération canadienne d'être "fondée sur la présence historique de deux groupes nationaux, suffisamment différents pour servir de point de ralliement culturel aux nouveaux venus". Dans ces conditions, il y a un minimum nécessaire d'adaptation constitutionnelle pour réconcilier un "self-government accru du Québec et l'intégration croissante des autres provinces". Ce minimum serait: Un statut particulier pour le Québec au sein de la Confédération, impliquant une autonomie telle du Québec que "l'Etat provincial deviendrait le centre des décisions portant sur son propre développement économique, jouissant de tous les pouvoirs nécessaires à la planification régionale, (...) confirmant son rôle principal dans l'organisation de la sécurité sociale, (...) la participation active du gouvernement québécois au sein des organes fédéraux (...), en effectuant un remaniement du sénat et de certains secteurs de l'administration en sorte que des représentants de l'Etat provincial puissent y siéger, (...) la protection des droits minoritaires des Anglo-Canadiens dans le Québec et des Canadiens français dans les autres provinces".

L'auteur a convenu lui-même d'avance que pour suggérer ces solutions, il s'est placé "dans la perspective où les dirigeants anglophones comprendraient la situation avant qu'il ne soit trop tard, et sauraient faire accepter le nouvel état de choses par leurs compatriotes". Dans cette optique justement, étant donné les conclusions que ratifie le rapport préliminaire Laurendeau-Dunton, il peut paraître douteux qu'il vaille la peine d'entreprendre des négociations sur une telle base, aussi compliquées en fait à mettre au point qu'une formule plus satisfaisante au départ comme pour l'avenir, tels les Etats associés.

Ce serait, en somme, fournir au Canada anglais une diversion trop facile que d'accepter de faire fond sur le statut particulier. Il faut explorer attentivement le sens à donner à cette idée, justement en tant qu'elle est à considérer comme minimum vital et comme étape vers les Etats associés. Elle revêt une valeur pratique considérable pour guider l'action courante; mais il serait malheureux qu'on en fit un objectif ayant valeur définitive, car seule l'expérience pourra nous révéler si une telle situation peut vraiment constituer un équilibre stable sur lequel Québec pourrait s'appuyer sans risquer que recommence une autre ère de dépréciation comme celle que nous a valu la Confédération et à laquelle, cette fois, nous pourrions difficilement survivre.

Et en attendant ?

En attendant, Raymond Barbeau, sensible au fait qu'on a souvent accusé les séparatistes de ne s'occuper que des objectifs ultimes de l'évolution politique du Canada français, propose comme étape intermédiaire à réaliser avant l'indépendance, l'unilinguisme au Québec. C'est le sens de son tout récent ouvrage, "Le Québec bientôt unilingue".

Personnellement, je ne cache pas que je n'aime pas cette expression d'unilinguisme et que son emploi me paraît brouiller singulièrement la cause que l'on veut par là défendre. D'ailleurs, une des caractéristiques de cet ouvrage de Barbeau, pourtant tout entier consacré à ce sujet, c'est que ce terme n'y est nulle part défini. Qu'entend-on exactement par là? Et à quelles politiques concrètes cela conduit-il? Si bien qu'adhérer à la thèse de l'unilinguisme, c'est vraiment ne pas savoir à quoi on s'engage, car l'unilinguisme n'est pas de soi un terme de principe, mais de politique, d'action. Le principe, c'est qu'au Québec, la langue française soit proclamée la seule langue officielle, acte juridique facile à saisir et à circonscrire, quitte pour le moment à réserver les droits

limités que garantit, pris au texte, l'Acte de 1867 aux minorités anglophones. Et après cela de vivre cet état juridique et de voir comment il peut nous permettre de réaliser l'unilinguisme; et sous quelle forme celui-ci peut paraître désirable; car n'oublions pas qu'à sa limite extrême l'unilinguisme au Québec pourrait signifier qu'on n'aurait le droit de n'y parler partout et en tout temps que le français.

Dans son livre, Raymond Barbeau n'a rien précisé de tout cela. Il s'en est tenu à faire un plaidoyer pour la langue française au Québec et à faire le procès du bilinguisme, le tout sous les différents aspects culturels, linguistiques, pédagogiques, sociaux, historiques et politiques. Nulle part son texte n'est assez clair et assez précis pour qu'on puisse déterminer comment il veut réaliser l'unilinguisme et jusqu'où. La satisfaction qu'il éprouve de ce que la Société Saint-Jean Baptiste ait recommandé la proclamation du français langue officielle sous la réserve des droits inscrits à l'article 133 de l'A.A.N.B. pourrait laisser croire qu'il n'exigerait pas autre chose. Mais dans ses conclusions, il ajoute: "L'Etat du Québec s'assurera que le français est bel et bien utilisé comme langue de travail dans les maisons de commerce, les industries, les milieux d'affaires partout au Québec, et que les affiches et publications soient rédigées en bon français". Objectif désirable, mais comment l'atteindra-t-on? La réponse à cette question n'est pas assez indifférente, en regard des vastes problèmes relatifs aux droits privés qu'elle soulève, pour qu'on puisse adhérer à une politique d'unilinguisme qui n'aurait pas d'abord précisé les voies et moyens dans un programme clair.

De même, les conclusions de Barbeau impliquent qu'on devrait aller jusqu'à interdire l'emploi, dans tout hôtel, auberge, motel, restaurant, au moins aux personnes en contact avec le public, si elles ne comprennent et ne parlent pas suffisamment le français. Est-ce vraiment

faisable, décevantement faisable? et quelles sont les conséquences qu'engendrerait un tel décret proclamé à l'heure actuelle? Ces conclusions paraissent aussi impliquer qu'il n'existerait au niveau primaire que des écoles françaises, avec enseignement de la langue seconde au secondaire seulement, quitte aux anglophones à maintenir des écoles séparées à leurs frais, c'est-à-dire donc tout en payant leur part d'impôt à l'école générale et sans recevoir de subventions. Ici on peut remarquer que la mesure n'est pas aussi arbitraire qu'elle le paraît en raison de la situation établie, puisque c'est exactement le régime auquel sont ou ont été soumis les Canadiens français des autres provinces, et qui n'était même pas toujours possible. Mais serait-il sage de procéder brutalement à l'installation de ce régime sans avoir passé par l'intermédiaire de plusieurs autres étapes?

Le radicalisme n'a de sens que s'il est un radicalisme de principe, assis sur un sens de l'art du possible au plan politique. Ce qui est peut-être le plus grave de la situation actuelle au Canada français, c'est cette confusion des esprits qui, enlisés dans un pragmatisme croissant (processus d'assimilation à la mentalité anglo-saxonne) méprisent de plus en plus l'adhésion aux principes, attitude supposément irréaliste. Ne se gênant plus alors quant aux concessions sur les principes et au mépris de la recherche de solutions transitoires permettant de concilier pratique et principe, on transporte le radicalisme sur le plan pratique sans tenir compte des principes en jeu. C'est ainsi que pour atteindre une fin pratique désirable, l'établissement définitif d'un Québec français, on mettrait ici en jeu tout le principe de la liberté des institutions privées, établies à la demande des parents ou patronnées par eux, et de leur droit de recevoir leur part des subventions de l'Etat.

En somme, peut être plus encore que la priorité ou l'exclusivité de la langue française au Québec, presserait-il davantage de restaurer l'intégrité de l'esprit français

(Cf. éditorial *L'Action nationale*, octobre 1963). Car, de toute façon, que ferons-nous d'une langue dont nous avons perdu l'esprit? Même s'il ne faut pas, d'autre part, mépriser le rôle que pourrait jouer une restauration de la langue sur celle de l'esprit lui-même.

Pour sûr, j'ai conscience d'être presque injuste de faire porter à Raymond Barbeau tout le poids de cette remarque, alors qu'il est sûrement parmi ceux à qui elle s'applique le moins, la passion et la conviction jouant chez lui un rôle plus important que le pragmatisme pour expliquer sa tendance aux solutions extrêmes. Mais la situation qu'il fournit l'occasion d'illustrer montre bien comment il nous importe de cultiver à la fois la fermeté et l'irrédentisme dans les principes, associés à la patience et à l'habileté dans la recherche des solutions. Autrement nous risquons, comme Samson, d'être les propres victimes du temple que nous voulons ébranler.

François-Albert ANGERS

LE CARDINAL ROY ET LES INSTITUTIONS PRIVÉES

"Il serait extrêmement regrettable qu'un système nouveau ne permette pas la survie et le rayonnement d'institutions non seulement vénérables à cause de leur passé, mais également remarquables, dans un contexte moderne, par leur énergie et leur personnalité.

Dans tous les pays de grande civilisation, les institutions libres ont hautement contribué, en même temps que celles de l'État, à maintenir la culture à un haut niveau; elles sont considérées comme l'un des plus précieux éléments du patrimoine national.

Il ne faudrait pas qu'une dissection hâtive et maladroite réduise ces êtres vivants à l'état de pièces anatomiques et condamne à mort les grandes écoles à qui nous devons d'avoir survécu."

Extrait de l'allocution prononcée par S.E. le Cardinal M. Roy, lors du dévoilement de la statue de Mgr de Laval, au Parlement de Québec, le 15 juin 1965.

La voix des jeunes

La continuité entre les générations

Ce centenaire que l'on voudrait nous faire fêter

Ouvrant l'enveloppe contenant "Le Journal de l'Expo", je découvris un imprimé portant ce slogan: "Centenaire 67, célébration d'un nouveau départ". C'était, je n'en doutais plus, une de ces publications écrites par un *Canadian*, puis ensuite traduites dans notre langue et où on nous chante les progrès du Canada *coast to coast*, même s'ils se font sur notre dos et contre notre volonté. Je ne me trompais guère. Cette phrase, tirée de l'imprimé et acceptable pour un Laurier, un Pierre Elliott-Trudeau, mais certainement pas par un Canadien-français digne de ce nom, vous le prouvera :

"En cette époque particulièrement féconde où le peuple canadien mûrit, se cherche, prend conscience de son identité et acquiert un regain de confiance nationale, l'anniversaire du premier siècle de la Confédération devient beaucoup plus qu'une date historique et un rappel du passé: c'est, à point nommé, l'occasion par excellence pour célébrer l'étape exaltante que nous vivons, celle d'un nouveau départ."

Et l'imprimé, toujours rédigé dans le même esprit, poursuit :

"Nouveau départ vers de brillantes perspectives, commandant des défis à la mesure de la jeunesse et de la vitalité de la nation canadienne. L'an 1967, c'est le rendez-vous d'un pays jeune comme demain, une année de réjouissance pour tous les Canadiens et leurs amis de par le monde".

S'il est tout à fait normal que les Canadiens se réjouissent en 1967 du centenaire du BNA Act, je ne vois pas pourquoi moi, comme Canadien français et comme Québécois, je me réjouirais d'une telle chose. Le BNA Act, la Confédération n'ont jamais été autres choses, à mes yeux, que des structures et des situations qui nous furent imposées par la force des choses, des structures et des situations que je n'ai jamais librement choisies et que je ne puis que tolérer en espérant qu'elles disparaissent un jour. Si les *Canadians* veulent que nous ayons nous aussi quelque chose à fêter en 1967, il est plus que temps qu'ils y pensent sérieusement, qu'ils remettent en question cette Confédération morbide qui, loin de nous apporter quelque chose, n'a servi qu'à assimiler un demi-million des nôtres et à drainer vers Ottawa des millions de dollars qui, mis à profit au Québec, auraient pu nous aider à être enfin *"maîtres chez nous"*.

Non, ce centenaire de la Confédération je ne le célébrerai pas; et je combattrai même sa célébration que cela plaise ou non aux bon-ententistes et aux partisans du compromis à tout prix. Avec ceux de ma génération qui se tiennent debout, et ils sont de plus en plus nombreux, je combattrai ceux qui par leur indifférence ou leur lâcheté se font les complices de ce génocide latent qu'est pour notre nation l'actuelle Confédération. Je suis prêt à sacrifier ma jeunesse s'il le faut pour que ma nation, dont l'existence est ma seule raison de vivre et son épanouissement mon seul espoir, et ma patrie soient autre chose qu'une éternelle minorité soumise aux désirs et aux ordres d'une majorité qui est somme toute fort peu compréhensive. Et s'il nous fallait compter sur le seul *fair play* de ces messieurs pour survivre, j'aimerais mieux n'être jamais né...

Un défi à relever

Ce qui est devant nous, ce qui nous attend, c'est un défi. Si nous ne le relevons pas, nous acceptons une fois pour toutes cette assimilation que l'on nous a maintes fois offerte et que nous avons toujours, consciemment ou non, collectivement refusée jusqu'à ce jour. Nous deviendrions alors, dans tout au plus deux générations, de parfaits *Canadians*, supprimant ainsi tout le problème que notre présence pose à l'autre nation. On pourrait alors écrire — enfin diraient certains — : *one nation, one language, one flag*. C'est la solution des faibles, des timorés, des colonisés inconscients que sont les fédéralistes...

Mais ce n'est pas celle que notre jeunesse a choisie. Non, la jeunesse québécoise, fière malgré tout de son passé et fermement décidée à conserver son héritage culturel et linguistique, si atteint soit-il par les effets inévitables de ces longs siècles de noirceur dont nous sommes affligés depuis 1760, est prête à relever le double défi que représente la lutte à entreprendre contre la situation actuelle et l'édification du Québec de demain. La réalisation du premier permettant d'envisager le second.

Nationalisme et politique

Ce qui nous différencie des moins jeunes c'est notre impatience, notre ardeur et notre radicalisme. Si nous sommes moins patients c'est peut-être parce que vous l'avez trop été. Si nous vous paraissions plus ardents c'est que, nous sommes jeunes, et naïfs aussi. Quant à notre radicalisme, il est issu de notre impatience et de notre ardeur. C'est ce radicalisme qui, par exemple, a poussé certains des nôtres que le système actuel exaspérait à utiliser la violence. Mais, nous n'avons ni à les juger, ni à les condamner : l'histoire le fera pour nous.

Le radicalisme est un phénomène propre à toutes les générations, même s'il se manifeste plus ouvertement

et plus bruyamment aujourd'hui. Il y a trente ans, la jeunesse canadienne-française suivait Lionel Groulx; aujourd'hui, elle suit, avec la même ardeur, les chefs indépendantistes. A la première on parlait d'*Etat français*, à la seconde on parle d'un Etat québécois souverain. Entre les deux il n'y a qu'une étape; il a suffi de deux générations pour la franchir.

Vous les nationalistes, qui êtes de cette première génération ou de l'intermédiaire, vous parlez d'Etat associé, d'un statut particulier; nous, nous avons ajouté à l'idée et au sentiment nationaliste l'idée plus globale d'un Etat politiquement souverain. Au fond, ni les uns ni les autres ne sont satisfaits de l'ordre établi du présent régime constitutionnel. De même que tous deux nous avons lutté contre cette formule Fulton-Favreau, nous continuerons de lutter pour réaliser un Québec fort.

Et même si, ne nous sentant pas du tout Canadiens, nous sommes désireux de faire du Québec un Etat politiquement indépendant, rien ne nous empêche de travailler avec vous à la réalisation de ce Québec fort qui demeure quand même pour nous une étape préliminaire. Et nous ne sommes que trop loin de ce Québec fort.

Plus de temps à perdre

Nous n'avons en effet plus de temps à perdre si nous voulons y arriver. En 1967 les *Canadians* fêteront le centenaire de leur Confédération. Souhaitons que nous, nous soyons alors très près de réaliser ce Québec fort. Que ce soit un Etat associé pour les uns, ou indépendant pour les autres, qu'importe. Ce qui est important c'est qu'il soit, et le plus tôt possible.

Claude LARIVIERE



Correspondance

Logique française et régime confédératif canadien

Cher monsieur Angers,

Je viens vous livrer quelques impressions sur le court débat que vous avez eu à l'émission Aujourd'hui, avec le représentant des Acadiens, M. Boudreault.

Je ne saurais vous dire combien j'ai trouvé que la logique française était cruelle pour ce pauvre homme qui devait retourner parmi la majorité anglophone qui domine dans les Maritimes et qui devait, par conséquent, ne pas admettre qu'Ottawa ne doit pas fixer l'éducation comme but à son aide aux Provinces. Combien, aussi, elle était cruelle pour ce même homme qui était pour le moment mis en face de ses compatriotes francophones du Québec qui, eux, sont majoritaires chez eux et peuvent sans trop de gêne, actuellement, dire que l'éducation est réservée aux Provinces et qu'Ottawa doit respecter la constitution.

Cet incident m'est apparu comme l'image la plus exacte de la situation dans laquelle la constitution place les francophones en ce pays: minoritaires au fédéral et minoritaires dans toutes les Provinces, sauf au Québec. Pendant le débat, je me référais à une autre situation qui aurait pu être à la place: une fédération ethnique des deux groupes, le francophone et l'anglophone, au Canada, puis s'imbriquant dans cette fédération ethnique, une confédération territoriale qui prendrait tout le territoire actuellement compris

dans ce qu'on appelle faussement la confédération canadienne. Dans cette situation nouvelle, voici comment j'imaginai la conduite qu'aurait tenue M. Boudreault: il aurait eu derrière lui non plus seulement une majorité anglophone à ménager, mais une majorité francophone installée sur un pied d'égalité dans la fédération ethnique, pour appuyer une prise de position loyale et sans équivoque envers les siens comme envers la logique. Il aurait eu, en plus, l'appui d'un Etat francophone, qui, tout en n'étant pas nécessairement le sien, était obligé de prendre faits et gestes en faveur du groupe francophone dont la présence est permanente au niveau de la fédération ethnique, tandis que, comme Etat confédéré, il a le pouvoir d'équilibrer chez lui les mesures politiques qui sont prises dans cette même optique par les autres ou l'autre Etat confédéré de langue anglaise. Le même homme ne serait pas alors un minoritaire et comme dirait le badaud, le même homme ne serait plus le même homme.

Je pensais par la même occasion, combien la logique a la vie difficile au Canada. Ne cherchons pas ailleurs que dans cette situation de gêne et de réserve, la cause principale de la déchéance de la logique française en ce pays et chez notre peuple francophone. Notre civilisation n'a pas droit à sa logique et voilà pourquoi elle s'étiole et se laisse piétiner par le « joual » et autres bestioles déchues de la grande nature, des vraies bêtes fières, des hommes en possession de leurs moyens.

M. Angers, avec votre logique, vous apparaissiez comme un homme cruel qui veut absolument envoyer pendre ce pauvre monsieur Boudreault, tandis que lui, refusait obstinément à la logique de l'esprit son droit prioritaire sur la prévenance envers les représailles possibles de la majorité anglophone. Placé devant un pareil choix, qui peut ne pas être écartelé? C'est pourtant ce qui nous arrive depuis au moins un siècle.

Odina BOUTET

Note de Monsieur Angers

Tout en posant d'une façon excellente un véritable problème, la lettre de M. Boutet me paraît cependant condamner trop formellement comme impraticable la logique française dans la solution de

nos problèmes confédératifs. La logique française a sociologiquement la vie dure dans un pareil régime, d'où la difficulté, la précarité relative de notre position; mais elle n'est pas formellement déjouée au point qu'il soit fatal d'assister au dépérissement de l'esprit français. Pas fatal dans le sens absolu, même si relativement très risqué.

Si un degré d'anglicisation des esprits n'avait pas déjà affaibli par pénétration l'esprit français chez les minorités et même au Québec, y substituant graduellement l'approche pragmatique à l'approche logique, notre esprit français trouverait des moyens logiques de sortir des problèmes posés.

La logique du manque d'argent des provinces maritimes pour subvenir à tous leurs besoins d'éducation, c'est de trouver le moyen de fournir de l'argent aux provinces pour qu'elles puissent remplir leur responsabilité. La logique de la substitution de normes fédérales à des normes strictement et librement provinciales dans les législations que subventionne le gouvernement fédéral est autre et nous devrions facilement le voir en esprits logiques: c'est l'uniformisation des standards réalisés par le biais des réclamations de fonds. Les franco-minoritaires pourraient se faire les défenseurs de la formule qui favorise l'autonomie provinciale plutôt que celle qui favorise la centralisation.

Il y a, au delà, que les minorités ne tiennent guère à cette autonomie provinciale pour eux et qu'ils se sentent plus à l'aise associés au groupe de la province de Québec à Ottawa. Mais cette réaction élémentaire n'est pas très logique puisqu'elle réduit tout le groupe canadien-français à être minoritaire. Ce que la logique éclairée recommanderait, c'est la sauvegarde des autonomies pour protéger la force du Québec, bastion des minorités, mais la lutte en commun à Ottawa pour faire prendre au sérieux par le gouvernement central son rôle de protecteur des droits minoritaires, dont le principe est déjà dans la constitution pour les minorités confessionnelles protestantes ou catholiques.

Ce n'est donc pas la logique qui est en défaut; ce sont les esprits qui semblent avoir perdu le pouvoir de l'apercevoir.

Note-réponse de M. Boutet

Je suis très heureux que vous preniez la défense de la logique, après ce qui aurait pu paraître, de ma part, une attaque contre elle. Vous remarquerez cependant que je n'ai pris aucun ménagement non plus pour le parti inconstitutionnel des anglophones qui se manifestait dans la position gênante de M. Boudreault.

Là où je ne suis pas d'accord, c'est lorsque vous dites, dans votre réponse à ma lettre, que la logique pourrait s'appliquer aux situations concernées et nous permettre de sortir des difficultés qu'elles comportent. Il y a à la base de notre participation au régime politique canadien un illogisme qui me paraît insurmontable. Nous, de langue française et, par conséquent, de civilisation culturelle objective, sommes embarqués dans l'aventure la plus subjective que puisse offrir à des partenaires la conception anglo-saxonne de la civilisation. S'il ne s'agissait que de la constitution du pays, la constitution écrite, la logique s'y trouverait certes aussi à l'aise ici qu'en tout autre pays de culture objective. Mais vous savez déjà que les anglophones trouvent bien mieux à faire que d'écrire et de suivre des constitutions. Ils ont, au maximum, l'art de s'arrêter seulement à ce qui fait leur affaire et de contourner les textes. Ils savent donner aux organismes des formes d'efficacité qui leur permettent de parvenir naturellement à leurs buts. Ainsi, dans la formation des partis politiques au Canada, dans la bonne foi qu'on doit leur reconnaître sous peine d'être publiquement honni, il y a une obligation morale de marcher avec eux, uniquement par la force des pressions subjectives, la confiance qu'ils réclament par toutes leurs attitudes publiques, et vous savez qu'on a marché et qu'on marche encore. Pourtant, objectivement, nous n'avons la majorité dans aucun parti politique fédéral au Canada et c'est la majorité qui décide en ce pays. C'est également la majorité qui fait l'espèce, et voilà où nous avons perdu une part très importante de notre identité, les anglophones pouvant tout faire au nom des Canadiens que nous pensions être. Que valent des textes écrits, même avec logique, pour garder la vie à une culture qui se nourrit d'objectivité, quand la représentation est soumise dès le départ à des conditions qui lui seront toujours totalement étrangères. Le mot aliénation est le seul qui convienne.

Avant même d'être parvenu au parlement, un candidat à la représentation doit soumettre son droit à la décision majoritaire qui penchera inévitablement du côté des anglophones au sein de son parti. Une fois au parlement, la majorité sera encore anglophone. Qu'est-ce donc qu'être Canadien, sans autre représentation que celle de la majorité, sans autre droit moral que celui d'avoir confiance en nos partenaires anglophones? Cela n'est pas de l'objectivité et ce n'est pas non plus logique, pour une mentalité qui renvoie la pensée à un ordre de chose appris explicitement, comme cela se fait en français, plutôt qu'à une certitude expérimentale et subjective, comme en anglais. En restant dans cette situation, nous sommes aussi logiques que si nous disions à nos représentants: donnez à la ville de Québec tel ou tel édifice public, tel ou tel monument, et, s'il vous plaît, veuillez lui donner un nom anglais, afin de respecter le caractère français de la cité où presque tout est en anglais.

Nous sommes allés si loin dans cette voie qu'il sera très difficile d'en sortir. La logique n'a aucune chance de vivre vraiment là où les faits échappent à un examen ouvert, là où les affirmations ont pour base une confiance obligatoire et une bonne foi aveugle, ainsi qu'on le réclame de nous, gens formés à des exigences d'objectivité, pendant que les anglophones tirent leur épingle du jeu, riches de leur expérience subjective ininterrompue. Ils poussent les hauts cris chaque fois qu'un francophone met en doute leur bonne foi, mais que ce dernier perde le sens de ses facultés particulières, cela n'a aucune importance, parce qu'il n'a pas une voix majoritaire et que les francophones ont accepté de participer à ce régime.

Nous payons la caution de la confiance qu'il faut avoir en la bonne foi des anglophones et, en retour, ils se rendent responsables de l'autorité en ce pays. Ce phénomène s'étend à toute l'activité canadienne et nous en sommes diminués d'autant. Nous devons, pour maintenir ce gage d'unité qui nous est imposé, ne pas voir les ambitions normales des humains, ne pas concevoir qu'un anglophone a des intérêts qui lui sont propres, ne jamais compter que les êtres sont en rivalité sur cette terre; en un mot, nous devons perdre la notion du combat pour la vie ainsi que celle du caractère légitime des moyens d'action. Il n'y a qu'une forme de civisme, qu'une

bonne autorité pour apprécier les mœurs, qu'une façon digne de légiférer et d'administrer: c'est la leur. Que viendrait faire dans cela le texte le plus clair et le plus définitif qu'on puisse imaginer, sinon couvrir sous des apparences encore plus heureuses l'approche de notre mort lente? Car nous obéissons à des réflexes qui sont en rapport avec leur subjectivité: il faut participer à leur régime pour être canadien; il faut entrer dans leurs partis, dans leurs manières; il faut que le mauvais côté des choses ait une bonne présentation ou qu'on puisse le mettre sur le compte de quelque étranger, un francophone par exemple. Chez les anglophones, quand les choses vont mal, le silence règne; quand le mal s'atténue, ils annoncent leur progrès sans avoir jamais mentionné auparavant que les choses allaient mal pour eux: ils présentent naturellement ce dont ils ont raison d'être fiers, eux les sujets de leur ambition et de leurs préoccupations. Nous, qui sommes éduqués à l'objectivité, qui visons des objets comme les principes, la logique, le raisonnement, etc., sommes entraînés à leur suite dans une subjectivité qui n'est pas la nôtre et pour laquelle nous devons travailler sans la dénoncer jamais. C'est ainsi que nous sommes appelés à voter une motion de confiance qui n'est jamais pour nous.

Notre situation est illogique; notre engagement est illogique. Un francophone, surtout s'il est d'une province majoritairement anglophone, porte en ce pays le double poids d'une objectivité qui s'égare et d'une subjectivité qui n'est pas la sienne. Voilà pourquoi je dis que nous devons, au plus tôt, nous affirmer dans une identité qui soit le plus sensible possible à notre esprit et à celui de tous les Nord-Américains qui agissent comme s'ils étaient seuls sur ce continent. Notre identité doit se montrer grande, grosse, épaisse, dure, aussi bien que subtile, pénétrante, facile et claire. Nous devons porter un nom qui n'identifie que nous, que notre politique, que nos réalisations. Nous devons nous placer en position pour voter assez régulièrement une motion de confiance qui nous soit entièrement destinée, puisque nous avons désormais pris goût à la subjectivité. Les séparatistes ont compris cela, et il ne leur manque que d'avoir compris aussi que sur ce continent nous devons vivre avec d'autres, ce qui n'est pas la même chose que de les laisser vivre à notre place, comme nous le faisons en ce moment. L'indépendance, dans toute la mesure du possible et dans les

formes les moins équivoques possible, voilà certainement ce qu'il nous faut. Je suis en faveur qu'une fédération ethnique subsiste, où plutôt qu'elle soit créée au Canada, puisqu'elle n'existe pas vraiment. Mais pas une fédération territoriale comme celle que nous avons. Tout au plus, une confédération territoriale, afin que les populations soient mieux protégées là où elles sont minoritaires. Il n'est pas de ma compétence de fournir des cadres, mais, comme dirait l'homme de la rue, je sais bien ce que j'aime et ce que je n'aime pas. En particulier, je n'aime pas qu'on me prenne pour un autre. Mise à part toute sentimentalité, le simple fait d'utiliser la langue française comme véhicule de la pensée et de la communication, rend nécessaire une vie distincte et, par conséquent, des organismes distincts où cette vie puisse s'exprimer et s'édifier.

A ce point de vue, nous vivons dans l'illogisme, puisque les organismes supérieurs, là où se prennent les décisions majeures, sont sous l'influence des anglophones. Un individu en particulier peut, par des contacts avec la pensée des francophones d'Europe, retracer la logique qui persiste ici et là, fragmentaire, dans la vie canadienne, mais ni une société ni une nation canadiennes-françaises ne peuvent vivre de cette logique là. Nous en sommes la preuve.

Odina Boutet,

DOUBLE TAXATION

"Protestant, Jewish, and Catholic parents, who face the dilemma of either paying for the education of their children in a church-related school and foregoing the right to free education or of sending them to the public school contrary to their convictions, are really being treated as second-class citizens. Such injustice exists in no other great county of the western world."

"The continuing curtailment of freedom of education in the United States must be reversed if our society is to remain free. The cooperation of Protestants, Jews, and Catholics in such an organization as the Citizens for Education Freedom is a step forward in obtaining liberty for all citizens in choosing education without penalty. Freedom must be fought for by those who believe it necessary to education. The greatest danger in the fight is apathy. If the parents of approximately seven million non-public school children join the struggle for equity in financial aid to all children, the battle for equal rights to diversity in education can and will be won."

James A. Fitzgerald, Ph.D., dans BEST SELLERS (The Semi-Monthly Book Review) University of Scranton, Scranton, Pennsylvania 18510, June 1, 1965, p. 107-108.

VIE CULTURELLE

Direction de la section culturelle :
JEAN MARCEL

Toute personne désireuse de rejoindre
la section doit adresser son dossier
culturel est prise en considération avec la

adresse : L'ACTION NATIONALE
Section culturelle
C. P. 100, Station H.
Montréal

Directeur de la section culturelle :

JEAN MARCEL

Toute personne désireuse de soumettre des textes pour publication dans la section culturelle est priée de communiquer avec le directeur.

**Adresse: L'ACTION NATIONALE
Section culturelle,
C. P. 189, Station N,
Montréal.**

Poème

par Claude Turcotte

- Légende de vieil âge -

*Devant la maison ouverte, marche à hautes et longues
foulées dedans les herbes rouges. Il n'a pour parler
des choses anciennes que son inconscience. Il est le
seul que les sortilèges des choses étranges n'ont pas
tué.*

*Et demain qui est un nouvel arbre ainsi qu'un autre jour,
il sait bien que les fièvres l'attaqueront du plus farou-
che et solide mal...*

*Et Cybelle qui habite cette maison délirante où semble
le vent établir ses demeures sans la moindre caresse
faisant l'air plus léger que l'air.*

*Cette féroce envie de manger les battures qui s'étendent
à perte de pas dans ce fleuve fait de silence.*

*Comme sa sauvage enfance ses goûts sont de terre et
d'herbes hautes.*

*Sa demeure est de vent et de pierre et d'immobilité ef-
frayante.*

*Et les sorcières de l'île font danser les cormorans au
milieu de la nuit.*

Tu les écoutes...

Entre le ciel et l'eau se battent dans la lunaison de novembre les âmes des amants.

Je t'emmène au miracle des enfantements, car le silence est ton exil.

"et la moitié de ton pays ne rejoindra jamais l'autre".

On a beaucoup appris à mêler nos visages. Et demain si je moulanges les herbes tu sauras que ce n'est pas pour ton visage mais pour casser toutes blessures.

La neige nous isole du temps, nous maîtrise comme je ferai du mal. Mais tu ne te rends pas compte du mal.

Tu rêves de sorcières et de chemins barrés par les tempêtes.

J'ai ton pays dans la mémoire.

Je sais que tout est immobile comme les planches de ta maison.

Je reconnais le mur jaune, venu d'un autre âge que le nôtre.

Et, qui sait, si nous ne savons plus refaire les gestes du pain à couper et de l'eau à mettre sur le feu, c'est peut-être pour des raisons de neiges.

Je t'isole au milieu de l'hiver. Depuis deux jours déjà, les neiges nous envahissent. Le frémissement de la main qui traîne sur les draps crie faiblement la peur de l'ombre.

Et j'ai mal de ne pouvoir partir. J'ai mal parce que les raquettes sont vides de tes pas et je t'aime pour le blanc que tu m'offres au milieu de ton pays gelé.

Ce goût d'immobilité en toutes choses qui t'appartiennent.

Bientôt je serai de ton absence,

Car, j'enlève la chemise qui recouvrait la lampe et tu as regardé la lumière bouger toute la nuit.

La neige a cessé.. Nous marchons. Tu me dis que c'est le sable. Je ne dis rien. Tu marches maintenant et je te voudrais couchée là comme hier.

A reprendre le rythme du jour; s'établit le mouvement que je regarde renaître.

.....

Il nous faut remonter au commencement des saisons.

Tu m'emmènes aux noces des chevaux. Tu m'y plonges et leurs sabots me défont le crâne. Pillent mes musiques et mes veines. La terre est sable rouge et la tempête la retourne, la renforce et la retrouve; et je te reviens après ces déchirements habillé de peau de bête.

Mes pas sont durs mais ne laissent trace. Je n'ai plus de tête mais des silences durs et froids à t'offrir, pour les nuits de la délivrance.

Tu ris et tu cours effrayée de ton oeuvre.

Et moi qui n'ai jamais connu la peur au temps des lunaisons je me fais fragile et simple de désespoir

.....

Paysage soudain vieilli par le vent de cinq heures.

Puis il entre en agonie.

Sans être préparé parce que sans besoin de l'être — il avait toujours vécu au centre de deux horizons de brumes — il vit ses doigts qui disparaissaient, devenaient de l'air. Et, comme il était enfoui, étendu dans la neige jusqu'à mi-jambes il ne vit pas ses pieds qui faisaient de même...

Ainsi en fut-il de la bouche et des os jusqu'à ce que deux yeux, immobiles et translucides, étranges transparences mauves, s'écartent l'un de l'autre en de lumineuses porcelaines soulevées dans la clarté des tendres poudreries.

Demain les neiges hautes...

La notion de l'étranger dans la littérature canadienne - IV

LA RUPTURE DÉFINITIVE

par André Vanasse

Il nous a été donné, grâce à la lecture de *Menaud maître-draveur*, d'assister à la transformation de la notion d'étranger dans notre littérature. On a pu constater que ce ne sont plus les Anglais seulement qui "bénéficient" du titre de "barbares" mais bien aussi une certaine partie de la population canadienne-française. Chez Menaud la transition s'est d'ailleurs accomplie imperceptiblement. Sa colère contre le conquérant s'est d'abord muée en une haine féroce envers le Délié dont le nom en lui-même est plus que significatif; il est apparu, aux yeux de Menaud, comme la concrétisation de l'étranger, celui qu'il fallait à tout prix écraser. On pouvait constater dès ce moment qu'il ne s'agissait plus d'un Anglais mais bien d'un Canadien français qui avait trahi. Mais le traître n'est au fond qu'un prétexte puisque finalement, c'est le justicier lui-même qui deviendra étranger. Il le sera d'abord vis-à-vis la société pour laquelle il oeuvre avec tant d'ardeur, ensuite à lui-même lorsqu'il prendra conscience de l'inutilité de ses actes. Ainsi par un phénomène bizarre, c'est celui qui voulait combattre l'étranger qui le deviendra.

Le combat de deux races tel était le drame de *Menaud maître-draveur*. Dans les romans qui suivent on

constate que c'est toujours la même lutte qui se poursuit, mettant aux prises nomades et sédentaires. Deux idéals se font face, l'un basé sur la soumission, celui du sédentaire, l'autre basé sur la liberté, c'est celui du nomade.

Ringuet dans *Trente arpents*, en traçant le portrait d'Albert a, dans une certaine mesure, esquissé les traits du nouvel étranger :

Mais au contraire des autres, et malgré que son labeur lui donnât l'apparence d'un droit sur cette terre, jamais il ne lui avait consenti le don absolu de soi auquel elle est habituée; jamais il n'avait abdiqué entre les mains de la Mère des moissons une liberté qui vivait en lui. Et sans doute était-ce cela qui lui avait gardé, en dépit des années, un air différent qui empêchait que ne s'établît entre les Moisan et lui l'intimité qu'eût engendrée une commune soumission. Entre lui et les choses d'ici il n'y avait qu'une alliance, un contrat tacite et réciproque et non point d'une part la régence, et de l'autre l'attachement servile à la maîtresse. (1)

Ainsi pour la société agraire l'étranger, c'est Me-naud, c'est le révolté, c'est-à-dire toute personne qui veut affirmer sa liberté devant un ordre établi qu'elle n'accepte pas. Le cultivateur, dans cette perspective, apparaît comme le soumis, le vaincu, celui qui se plie devant la nature et les événements. Mais justement il n'est pas dupe de sa condition, il sent très bien l'étroitesse de l'univers qu'il s'est assigné d'autant plus que le nomade est là pour le lui faire voir.

Elément majoritaire de la population, le sédentaire s'acharnera sur le nomade, mais il lui faut, pour se donner bonne conscience, lui attribuer une origine qui le distingue essentiellement de la sienne propre. L'étranger deviendra, bien souvent malgré lui, un Indien. Caractéristique qui offre l'avantage d'être plus ou moins vérifiable concrètement. Il suffit de se rappeler les paroles de Pierre-Côme Provençal, alerté par l'influence pernicieuse du Survenant sur la personnalité naissante de

1. Ringuet, *Trente arpents*, Montréal, Fides, 1938, p. 122.

Joinville, pour constater que l'Indien est beaucoup moins un type de race qu'une attitude psychologique considérée comme inacceptable :

— Méfie-toi de lui : c'est un sauvage. Joinville protesta :

— Il est pourtant blond en plein. Quoi c'est qui vous fait dire ça ?

— Rien qu'à son parler, ça se voit. Il parle tout bas, quand il se surveille pas. Puis il sourit jamais. Un sauvage sourit pas. Il rit ou ben il a la face comme une maison de pierre.

— J'ai pas remarqué.

— Tu l'as donc pas regardé comme il faut ? T'aurais vu qu'il a le regard d'un ingrat. A la place de Didace, je le garderais pas une journée de plus. Il a beau être blond. (2)

Ce qui l'inquiétait surtout, c'était justement ce grand rire clair, comme le disait si bien Angéline, qui sonnait comme des cloches au vent, comme un chant de force et de bonheur. Il avait dans ses gestes, dans sa démarche même, un "je ne sais quoi" d'attirant qui le rendait détestable aux yeux des plus conservateurs. De sa forte personnalité se dégageait une impression de puissance, voire de témérité. Effectivement, le Survenant n'avait peur de rien et il le prouva éloquemment lorsqu'il terrassa Odilon Provençal dans un majestueux combat. Dès ce moment la rupture entre le nomade et le sédentaire est accomplie. Dorénavant les passions vont se former autour de lui, passions de haine ou d'admiration :

Donc le Survenant grandit en estime et en importance aux yeux de plusieurs, surtout parmi les anciens, premiers batailleurs en leur temps. Cependant ceux qui, tel Amable, ne l'aimaient pas d'avance, le haïrent davantage de le savoir non seulement adroit à l'ouvrage et agréable aux filles, mais encore habile à se battre et aussi fort qu'un boeuf. (3)

2. G. Guèvremont, *Le Survenant*, Paris, Plon, 1945, p. 41.

3. *Ibid.*, p. 116.

On lui en voulait surtout d'avoir préféré à la sécurité tyrannissante de la terre l'insouciance d'une vie errante. Si, encore, il avait été gauche, ne fût-ce que pour cultiver la terre, les sédentaires auraient pu alors se moquer de ce malhabile qui prétendait avoir tout vu, mais, là encore, il les décevait car il se montrait aussi adroit que les plus expérimentés. D'être presque vaincus dans leur domaine propre les exaspérait; d'autant plus qu'ils acceptaient difficilement que cet étranger ait pu acquérir tous les trucs du métier en menant, malgré tout, une vie libre et heureuse.

Voilà en gros la trame du *Survenant*, cet inconnu venu d'on ne sait où et disparaissant d'une façon tout aussi mystérieuse.

Au fond l'étranger-indien pourrait représenter le héros mythique de notre société agraire. Le *Survenant*, par son origine obscure, par sa force, son insouciance, ses actes de bravoure, s'apparente de très près au type du héros tel que défini, en psychanalyse, par Jung. Il nous est permis de réunir autour du *Survenant* des personnages comme Cardinal du roman *Les jours sont longs* d'Harry Bernard, Thomas Clarey dans *Louise Genest* de Bertrand Vac, Tom Beaulieu dans *La Forêt* de Georges Bugnet. Peut-être ne sont-ils en définitive qu'une projection onirique d'une population qui, se sachant vaincue et éternellement soumise, se doit de trouver un palliatif pour pouvoir survivre. L'Indien peut, dans ces circonstances apparaître comme l'idéalisation d'une race nouvelle, celle du surhomme qui se reconnaît à sa force et sa joie.

On comprend donc les sentiments ambivalents qui entourent l'Etranger. Admiration parce que la société retrouve en lui, l'énergie et le courage qu'elle voudrait avoir; haine parce qu'elle constate que sa condition historique l'oblige à vivre dans la soumission. Qu'on se souvienne de la désillusion de Menaud devant la lâcheté de ses concitoyens!

En fait ce nouvel étranger prend figure de séducteur. Si Menaud se voulait meneur d'hommes, le Survenant, lui, sait qu'il ne pourra faire bouger cette population amorphe. Il est seul et se veut tel. Là est sa raison d'être. Ses gestes n'ont de signification que pour lui et trahissent son culte de l'individualisme. Dans une société où la notion de coalition est la pierre angulaire, on imagine facilement jusqu'à quel point cet orgueil d'être puisse devenir infiniment attirant. Les femmes surtout sont sensibles à cette qualité. Maria, on s'en souvient, avait été instantanément conquise par François Paradis. Le Survenant aura la même puissance.

Mais encore là, pour la satisfaction de tous, le séducteur se doit de n'agir que dans l'imaginaire. Pour Maria, François Paradis ne fut qu'un beau rêve; il en sera de même pour Angéline: le Survenant n'aura été somme toute qu'un amant de l'esprit.

Notre littérature paysanne se plaît à nous livrer des héros solitaires et impuissants. On est en droit de se demander si le nouvel étranger n'est pas en définitive, dans la perspective féminine cette fois, l'image de l'amour en liberté, c'est-à-dire un amour qui ne connaît pas d'obligations sociales et particulièrement celle de remplir les berceaux.

La lecture de *Louise Genest* de Bertrand Vac semble en tout cas appuyer cette hypothèse. C'est à cause du berceau que Louise Genest sera vaincue. Ce roman, presque un cas unique pour son époque, se structure à partir de l'adultère. Louise Genest, après avoir enduré pendant plus de quinze ans une vie monotone auprès de son mari, décide de s'enfuir avec Thomas Clarey, un trappeur indien. C'est sans doute l'une des rares héroïnes du roman paysan à franchir le pas entre le rêve et la réalité. Certes Louise Genest ne s'adaptera jamais totalement à ce nouvel amour :

"Elle n'aura rien de ça. Elle connaîtra les nuits que j'ai eues. Elle aura la présence et les absences

de Thomas; mais pas plus que moi, elle ne le possédera. Le métis n'aura jamais qu'un amour, la forêt!" (4)

Mais le drame est beaucoup moins celui d'un amour impossible entre deux personnages qui ne se rejoignent jamais que celui d'un remords: un fils abandonné aux mains d'un père tyrannique et qui mourra, du moins Louise Genest le croit ainsi, à cause de son départ:

"Pardon! Pardon! murmurait-elle. Je n'ai pensé qu'à moi. J'ai été sans coeur. Je l'ai laissé tout seul se débattre dans la vie! Je l'ai abandonné et voilà ce qui arrive, je ne suis pas encore assez punie. Pardon!" (5)

L'échec est donc total, il lui vient de la société elle-même. Quand on veut vivre la vie dans la joie et la liberté, c'est la race elle-même qui se meurt. Menaud est devenu fou, le Survenant est disparu, Louise Genest mourra pour avoir tenté une impossible réconciliation:

Quelques jours plus tard, on retrouva la Genest, face contre terre. Le flot retiré, la boue en séchant l'avait étreinte comme une sangsue. (6)

Si la forêt a ses sujets, la terre a ses esclaves qu'elle punit de mort lorsqu'ils la quittent.

Ainsi entre les deux races la rupture est définitive; la liberté pour le sédentaire n'aura de place que dans le rêve et l'imaginaire. Les romans citadins naîtront de ce climat de songe et d'inaction. Une forte proportion des romans, s'échelonnant entre les années '50 et '60, seront marqués par cette fuite dans l'irréel donnant naissance à une littérature presque schizophrénique!

4. B. Vac, *Louise Genest*, Mtl, le Cercle du livre de France, p. 228.

5. *Ibid.*, p. 224.

6. *Ibid.*, p. 230.

Littératures du Québec et d'Haïti - IV

La femme dans la poésie

En 1928, à propos d'une anthologie de poètes haïtiens, Louis Dantin s'écriait (avec une pointe d'ironie ou d'admiration) :

"Et je veux noter de suite une chose extrêmement piquante, et qui fait de cette plage une sorte d'Eldorado fantastique et lunaire: ces poètes sont presque tous premiers ministres... On tombe d'ébahissement; on se demande: où est la tradition des rimeurs faméliques et pelés? Poètes, mes frères, il fait bon vivre "en Haïti!". (1)

Aujourd'hui, la situation s'est incontestablement retournée et ce serait au tour des écrivains haïtiens à lancer pareille exclamation à l'adresse de leurs confrères québécois, s'ils entendaient Jacques Ferron se plaindre que "jamais les écrivains n'ont été aussi prébendés" et les critiques railler la pléthore des prix littéraires, en demandant facétieusement "Avez-vous reçu un prix?" (2)

Car c'est précisément une telle manne et un semblable mécénat qu'Anthony Phelps semblait souhaiter dans la

1. Louis Dantin, *Poètes de l'Amérique française*, Louis Carrier et Cie, les Editions du Mercure, Montréal, New-York et Londres, 1928, p. 224-225.

2. *La Presse*, supplément littéraire du samedi, 23 octobre 1965.

réponse qu'il fit en 1961, à ceux qui constatant le dépérissement de la littérature haïtienne, prononçaient déjà son oraison funèbre.

Les conditions économiques et sociales, ayant si radicalement changé, il est facile de soupçonner que l'état même des deux poésies a dû changer en proportion. C'est maintenant aux poètes haïtiens peut-être qu'il conviendrait d'adresser l'avertissement par lequel Dantin concluait son article :

"Il serait très piquant de comparer la poésie haïtienne et la poésie canadienne; mais je ne me fourrerai pas dans ce guépier. Ce qu'on peut dire sans amoindrir les nôtres, et ce que cette anthologie démontre à l'évidence, c'est que nos artistes en syllabes auront à compter désormais avec de sérieux rivaux; c'est qu'ils devront secouer leur indolence et leur crinière, et faire oeuvre de leurs dix doigts, s'ils veulent être bien sûrs, même en terre d'Amérique, de faire chanter le mieux et sonner le plus haut la lyre française". (3)

Mais je m'empresse de calmer l'appréhension des uns et de décevoir la jubilation des autres en disant tout de suite qu'il n'est pas question ici de comparer les poésies du Québec et d'Haïti pour décerner une quelconque palme à l'une d'elles. Même s'il y a un parallélisme étonnant dans leur évolution, ces deux poésies comme deux rails d'une voie ferrée ne se touchent pas. Dès lors il devient absurde de les comparer selon une échelle de valeurs communes. Tout au plus pourrais-je constater qu'alors qu'ici la poésie connaît un épanouissement sans précédent et semble se réserver un avenir encore plus prometteur, la poésie haïtienne actuelle semble piétiner. Oh! ce ne sont pas les poètes ni les oeuvres qui manquent, même s'il y eut un silence vraiment inquiétant dans les années 1958 à 1961, et même si l'actuelle dispersion hors d'Haïti de nombre de ces poètes peut replonger nos lettres dans le

3. Louis Dantin, *Poètes de l'Amérique française*, p. 246.

même silence. Ce qui semble faire défaut à la jeune poésie haïtienne c'est une esthétique littéraire bien définie et surtout originale. La preuve? Le groupe "Haïti Littéraire", le dernier en date des mouvements littéraires haïtiens, réunit des poètes qui n'ont en commun que leurs refus, (4) des poètes qui par ailleurs sont fermement convaincus que la littérature haïtienne n'existe pas (5) et que leur but doit être d'écrire une littérature universelle. (6)

L'on s'aperçoit qu'il y a là à tout le moins piétinement. En fait, c'est un retour aux idées des écrivains de *La Ronde* qui avaient les mêmes prétentions universelles et qui n'écrivirent, en définitive, qu'une littérature d'exil. D'ailleurs si l'on y regarde de plus près l'on s'aperçoit que du côté de la technique, les écrivains d'"Haïti Littéraire" ne vont pas plus loin que le délire verbal ou l'automatisme surréalistes. Or, dès 1940, Magloire St-Aude, René Belance et Hamilton Garoute avaient acclimaté le surréalisme chez nous. Des refus ne sauraient constituer une doctrine suffisante pour étayer un mouvement littéraire car il s'agit, de toute évidence, d'un refus tout littéraire.

Mais j'extravague. Parlant d'un épanouissement de la poésie québécoise et d'un piétinement de la littérature haïtienne, je me perds dans des détails et oublie mon propos. Je ne l'avais peut-être pas encore défini, mais c'était que l'on ne pouvait à proprement parler comparer les littératures du Québec et d'Haïti mais plutôt faire des rapprochements entre elles à partir de certains points de vue privilégiés. Considérer de cette façon les deux littératures peut amener à des constatations fort intéressantes et je voudrais choisir trois points de vue, à savoir: la femme, le pays et la race.

4. René Philoctète: *Rond-Point*, No 12, décembre 1963, Port-au-Prince, Imprimerie Deschamps, p. 27.

5. Anthony Phelps, *Idem*, p. 26.

6. René Philoctète, *Ibidem*, p. 27; Anthony Phelps, *Ibidem*, p. 26.

Je m'empresse de dire que je ne me fais pas d'illusion sur mes propos, en particulier pour ce qui est de la poésie québécoise. Ce qu'ils peuvent avoir de systématique ne me fait nullement perdre de vue qu'il s'agit peut-être là bien plus de quelques hypothèses de travail que d'autres choses. Néanmoins le lecteur les prendra pour ce qu'elles lui paraissent valoir.

Si donc nous prenons deux anthologies: celle de Guy Sylvestre et celle de Lubin et St-Louis (7), en présumant qu'elles ne tronquent point la physionomie des deux poésies, quelle image de la femme, et donc de l'amour, nous est présentée? Pour plus de commodité dans notre examen qui se rapproche du relevé statistique, nous nous arrêterons aux poètes de la génération de 1930, puisque, en Haïti comme au Québec, on s'accorde à reconnaître qu'alors la littérature a pris un nouveau tournant. Or je ne crois pas me tromper en affirmant qu'en poésie québécoise on retrouve le même visage de femme que montrait une certaine tradition du roman québécois, c'est-à-dire sinon celle de la "vierge et martyre", du moins de la mère, de la femme idéale, immatérielle, sainte et quelque peu asexuée. A part une ou deux poétesses, (Medjé Vézina et Cécile Chabot) dont les poèmes respirent un parfum trouble (leurs oeuvres d'ailleurs seraient postérieures à 1930), la plupart des autres poètes qu'il s'agisse de Crémazie nous demandant de prier pour notre mère, d'Albert Lozeau nous parlant de "regards pleins d'amour, de foi et d'une sereine et chaste ivresse" ou même de Gustave Lamarche s'écriant:

"Ne le dérangez pas, "femme", quand il écrit"

l'image qui nous est présentée de la femme est fort sage; c'est tantôt celle d'une nonne, tantôt celle de "la femme dont parle l'Evangile" mais le plus souvent c'est celle

7. Guy Sylvestre, *Anthologie de la poésie canadienne-française*, Nouvelle Edition, Montréal, Beauchemin, 1963; Carlos St-Louis et Maurice Lubin, *Panorama de la poésie haïtienne*, Port-au-Prince, Editions Henri Deschamps, 1950.

d'une mère berçant son enfant. Et quand cette femme prend des allures un peu plus libres pour ne pas dire provocantes, elle est invariablement une orientale. (8) Il en résulte que l'image de l'amour est en accord avec une telle peinture et si Robert Choquette, dans son poème "Les Dunes", s'écrie bravement:

"Je t'attendais, amour...

J'allais chanter, chanter de l'âme et de la chair"

il termine le dit poème en confessant:

"Je tremble, je suis humble et tout facile aux larmes,

Et j'ai tout désappris, sinon poser ma main,

Ma faible main devant mon faible coeur humain".

Alfred Desrochers est le seul à vouloir faire bande à part. Voici quelques vers d'"A l'ombre de l'Orford" que je crois assez suggestifs:

*"Sans toi, l'amour disparaîtrait durant ces heures
Où l'hiver nous retient cloîtrés dans les demeures.*

Le tête à tête pèse et devient obsédant

S'il ne plane sur lui quelque épouvantement.

Sans toi, l'amant serait bientôt las de l'amante;

Mais quand ta grande voix gronde dans la tourmente,

La peur unit les corps, l'effroi chasse l'ennui,

Le coeur sent la pitié chaude descendre en lui,

L'épaule ingénuement recherche une autre épaule,

La main transie, avec douceur, se tend et frôle

Une autre main, la chair est un ravissement;

La mère sur son sein réchauffe son enfant,

Et les époux, qu'avaient endurcis les années,

Ont retrouvé soudain leurs caresses fanées.

Le lit triste s'emplit des capiteux parfums

Que répandaient jadis les fleurs des soirs défunts;

Le nuage de l'heure ancienne se dissipe;

Et dans l'étreinte ardente où l'âme participe,

Comme le corps, parfois s'incrée un rédempteur.

Ah! si l'on te maudit, ô vent libérateur,

Qui chasses loin de nous la minute obsédante,

C'est qu'un désir secret de vengeance nous hante,

Et ce qu'on hait en toi, c'est le pardon qui vient".

8. Medjé Vézina, Hasoutra, la danseuse, p. 155; Arthur de Bussièrès, Khisma la Turque, p. 66, dans Guy Sylvestre, Anthologie de la poésie canadienne-française.

Mais après avoir relu ce passage, on se demande s'il n'y a pas là comme deux scènes juxtaposées et arbitrairement liées. En tout cas, l'intrusion d'un enfant que sa mère réchauffe sur son sein paraît pour le moins inattendue dans cette peinture du ravissement de la chair. Remarquez que le vers qui parle de la chair et celui qui parle de la mère et de l'enfant ne sont séparés que par un point et virgule et donc font partie de la même phrase. De même le vers qui fait allusion au rédempteur qui s'incrée. L'auteur aurait-il apporté un correctif à un passage qu'il aurait, lui-même, jugé trop hardi?

Quoi qu'il en soit mon propos n'est pas de faire l'apologie de l'amour fou ou de dénigrer l'amour sage. Loin de là. Je voulais simplement voir quel portrait était tracé de la femme et quelle peinture l'on faisait de l'amour. L'on s'accordera avec moi pour reconnaître qu'à vouloir trop spiritualiser l'amour et la femme, l'image qu'on donne des deux ne peut être que fausse ou du moins fort incomplète.

Par un paradoxe assez amusant, c'est une image également tronquée et fausse de l'amour et passablement ambiguë de la femme que donne la poésie haïtienne. Dans l'ordre inverse cependant. Louis Dantin, le poète délicat des vers "A une qui se croit seule" constatait que, pour quelques-uns d'entre les poètes haïtiens, "l'amour... n'a rien de platonique; c'est bien plutôt le "platonique" de Jean Richepin" et il citait ces vers d'Oswald Durand qui lui semblaient en tracer la théorie:

*Le feu de vos veines circule
Sous le ciel de notre pays
Les rayons de la canicule
Dorent les fronts et les maïs;
Nous n'avons pas l'amour rempli de craintes
Chantant, le soir, pour deux brins de cheveux;
De nos bras noirs la vigoureuse étreinte
Vaut bien les plus tendres aveux.
Pour vous, mes maîtresses,
Griffonnes et négresses,*

*Et jaunes mulâtresses,
Vers aux doux sons,
Chansons.*

Aussi est-ce avec une satisfaction non déguisée que Dantin, après avoir cité un poème de Dominique Hippolyte qui rime "le même amour simpliste", nous cite des vers exprimant les touches "plus délicates de l'émotion et de la tendresse, les risques et les surprises des jeux éternels du coeur, où l'amour sonne parfois l'élan idéal, où le sentiment altier s'élargit jusqu'au dévouement et s'élève jusqu'au culte"; ce qui lui permet de s'écrier avec soulagement: "Nous voici loin du sans-gêne d'Oswald Durand: et vous voyez qu'après tout, ces poètes chantent "pour deux brins de cheveux" et pour moins encore". (9)

Léon-François Hoffman a consacré à "*l'image de la femme dans la poésie haïtienne*" (10) une étude plus fouillée que les analyses de Dantin. Il constate d'abord qu'"une extrême sensualité caractérise la femme telle qu'elle apparaît dans la poésie haïtienne". Cela ne nous étonne pas après la lecture des vers d'Oswald Durand cités plus haut et surtout quand on sait que nos poètes se sont toujours mis d'accord pour accorder une supériorité érotique aux "payses locales".

*"Or contemplant celle qu'on nomme
Eve la blonde et sa beauté
Froide où nul feu de volupté
Ne brillait — même après la pomme,
Il dit, pensif:
"Ce n'est point là mon idole!
Et lui voulant un sang plus vif,
Fit la créole".*

(Henri Chauvet)

*"Notre pays est peuplé de femmes,
belles dans la diversité bizarre des nuances,*

9. Louis Dantin, *Poètes de l'Amérique française*, p. 241.

10. *Présence africaine*, octobre 1960 — janvier 1961, No XXXIV-XXXV, pp. 183-206, Paris.

*belles, mais d'une unique beauté
car nos payses, poésie d'Haïti,
ne ressemblent à aucune autre femme".*
(Franck Fouché)

Dans cette vision de la femme la part de chauvinisme est évidente. Néanmoins ce qu'il importe de noter d'abord c'est l'érotisme qui caractérise le portrait de la femme, la sorte particulière d'érotisme ensuite, et enfin l'image qui est donnée de l'amour.

"Ce qui est plus important, nous dit Hoffman, c'est que la femme haïtienne est le plus souvent vue comme un produit de la terre, comme une création extérieure à l'homme, conçue pour son plaisir ou pour sa douleur... Le corps de l'haïtienne est vu comme une véritable corbeille de fruits tropicaux". (11)

A travers l'oeuvre de nos poètes, de Fleury-Battier (1831-1881) à Lorimer Denis (1904-1957), il n'est question que de "lèvres de cerises" (F.-Battier) ou "fondantes comme une mangue" (Carl Brouard), de "baiser de miel et d'ananas", de "corps qui glisse comme une orange sur la mousse" (Carl Brouard) ou de femme dont la "jeunesse en fait un admirable fruit" (Dominique Hippolyte).

Hoffman arrive donc à la conclusion que:

"La caractéristique la plus frappante de la poésie haïtienne est... la sexualité obsédante dont elle est imprégnée. L'imagerie même de la lyrique haïtienne est gouvernée par la sexualité. La symbolique sexuelle identifie le fruit que l'on mange à la femme que l'on possède, l'acte de manger à l'acte de posséder".

Des commentaires d'ordre sociologique, religieux et même politique ont été faits sur l'image de la femme et de l'amour dans la littérature québécoise. Je ne me

11. L. F. Hoffman, "L'image de la femme dans la poésie haïtienne", *Présence africaine*, octobre 1960 — janvier 1961, p. 197.

risquerais donc pas à ajouter ma propre explication à celles qui ont été proposées. Mais puisque le grand mot "d'aliénation" a déjà été prononcé, je le reprendrai pour ce qui est des poètes haïtiens.

Quand on sait à quels problèmes de langage, d'esthétique et de culture doivent faire face nos écrivains, l'on comprend que nos poètes n'aient pas toujours échappé à la menace de l'aliénation. C'est pourquoi on peut les ranger en trois groupes. Les démissionnaires d'abord, qui, par incapacité à prendre position et à chanter une Muse négroïde ont préféré se cantonner dans le flou, le vague du symbolisme et du surréalisme. Les révoltés qui au nom du primat de l'engagement social et politique n'ont accordé à la femme et à l'amour qu'une place secondaire et n'ont voulu voir dans la négresse qu'une victime de plus de l'injustice sociale. Les bovarystes enfin, qui, empêtrés souvent bien involontairement dans des contradictions de classe, ont accepté avec la langue et la culture venues d'Europe une esthétique raciale et amoureuse étrangère, et ont sombré dans l'aliénation la plus délirante. Comme ils ne pouvaient en effet, pour toutes sortes de raisons et d'abord par décence et par orgueil, chanter une Muse blanche, qu'en outre le canon de beauté grec auquel leur langue et leur culture d'adoption les faisaient souscrire ne pouvait toujours convenir aux payses locales, ces poètes n'avaient comme dernier recours que l'avantage érotique à accorder à leurs concitoyennes. Ils étaient même condamnés à ne voir en elles que des objets érotiques, le pouvoir idéalisateur que confère en amour la culture importée ne convenant pas aux Muses nationales.

De ce point de vue, le virage qu'ont pris vers 1930 les littératures du Québec et d'Haïti est significatif. Ainsi l'on ne peut manquer d'être frappé en ouvrant une anthologie comme celle de Guy Robert (12), par le

12. Guy Robert: *Littérature du Québec*, Tome I, Témoignages de 17 poètes, Librairie Déom.

grand nombre de poètes (Miron, Georges Cartier etc...) qui entreprennent d'édifier de longues suites poétiques et amoureuses et de chanter un amour qui est combustion totale de l'être: corps et âme. Il en est de même en poésie haïtienne où pour la première fois, des écrivains comme la poétesse Janine Tavernier (Mon ombre ensoleillée) ont entrepris d'élever l'amour à la hauteur d'une véritable mystique, le sortant de cet érotisme parfois brutal dans lequel il s'est trop longtemps complu.

■ ● ■

Témoignages

**MÉMOIRES D'UN JEUNE
CANOQUE**

par André Major

IV

La neige ! Chaque fois que la neige bouleverse le paysage, on dirait que dans cette blancheur les choses prennent un éclat surnaturel. Tout participe à la joyeuse fête d'une Catastrophe universelle. Alors la folie d'écrire me domine, renversant l'ordre habituel des choses et m'ouvrant le monde de la démesure et de la beauté tragique. J'ai l'exaltante impression que tout est changé et que la fièvre de l'âme l'emporte sur sa déchéance inscrite dans le temps, car seule la passion rachète le lent pourrissement de tout. L'hiver avec sa rage ramène tout à l'essentiel pour en figer l'image en nous. La neige sur le monde, c'est la ferveur retrouvée, le mystère consacré et l'espace habité.

Je m'arrête, à bout de souffle, conscient que ce délire verbal risque de m'égarer dans un univers qui n'est pas celui de la mémoire mais celui du rêve qu'on vit les yeux ouverts. Je sais très bien que l'hiver, comme n'importe quoi, peut devenir manie qu'on pratique dans un but littéraire ; mais j'avoue que pour moi la blanche saison est beaucoup plus que cela : un paysage et une sphère où s'anime mon esprit. Pourquoi chercher à se justifier ? Est-on constamment poursuivi par des doutes qui nous condamnent ? Pourtant, il n'y a pas de juges ;

il n'y a que notre faiblesse qui attend d'autrui son verdict. J'ai toujours cru que les autres me définissaient et que de leur jugement je sortais défiguré. C'est ainsi que l'hiver, qui purifie tout, est devenu mon refuge: j'y durcis les muscles de mon âme, j'y invente un regard irréductible et pur de toute contestation autre que la mienne. L'hiver: le temps de la solitaire exaltation, de la profonde révélation de mon moi réel. Quand vient l'été, tout se perd, et l'extérieur s'insinue en moi corrompant tout. Mais fort heureusement, l'été ici est éphémère et se pervertit très tôt en automne, préfiguration magnifique de mon paradis de neige.

Je retourne, dans un effort douloureux, au monde de la mémoire qui ne m'offre qu'une matière grise et informe, sorte de boue sur laquelle l'esprit doit souffler pour l'animer. Le vent de décembre arrache aux sapins de grands craquements, sinistres appels qui rejoignent l'éternelle solitude de la vie. Je revois, sortant de l'ombre, ces bivouacs, ces camarades, ces chalets, ces routes, ces lueurs dans la nuit, ces odeurs du bois qui brûle, autant d'images juxtaposées, enlacées pour toujours dans le tréfonds du passé; et je me dis que j'ai bien vécu ma première adolescence. Sous le signe de la ferveur et de l'aventure, j'aurai ouvert mon cœur à une grandeur qui peut-être a changé de nom mais à laquelle je continue d'aspirer: le risque, la douleur, l'exaltation et le chant. Ah, ces petits matins de février où j'attendais l'autobus, sac au dos, me tenant droit dans un uniforme qui, en me singularisant, me permettait d'échapper au monde de la réalité quotidienne. Puis c'était la messe à laquelle je participais tout entier. Réunis dans le local, nous attendions que nos Chefs nous donnent leurs directives. Quand tout le monde, selon eux, était impeccable, le signal du départ était donné, et chaque patrouille s'ébranlait, nerveuse, agitée mais disciplinée. L'aventure commençait. La fièvre qui la veille m'avait gagné alors que je préparais mon sac à dos s'intensifiait au point que les oreilles me bouillaient, que tous mes nerfs se raidissaient et

que je me sentais près d'éclater dans l'épais uniforme qui nous auréolait d'un prestige presque militaire. Sous le gris du ciel lourd, nous quitions une ville sale et triste pour nous enfoncer dans un pays encore inconnu que nous quitterions le lendemain avec un lent regret, qui en moi égrènerait ses bégaiements de fin du monde. Tout dans ce voyage n'était pas du rêve, le cauchemar y avait sa part, plus ou moins grande selon les événements, l'humeur de la nature, la géographie... Le jeu prenait parfois l'allure d'un drame. L'un s'égarait, on retrouvait un autre à demi gelé. Un imprudent ou un maladroit s'ouvrait la paume de la main d'un coup de couteau. Mais ces malheurs eux-mêmes, nous les savourions parce qu'ils nous rattachaient à une existence privilégiée, à la mesure de nos ambitions. Pour une blessure, pour des pieds gelés, que d'ivresse dans la marche, que de passion dans le jeu, que de joie dans le chant et le feu du soir, que de plaisir aussi dans le simple fait de humer l'air de la forêt, de palper un bout de bois. Que de bonheur dans la nuit, quand, comblés, nous nous glissions dans nos sacs de couchage, alors que les flammes s'étendaient sur toutes choses en leur donnant vingt visages, les uns rassurants, les autres monstrueux, tous merveilleux. Nous nous endormions avec la paix en nous comme la douce révélation d'un secret incommunicable. A l'aube, réveillés brutalement par nos Chefs, nous retournions au bel univers de l'aventure; et c'était à nouveau la lumière sur nos âmes. Vers la fin de la journée, tout se gâtait, notre joie décroissait car nous savions que l'échéance nous frapperait bientôt, que nous retrouverions la vie de tous les jours, les hommes du commun, et que ce monde terne nous écraserait. Mais nous revenions dans nos familles heureux, régénérés, et comme ennoblis; les autres, nous écoutant parler de l'autre vie, celle qui avait été la nôtre, nous regardaient sans comprendre, sceptiques et agacés. Leur stupéfaction me rappelait que j'échappais à leur sort en projetant mon destin aux quatre coins de la rose des vents.

Ce bonheur quasi parfait a duré quelques mois, puis je ne sais quoi, un doute, une image nouvelle, un réflexe de l'instinct, quelque chose que je ne peux définir a brisé le rythme de mon émerveillement. Je me suis souvenu de mon rêve politique, lui que j'avais fui en dansant, en lisant, en me grisant de grand air. Il revenait donc, ce rêve impossible, tout armé de cris, mais comme s'il avait jailli de mon rêve présent, l'aventure scoute. En fait, celle-ci, bien que nourrie d'une vie spirituelle intense, avait perdu son pouvoir d'attraction, et de cette faille naissait un nouveau désir : donner un grand but à notre discipline, la douer d'un sens qui la dépasse. Pourquoi s'imposer des règles, apprendre des techniques, si ce n'était pour faire de nous une élite combattante ? Toute cette pratique devait, à mes yeux, se fonder sur une morale, celle-ci n'étant pas seulement religieuse mais nationale et politique. Tous ceux qui ont connu la Fédération des scouts catholiques du Canada savent que c'était là une ambition démesurée, irrecevable. Là comme à la JEC, on faisait du catholicisme militant une affaire internationale, une sorte de franc-maçonnerie basée sur l'inconsistant principe universaliste. Si tous les scouts du monde... On connaît la chanson : Cité libre, produit de la JEC, n'a cessé de la fredonner avant d'expirer (il me semble, en effet, que cette revue n'existe plus, même si une nouvelle équipe prétend avoir relevé l'équipe fondatrice). Chez les scouts comme ailleurs, pas d'éducation nationale ; le même angélisme : nous sommes tous frères. Si les Algériens avaient dit cela, ils seraient encore les valets des Pieds-Noirs ; si de Gaulle s'était mis dans la tête que, mon Dieu, les Allemands c'est du monde comme nous, il n'aurait pu élever les bras en forme de V et l'Europe ne serait plus grand-chose. Dieu merci, il y a toujours des hommes pour nous rappeler que si la vie est un songe, il faut le vivre éveillé. Un beau songe, la fraternité humaine, à la condition qu'il repose sur la reconnaissance réciproque, sur la souveraineté réelle. Il n'y a pas d'amitié qui tienne sans le support de la li-

berté: créez le moindre lien de dépendance, et c'est le cri de guerre. On ne peut pas demander à un homme de ployer le genou devant son semblable: cette humiliation, il faut la lui imposer le couteau sur la gorge. Notre soumission est un état anormal; ce sont nos cris et nos attentats qui nous humanisent. Moi qui avais compris cela parce que tout autour de moi me le criait, parce qu'un professeur m'avait ouvert les yeux sur notre vérité, je ne pouvais adhérer sans malaise à l'universalisme dérisoire de la Fédération. Ainsi, de scout parfait que j'étais, je devins récalcitrant. J'écrivis mes premières lettres aux journaux, exigeant la naissance d'un véritable parti nationaliste. Je ferai remarquer que je ne négligeais pas mes études et que je terminai ma classe de méthode avec de très bonnes notes, surtout en latin et en français. Quant à l'anglais, n'y consacrant que peu de temps, je n'en tirais qu'une gloire médiocre. Je reviens à ces lettres que j'envoyais aux journaux. Elles me permirent de connaître la revue *Laurentie*, ce qui me fit découvrir que je n'étais pas seul, que d'autres se nourrissaient de mon propre espoir. Du jour au lendemain, l'Alliance laurentienne compta un nouveau partisan, jeune mais non moins ardent. L'aumônier de la troupe s'inquiéta de mes préoccupations: esprit moderne et superficiel, il résolut de les anéantir en les ridiculisant. Il contribua plutôt à me les rendre plus chères. On a beau voir loin et grand, on n'est jamais seul; quelque part, dans l'ombre, des frères jettent sur le monde un regard qui finit par rencontrer le nôtre. Voilà la véritable fraternité. Les autres n'en sont que des plagiateurs.

Au collège, quand j'entretenais mes camarades de mes idées politiques, ils se figeaient dans une indifférence calculée. Ils ne voulaient pas être dérangés, ni distraits de leur petite existence étudiante. Dès qu'ils étaient libérés du collège, ils s'amusaient frénétiquement. Exiger d'eux qu'ils réfléchissent, vous n'y pensez pas, un scandale! On violait l'étroitesse de leur monde. Oh, ils n'étaient pas aveuglés par de grands projets, loin de là!

Ils formaient une troupe de désabusés pour qui l'existence se résumait à deux activités : l'étude, obligatoire, et les sorties desquelles ils ne pouvaient se priver sans paraître arriérés. Aujourd'hui ils fréquentent le campus en dilettantes, se saoulant pour se meubler l'esprit et mijotant de vivre grassement de leur profession. De si longues études, on comprend que cela doive leur valoir certains privilèges. Mais ils seront demain ceux qui nous trahiront. On les verra solliciter l'appui de la masse électorale et tremper dans toutes sortes de combines. J'ai pour eux le plus mitigé des respects et je leur souhaite de connaître les rigueurs d'une vraie révolution, puisqu'ils s'accommodent comme leurs pères de celle qu'on dit tranquille. Je ne peux parler de mes camarades sans prédire la fin du monde. Car s'ils n'ont pas d'âme, ils sont cependant doués d'un répugnant appétit. En citant ceux-là, j'incrimine ceux qui sont de leur race ; et mon mépris retombe sur tous ceux qui se sont laissé contaminer par la médiocrité ambiante. On me dira qu'ils sont les produits de notre société et qu'on ne peut leur reprocher de ressembler au modèle qu'on leur a proposé. Je dis qu'ils n'ont aucune excuse, ou alors tout le monde est justifié, et que la dignité consiste justement à ne pas sombrer dans les enfers confortables où l'on nous convie sournoisement. Ils auront dès le berceau manqué de cette force qui leur eût permis de résister à l'attrait de la facilité. Cela revient à conclure que ce seront encore des fantômes qui prendront la tête de notre société. Contre eux il n'y a que la lumière crue de la révolte. Mais ils vous diront — car ils jouent les cyniques — qu'ils se sentent à l'aise dans leur peau ; vous saurez qu'ils n'ont plus que cela à défendre, leur peau frileuse.

L'été est venu, saison maudite, avec cette seule promesse : l'exil en forêt. Quand je parle d'exil, j'abuse du sens de ce mot, car la forêt n'était pas pour moi un lieu d'exil mais le lieu même de mon esprit, sa terre natale, sa patrie réelle. Mais mon premier camp scout fut moins heureux que je l'avais souhaité. Une trop rigide disci-

plaine, la constante promiscuité de la tente, la répétition des gestes, l'esprit d'émulation, l'égoïsme des uns, la paresse des autres, cela et mon besoin de solitude me rendirent ces deux semaines pénibles et pour tout dire assez décevantes. J'en revins soulagé et désireux d'écrire, de flâner, de n'être que mon seul maître. Il faut dire que, ne retournant pas à Montréal, j'allais retrouver mes parents dans le joyeux décor de mon enfance rêvée, dans cette petite forêt qui jetait sur notre chalet ses ombres douces, lesquelles, le soir venu, chantaient le mystère de la nuit, mon royaume. Tout le reste de l'été, au hasard de mon bouillonnement intérieur, je notais les idées qui me venaient à mon insu et que j'eusse préféré ignorer. C'est que commençait à sourdre une révolte dont je ne savais rien et qui me ravageait sans que je pusse m'en défendre. J'écrivais tout cela, car il n'était pas question que j'exprimasse verbalement le fond de ma pensée: c'eût été rompre la tradition du silence et méconnaître les forces du monde extérieur. Or, j'étais respectueux des lois qui régissaient notre société. Et si je rêvais librement c'était dans le secret de ma soumission et de ma peur. Ce qui grouillait en moi à l'état embryonnaire me semblait horrible: cela s'apparentait au doute, au mépris et à la révolte. Passer l'éponge sur tout ce mystère me paraissait également odieux: c'eût été là faire avorter je ne savais quelle vérité. Curieux, je décidai de laisser le temps mûrir ce secret et me le révéler; mais en même temps, effrayé par ces forces qui me divisaient, je résolus de m'ancrer dans les certitudes morales qui avaient toujours fortifié mon esprit. Je quitterais la troupe scoutie parce qu'elle n'arrivait pas à satisfaire mon inquiétude, et sans doute parce que j'avais l'impression qu'elle ne m'apporterait plus que des choses connues. Je rejoindrais les raiders, mes aînés. C'est d'ailleurs mon meilleur ami qui m'y incita le jour même où mourut Duplessis. Quelle folie nous faisait croire qu'avec la mort d'un chef autoritaire c'était la tyrannie qui sombrait? D'un gouvernement mesquin et despotique nous faisions une dictature:

ce grossissement, qui était la mesure de notre petitesse, nous donnait la rassurante impression d'être délivrés du mal et d'accéder à un monde meilleur. Une belle illusion : le libérateur que nous avons élu, au lieu de représenter les intérêts traditionnels, représente la Finance étrangère et avec d'autant plus d'autorité qu'il s'est adjoint les services d'un policier en la personne de Claude Wagner.

Je cédaï donc à l'invitation de mon ami par peur de me retrouver seul contre mes démons intérieurs et pour consolider ma foi, que je sentais défaillir. Je dois avouer que cette nouvelle aventure me séduisit. Les raiders pratiquaient le judo, l'escrime, et ils nous enseignaient de nouvelles techniques telles que la topographie qui était pour moi une autre façon de connaître la nature. Mais nous ne cessions, mon ami et moi, d'être rongés par l'inquiétude. La chair, en particulier, nous tracassait fort. Esprit pratique, il s'imposait de sévères disciplines pour dompter l'instinct. Je vis là le secret de la paix intérieure ; je couchai sur la dure, je me levai tôt, je baignai mon âme dans d'arides lectures spirituelles. Lui, il allait jusqu'à porter le cilice, à marcher dans des souliers où il avait d'abord répandu des cailloux. Je préférais, pour ma part, malmener mon esprit trop avide d'inconnu. Plutôt que de lire ce qui me semblait beau, je passais mes soirées à méditer l'Imitation de Jésus-Christ. Malgré cela, je pressentais que ma sexualité allait m'échapper et me ronger par derrière, si je puis dire. Les événements devaient confirmer mon pressentiment et me clouer au pilori de la mauvaise conscience. Mes résultats scolaires s'en ressentirent. Sauf en français où j'excellais, mes notes faisaient mon déshonneur. Mais je dois préciser à ma décharge qu'on nous avait imposé un changement de cours : sous prétexte de se moderniser, le collège élimina l'enseignement du grec au profit des mathématiques et des sciences qui étaient mes bêtes noires et mes faiblesses. Je ne me remis jamais de ce nouveau régime. Et comme je cessais d'être un élève brillant, je

me désintéressai peu à peu des cours, et consacrai toute mon énergie à l'écriture. En effet, dès qu'un professeur m'ennuyait — il était rare qu'il en fût autrement —, je me réfugiais dans un cahier qui, de vierge qu'il était, devint un épais manuscrit, un premier roman, que j'eus la naïveté de soumettre au Cercle du Livre de France. Ce roman n'était que le journal de mon informe révolte, et l'éditeur eut la bonne idée de me le retourner en l'accompagnant d'une lettre gentille que j'ai dû relire vingt fois avant d'en admettre la désespérante vérité.

Tout se tient : mauvais élève, je devins mauvais fils. Disons plutôt, pour être fidèle à ma mémoire, que j'avais pour mes parents, mes frères et soeur, des gestes maladroits et des mots blessants. Ainsi le dimanche, avant la messe, je les sermonnais parce qu'ils n'emportaient pas de missel. Ma mère se contentait d'un chapelet, ce qui me paraissait être un sacrilège : les autres se rendaient à l'église les mains vides et je croyais déceler dans ce dénuement leur vide spirituel. Ils me disaient un peu malade ; je n'étais qu'excédé. Je le suis demeuré, c'est ma nature, mais un sartrien me répondrait que la nature humaine n'existe pas et que c'est moi qui invente et choisis cette attitude par laquelle je me définis. Je serais excédé d'avoir à réfuter pareil argument, j'avalerai péniblement ma salive, cela me ferait une boule dans la gorge et je me tairais de peur de ne pouvoir m'expliquer justement.

Toujours est-il que ma situation dans le monde n'était guère réjouissante : plus sombre que jamais, je m'enfermais dans ma chambre pour y réfléchir mes colères et mes refus. C'est alors qu'apparut un signe merveilleux, un cadeau des dieux : le livre de poche. Pour le pauvre que j'étais, c'était un miracle. Avec soixante sous je pouvais lire un grand livre. J'achetai tout sans discernement, sans tenir compte de mes goûts. Un livre par semaine. Mon argent, je le gagnais en me rendant au collège pedibus, économisant ainsi une somme que

normalement j'aurais versée à la Compagnie de Transport de Montréal. Tout a commencé avec *la Condition Humaine*. Vers Pâques, je crois, le collègue nous invita de façon assez pressante à faire une retraite fermée. J'emportai dans mes bagages le roman de Malraux. Et c'est à Joliette, entre des murs qui suintaient le repentir et la piété, que je connus l'extase de la Révolution. Malraux me privait du sommeil, il se tenait devant moi brouillant mon horizon. Les bombes de la révolution chinoise étouffaient la voix du prédicateur. Mais ce qui me troublait le plus c'était l'attitude de Tchen devant l'acte à accomplir et l'acte accompli — l'assassinat politique. Cet absolu m'anéantissait, et je n'en renaissais que pour m'interroger sur le sens de mes actes trop quotidiens, trop englués dans l'informe et le dissolu. L'Acte révolutionnaire m'éblouissait : par procuration, j'étais purifié de la honte. Tchen, en risquant sa vie, me rappelait que la mienne devait être rachetée. Voilà un homme qui, possédé par une grande idée, la menait jusqu'à son terme, dût-il pour cela vaincre tous ses dégoûts et toutes ses faiblesses, et se trouver investi d'une responsabilité dont il ne pouvait sans déchoir se délester.

Ce fut une retraite bien tourmentée. Le chrétien que j'étais découvrait le monde de la justice humaine, implacable et impure. Je tirai de cette révélation un tissu de contradictions qui obscurcit ma vie, me contraignant à tout reviser dans une perspective plus large, car la connaissance de Malraux creusait une brèche dans mon esprit. Un peu plus tard, ayant acheté *l'Immoraliste* de Gide, j'eus à choisir entre mon orthodoxie et ma soif de connaissance : le serpent sortit vainqueur mais non indemne de ce combat avec l'ange. Hélas. Gide me parut inoffensif. C'est que je l'avais mal lu, c'est-à-dire dans l'aveuglement du remords et de la mauvaise conscience. Quant à Bernanos, le cher Bernanos, je lui dois d'avoir aimé la sainteté, sous n'importe quelle forme, de n'avoir jamais consenti à perdre la Grâce, même lorsque s'éteignit sa flamme originelle. Car, au coeur de ma révolte,

alors que j'expulsais Dieu de mon coeur afin qu'il déserte mon esprit, il me restait cette soif de la Grâce que j'ai transmuée en grâce créatrice. Mais jamais je n'ai cessé de considérer le destin comme une tentative de salut. Que sont devenus les mots pour moi, si ce n'est un chant de rachat?

Cette année-là, je ne m'appartenais plus: j'étais la proie des ombres qui en moi se disputaient l'hégémonie. Ce fut le Désespéré, le Vagabond spirituel qui l'emporta. Il quitta le collège avant la fin des examens pour s'exiler à la campagne, laissant croire à la famille que la période des examens était bel et bien terminée, ce qui lui valut une reprise en mathématiques. Ayant fait preuve de mauvaise volonté, je fus cet été-là condamné à rester à Montréal où je gagnerais mon pain et quelques sous qui iraient dans la poche de mes chers professeurs. Mon salaire était ridicule: vingt-sept dollars par semaine. Il s'agissait de faire un peu tout, d'aider tout le monde, une tâche ingrate et sans privilèges. Mon salaire fondait dans les librairies, M. Henri Tranquille le sait qui m'a si souvent vu venir m'égarer dans les rayons de sa librairie. Mais le soir, trop fatigué pour lire, j'invitais des amis avec qui je buvais de la bière sur le balcon. J'oubliais l'examen que je devais reprendre et c'est ainsi que je dus recommencer ma versification, mais cette fois dans une institution privée, le collège m'ayant fermé ses portes faute d'espace...



VIE DES CERCLES D'ÉTUDES

L'ordre politique
Les états généraux en France
de Charles V à la Révolution

Sous la direction et avec le concours des directeurs de la Ligue d'Action nationale, la revue consacre ici quelques pages, dont la préparation sera confiée chaque mois à diverses personnes ou à des équipes de personnes. Leur objet est de fournir des thèmes suivis d'études aux sections de nos associations nationales, sociales et civiques, aux cercles d'études de collège, etc., sur des problèmes majeurs d'action. Les orientations générales de ces rubriques correspondront, en général, à celles de la revue. Mais une grande latitude d'expression sera laissée à ceux qui assumeront la tâche de préparer ces textes, de sorte qu'on ne devra pas s'étonner d'y trouver à l'occasion des opinions différentes de celles qu'ont pu exprimer le directeur ou d'autres collaborateurs réguliers de la revue. D'ailleurs l'objet de ces textes sera généralement d'être soumis à étude et discussion.

Nous le disions dans l'introduction de cette section en septembre 1965, ce genre est difficile et nous sommes conscients de tenter une expérience que nous raffinerons au fur et à mesure de son déroulement.

C'EST POURQUOI NOUS SOLLICITONS LE CONCOURS DE TOUS POUR NOUS INDiquer CE QU'ILS VOUDRAIENT APPRENDRE OU TROUVER, SUR LES SUJETS CONCERNES, POUR QUE LA SECTION ATTEIGNE SON OBJECTIF ET LEUR SOIT VRAIMENT UTILE.

Adresse: L'ACTION NATIONALE,
Section des cercles d'études,
C. P. 189, Station N,
Montréal.

Les états généraux en France de Charles V à la Révolution

Du XIV^e au XVI^e siècle

Au cours de ces deux cents ans, la plupart des assemblées ont été les dociles auxiliaires de la volonté royale. Les efforts pour établir en France un régime constitutionnel plus populaire ont échoué. Les états ont vivoté, sans régularité et sans procédure fixe.

En 1369, Charles V convoque à Paris tous les députés de la France devant l'imminence d'une guerre avec l'Angleterre. L'unanimité salue les projets du roi. Quelques mois plus tard, en août, une nouvelle assemblée générale est convoquée à Rouen et elle vote « les aides les plus considérables qui eussent jamais été accordées. »

L'assemblée se réunit ensuite sous Charles VI en juillet 1411, la guerre civile faisant rage entre Armagnacs et Bourguignons. Les prélats, les nobles, les bourgeois notables et les délégués de l'Université de Paris refusent au prince les subsides demandés.

Le 30 janvier 1413, l'assemblée des états se réunit à l'hôtel Saint-Pol devant le danger d'une invasion anglaise. Les trois ordres délibèrent par provinces, l'Université et les bourgeois de Paris constituant un groupe par eux-mêmes. Les subsides furent encore refusés. Par contre, des réformes étaient demandées. Après la dissolution de l'assemblée, une « commission générale d'enquête et de réforme » composée par les états aboutit à l'ordonnance du 26 mai 1413 qui présentait un code de réforme administrative sage et modérée.

Sous Charles VII les états souvent convoqués, lui sont fidèles et dociles. Ils résistent toutefois au principe de la permanence des impôts. Ils votent quand même les subsides à chaque réunion. Les dates: mai 1421 à Clermont-Ferrand; janvier 1423 à Bourges; 18

août 1423 à Selles; du 10 au 16 mars 1424 à Selles; octobre 1424 à Riom; du 16 au 20 octobre 1425 à Poitiers; novembre 1426 à Issoudun; septembre 1428 à Chinon; avril 1431 à Poitiers; septembre 1433 à Tours; août 1434 à Tours; janvier 1435 à Poitiers; février 1436 à Poitiers; mai 1436 à Paris; octobre 1439 à Orléans; qui se prononce pour la paix avec les Anglais et qui fit des « remontrances » au roi.

Louis XI réunit les états le 1er avril 1468. 64 villes élisent un noble, un clerc et un bourgeois, soit 192 députés. L'assemblée appuie le roi contre la coalition de Charles de Bourgogne et de son frère Charles de Normandie.

Sous la régence d'Anne de Beaujeu, le 5 janvier 1484, à Tours, 284 députés élus représentent la France entière. Pour la première fois, dans chaque bailliage, un seul corps électoral est constitué pour les clercs, les nobles et les tiers. Les députés de Tours se répartissent en six bureaux régionaux, non en trois ordres. La division s'infiltré parmi les délégués et les empêche de modifier le conseil de la régence et de recouvrer leurs droits perdus sous Charles VII dans le libre vote de l'impôt. Le 14 mars, l'indemnité quotidienne cesse d'être versée aux députés qui se dispersent.

En 1506, à Tours, Louis XII réunit les états pour protester contre les stipulations matrimoniales des traités de Blois et pour fiancer au duc d'Angoulême, François, sa fille Claude, promise à Charles-Quint.

Pendant les guerres de religion

Sous le règne de Charles IX, à Orléans, le 14 décembre 1560, l'assemblée se partage selon les trois ordres. Elle refuse de voter les subsides sans consulter les électeurs. Elle établit une chambre de 13 députés par ordre pour aviser « au moyen d'équilibrer le budget » en déficit de 43 millions. Elle réclame la périodicité de la convocation des états.

Elle inspire l'ordonnance d'Orléans de 1561 qui rétablit les élections canoniques et réorganise l'administration judiciaire. La grande ordonnance de Moulins de 1566 est aussi l'un de ses résultats.

Sous Henri III, à Blois, le 6 décembre 1576, les députés des trois ordres présentent le « cahier des remontrances » et ils réclament pour eux la puissance législative. Ils exigent que les vœux adoptés à l'unanimité des trois ordres soient acceptés d'avance par le roi. Ce dernier refuse cette requête. Il accepte que sur la liste des conseillers chargés de présenter la réponse aux « cahiers » soient inscrits douze députés de chaque ordre. Les délégués votent enfin la guerre contre les protestants, mais ils refusent tous les projets de subvention, exigeant des réformes avant de voter de l'argent.

Le 16 octobre 1588, à Blois, les délégués réclament l'extermination des hérétiques, la reconnaissance effective du droit de contrôle des délégués de la nation sur les actes de la couronne, la proclamation du droit de résistance à main armée contre ceux qui levaient des deniers sans l'assentiment des états. Alors Henri III, le 23 novembre, fait assassiner les Guise, arrête les chefs des ligueurs et mate par la terreur les états dont les députés se dispersent.

En 1593, les états sont convoqués pour pourvoir à la vacance du trône et ils se séparent le 25 juillet, sans avoir accompli aucun progrès. L'abjuration d'Henri IV leur ôtait toute raison d'être.

Au cours de cette période, les états n'ont pas réussi à devenir un rouage régulier du gouvernement royal. Les rois continuent à ne solliciter leur intervention qu'aux périodes de crise et de désordre.

1614

Sous la régence de Marie de Médicis, le 14 octobre 1614, les états sont convoqués au couvent des Augustins, à Paris. 464 députés sont présents: 140 pour le clergé; 132 pour la noblesse et 192 du tiers état. Une lutte des classes caractérisa cette assemblée. Les deux ordres laïques en sont venus presque au point d'une rupture. Pendant deux mois, des discussions de classe absorbent les députés. Le tiers combat pour l'égalité, abandonnant le thème de la liberté. Le 23 février, les « cahiers de remontrance » sont présentés au roi. Le lendemain, 24, les délégués s'aperçoivent que leur salle de réunion, aux Augustins, a été déménagée. Pendant un mois, attendant la

promulgation de l'ordonnance destinée à donner satisfaction à leurs vœux, ils battent le pavé du cloître des Grands-Augustins, devant la porte fermée, et ils s'entassent dans l'antichambre de Miron.

Le 24 mars, ces délégués se dispersent après un pitoyable échec et une session sans résultat.

1789

La période électorale débute le 5 juillet 1788. Un arrêt du Conseil du roi « ordonna de rechercher les précédents anciens ». Les mémoires soumis par les villes remplissent dix registres conservés aux Archives nationales.

Après de longues discussions publiques, le Conseil du roi ordonne le 27 décembre 1788 que « le nombre des députés du tiers sera égal à celui des deux autres ordres réunis ».

Les élections se firent à haute voix et à deux degrés. Cent votants du premier degré (citoyens âgés de 25 ans et payant six livres d'impôt) nommèrent un électeur. L'assemblée des électeurs élit les députés et rédige les cahiers.

Les députés sont présentés au roi le 3 mai à Versailles. Les ordres sont introduits successivement. Un incident pendant la fête religieuse du 4 mai permit à Sieyès de dire: « Trois ordres, non, trois nations. »

Du 6 mai au 10 juin, les délégués de chaque ordre siègent sans délibérer. Le clergé et la noblesse ne veulent pas se grouper avec le tiers état et refusent la procédure du vote par tête.

Le 10 juin 1789, Sieyès, député de Paris, propose de « couper le câble ». Il rejette la conciliation et il somme les deux autres ordres d'avoir à se rendre dans la salle commune pour « procéder à la vérification des pouvoirs », « l'appel des bailliages commence dans une heure ». Des membres du clergé désertent leur ordre et obéissent à la sommation. Renforcie des transfuges ecclésiastiques, l'assemblée du tiers prit le nom nouveau d'Assemblée nationale par 491 voix contre 90. Le câble est coupé. Les états généraux sont

remplacés par l'Assemblée nationale. Sur la vague du mécontentement, la France s'embarque sur le « vaisseau de la Révolution ».

Cette histoire hautement instructive permettra de dégager l'importance et la signification de l'institution qu'on peut appeler états généraux. Qu'on s'abstienne pour le moment de tirer des conclusions hâtives car ce sens et cette portée ne peuvent être bien compris en termes modernes qu'une fois bien situés dans la perspectives des institutions politiques du temps. Nous y reviendrons. De même ne concluons pas trop vite de la conclusion que les états généraux ont mené à la Révolution. Il faudra auparavant voir si la Révolution n'a pas été plutôt le fruit de la faillite des états généraux.

Bibliographie

- Les Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, 1882, t. IV, étude de MM. Callery et Luchaire.
- Les Cabochiens et l'ordonnance de 1413, par A. Coville.
- Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens, t. I, Luchaire.
- Histoire des états généraux, par G. Picot.
- Les Annales de la Faculté des lettres de Paris, 1892, M. Froidevaux.
- Assemblées sous Philippe le Bel, par G. Picot, dans la Collection des Documents inédits.
- Les Recherches sur les premiers états généraux et les assemblées représentatives pendant la première moitié du XIV^e siècle, par M. H. Hervieu en 1879.
- La Bibl. de l'Ecole des Chartes de 1890.
- Les états généraux sous Charles VII, M. de Beaucourt et A. Thomas.
- Les Théories sur le pouvoir en France pendant les guerres de religion, 1891.
- Les Elections et les Cahiers de Paris en 1789.



Le problème fiscal à l'heure actuelle

Nous avons déjà étudié les origines constitutionnelles, politiques et financières du problème fiscal. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Le problème se pose-t-il toujours ?

Sur le plan constitutionnel

Théoriquement, la Confédération canadienne, en donnant aux francophones une province et un gouvernement, devait faciliter l'épanouissement des deux nations... Le Québec, par le truchement de son gouvernement et, dans des limites très précises, pouvait quand même influencer directement son évolution et, jusqu'à un certain point (assez avancé) prendre en main son destin... Toujours THEO-RIQUEMENT.

Cette théorie, pour se réaliser, doit cependant s'appuyer sur une réalité économique et financière qui, en définitive, détermine la véritable dimension de la liberté laissée au Québec de se développer comme il l'entend. Et c'est justement là qu'on trouve le fondement du problème fiscal actuel.

Pour jouer pleinement son rôle, le gouvernement québécois a besoin de ressources et, de ce fait, devient un concurrent d'un autre gouvernement qui, lui aussi, pour faire face aux responsabilités qui lui sont fixées par le British North America Act (et aux autres qu'il s'est appropriées par la force) doit aussi imposer les contribuables canadiens (y compris ceux du Québec).

En d'autres mots, deux gouvernements se font concurrence pour percevoir à la même source, les revenus dont ils ont besoin.

On peut facilement imaginer les conséquences d'un tel tiraillement... surtout lorsque la Constitution qui devrait trancher les litiges

est vieille de 100 ans et n'a évidemment pas prévu toutes les nuances que nécessitent les interventions accrues de l'Etat dans la vie de tous les citoyens.

On aurait tort d'imaginer que ces conflits entre gouvernements d'un même pays sont l'apanage exclusif du Canada. Tous les pays du monde qui connaissent ces formes de gouvernement (national ou fédéral, régional ou provincial, municipal ou communal) doivent faire face, un jour ou l'autre, à des conflits de juridiction et à des luttes pour occuper divers champs de taxation.

Ces problèmes se règlent généralement par un transfert ou bien des responsabilités ou bien des sources de revenus... Le problème se situe alors uniquement au niveau politique et n'entraîne pas toujours de très graves conséquences.

Il en va tout autrement lorsque le conflit prend naissance entre deux gouvernements qui représentent des groupes nationaux différents.

Complexité du cas canadien

Ainsi dans le cas du Canada, il peut exister des conflits du genre décrit plus haut entre le gouvernement central et n'importe quel gouvernement provincial. Le cas du Québec mis à part, ces conflits peuvent justement se régler au moyen de transferts. Imaginons par exemple un conflit entre Ottawa et les provinces anglaises au sujet du financement de l'éducation. Qu'ont alors à perdre les provinces anglaises en laissant Ottawa financer en partie leurs universités? Certes, des inconvénients graves peuvent en découler: mauvaise répartition des revenus, erreur d'appréciation des besoins, mauvaise adaptation aux problèmes locaux etc... En somme tous les désavantages qui résultent habituellement d'un trop grand éloignement du centre de décision par rapport au milieu concerné.

Des inconvénients graves, mais qui constituent des problèmes d'ordre politique ou social ne **METTANT PAS EN DANGER LA NATURE MEME DU PEUPLE AU SEIN DUQUEL S'ECHAN-**
GENT LES RESPONSABILITES OU LES REVENUS.

Lorsque, cependant, ces transferts s'effectuent entre deux nations différentes, il en résulte INEVITABLEMENT que la plus faible y perd un peu de sa liberté et devient graduellement tributaire de la plus forte. En un mot, en cédant à une nation étrangère le pouvoir d'organiser sa vie nationale, un peuple s'aliène irrémédiablement... ET DANS DES CONFLITS DE CETTE SORTE, C'EST TOUJOURS LE PLUS FORT QUI L'EMPORTE.

Il vaut donc mieux écarter tout de suite la possibilité que, par grandeur d'âme, par générosité ou par amitié, un gouvernement fort cède ses droits, ses pouvoirs et ses revenus à un plus faible.

L'histoire du Québec des dernières années en est la preuve. Ottawa s'est fait ARRACHER des pouvoirs et des revenus PARCE QUE LE QUEBEC ETAIT EN POSITION DE LANCER DES ULTIMATUMS, DE MENACER, DE PARLER D'INDEPENDANCE. Et c'est seulement après que, derrière le Québec, d'autres provinces anglaises ont voulu résister à Ottawa. Elles étaient fortes de la force du Québec.

Situation du Québec

On aurait tort pourtant de croire que la force actuelle du Québec pourra faire reculer indéfiniment le pouvoir fédéral. Un point de saturation sera rapidement atteint au delà duquel Ottawa refusera de passer; on fera appel à la sacro-sainte bonne entente, on exploitera les fidélités partisans des dirigeants québécois et il s'en trouvera pour se réjouir d'avoir quand même obtenu le tiers de ce qui nous revient... !

A moins qu'on atteigne un point d'éclatement qui mette fin au système actuel...

Quoi qu'il en soit, lorsqu'on analyse les implications nationales du problème fiscal, on se rend compte que tout malentendu, toute imprécision, toute bataille constitue une perte de temps et d'énergie et, en définitive, un amoindrissement de notre identité nationale.

— En nous référant aux articles 91 et 92 du British North America Act et aux deux principales thèses relatives au partage des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux, quelle

devrait être l'esprit qui présiderait à un éventuel ajustement de la Constitution ?

- Pouvons-nous envisager que continue la lutte actuelle entre Québec et Ottawa sur la question du problème fiscal ?
- Le Québec pourrait-il, pour simplifier les choses, céder à Ottawa une partie de ses responsabilités politiques, sociales et économiques ?
- Si on envisageait de partager les ressources en impôts directs et impôts indirects, lesquels devrait-on consentir à Ottawa ?
- Quelle sorte d'impôt a l'influence prépondérante sur la vie d'un individu et d'un peuple, l'impôt direct ou l'impôt indirect ?
- Peut-on imaginer que le Canada anglais accepte de donner l'exclusivité de l'impôt direct au Québec ?
- Au risque de plonger le Canada dans une crise mortelle, doit-on quand même livrer une bataille pour obtenir au moins l'exclusivité de l'impôt direct ?
- Ou devons-nous pour sauver la Confédération accepter de céder à des étrangers le droit de diriger notre vie nationale ?



Nos attitudes devant les programmes conjoints

Au cours des derniers mois, nous avons étudié la nature des programmes conjoints, leur aspect constitutionnel et leurs implications sociales et politiques.

La lecture des articles 91 et 92 du British North America Act nous a permis de mesurer le degré d'avancement de la centralisation fédérale actuelle et un inventaire sommaire des divers programmes conjoints nous a permis d'en saisir les conséquences sociales sur notre vie nationale.

En terminant cette étude, il importe maintenant de nous interroger sur les attitudes à prendre en face de cette question.

- En annonçant que le fédéral remettait au Québec 29 plans conjoints le premier ministre a-t-il du même coup réglé définitivement le problème ?
- Quel devrait être l'objectif du Québec en cette matière ?
- Pourquoi ?
- Les 29 plans conjoints qui ont été rétrocédés au Québec portaient sur des programmes qui étaient administrés par les provinces, sous le contrôle et la surveillance du fédéral. On n'a pas touché aux plans qui relèvent exclusivement du fédéral et qui sont DE TOUTE EVIDENCE, de juridiction exclusivement provinciale, comme l'assurance-chômage, les allocations familiales, les pensions de vieillesse. Le Québec doit-il insister pour obtenir le contrôle absolu et exclusif de ces plans qui sont totalement du ressort de la politique sociale ?

- Le règlement des 29 plans conjoints est partiel parce qu'il ne porte que sur des plans déjà administrés par le Québec, sous contrôle du fédéral. Or, malgré la fin de ces plans conjoints, le **CONTROLE FEDERAL DEMEURE**. Tout ce que le Québec y gagne, c'est de pouvoir prélever directement les impôts nécessaires, sans plus avoir à obtenir de subvention du pouvoir central. Est-ce normal pour un gouvernement représentant une nation authentique, de devoir se soumettre à un gouvernement étranger dans l'application de ses politiques sociales ?
- Cet arrangement est temporaire et c'est en 1970 que devra être prise une position définitive. Or, **L'ARRANGEMENT ACTUEL NE COMPORTE AUCUNE PROMESSE AU QUEBEC QU'A LA FIN DE LA PRESENTE PERIODE DE TRANSITION LE GOUVERNEMENT FEDERAL ACCEPTERA VRAIMENT DE DEGAGER LE QUEBEC DES CONTROLES FEDERAUX**. Promesse ou pas, ce dégagement définitif du pouvoir fédéral d'un secteur qui lui est étranger ne pourrait-il pas devenir un objectif précis pour le Québec ?

En définitive, il s'agit pour tout groupement se préoccupant de vie nationale et désireux d'entreprendre une véritable action de se déterminer des objectifs précis à partir de certaines études, comme dans le cas présent, les plans conjoints.

- Quels devraient donc être nos objectifs ?

IL FAUT AU QUÉBEC LE CONTRÔLE COMPLET DE SA LÉGISLATION DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE AU PLUS TARD D'ICI LA FIN DES PRÉSENTS ACCORDS FISCAUX ENTRE LE FÉDÉRAL ET LES PROVINCES, SOIT d'ici 1967.

IL FAUT OBTENIR DU FÉDÉRAL L'ASSURANCE QU'IL RENONCERA À TOUT CONTRÔLE SUR LES PLANS QUI SERONT REMIS AU QUÉBEC.

IL FAUT, EN DÉFINITIVE, OBTENIR QUE LE FÉDÉRAL REMETTE AU QUÉBEC TOUS LES PLANS CONJOINTS.

IL FAUT ABSOLUMENT FAIRE ACCEPTER AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL SINON LE REcul ET LA REMISE À

TOUTES LES PROVINCES DU SOIN D'EXERCER LEUR PROPRE RESPONSABILITÉ, AU MOINS L'ARRÊT DÉFINITIF DE TOUTE CENTRALISATION PLUS POUSSÉE... TANT QUE LA CONSTITUTION ACTUELLE N'AURA PAS ÉTÉ REVISÉE AFIN DE DONNER AU QUÉBEC UN VÉRITABLE STATUT D'ÉTAT ASSOCIÉ.



Le fonctionnement de la Caisse de dépôt et placement

L'article 18 de la Charte de la Caisse stipule que:

« La Caisse reçoit en dépôt toutes les sommes dont une loi prévoit tel dépôt ».

- Peut-on en conclure que la Caisse recevra en dépôt toutes les ressources investissables du gouvernement, ainsi que nous l'avions décrit dans notre première étude (Commission des Autoroutes, Hydro-Québec, Accidents du Travail etc...) ?
- L'article 18 nous donne-t-il l'assurance que tous les fonds investissables du gouvernement seront réunis puis utilisés avec coordination comme un instrument économique de premier plan ?
- Pour l'instant, le demi-milliard que l'Etat doit investir est morcelé en plusieurs fonds administrés indépendamment les uns des autres, sans aucun rapport avec les grandes politiques économiques de l'Etat. La charte de la Caisse de dépôt et placement est-elle assez exacte sur ce point pour assurer que cette situation sera corrigée ?
- A notre connaissance, le gouvernement n'a jamais fait connaître son intention de modifier la loi de l'Hydro-Québec, de la Commission des autoroutes, de la Commission des accidents du travail et des autres institutions qui accumulent des fonds investissables, afin de les forcer à placer leurs capitaux dans la Caisse de dépôt et placement. Sommes-nous alors justifiés de nous inquiéter ?
- Au sens strict, on peut conclure de la lecture de cet article 18 que, non seulement, la Caisse recevra en dépôt toutes les sommes

dont une loi prévoit tel dépôt, mais aussi qu'elle NE recevra en dépôt que ces sommes... Est-ce à dire qu'à défaut de modifier les lois énumérées plus haut, il sera impossible de centraliser les ressources investissables de l'Etat dans la Caisse ?

Son utilité

Les articles 21 à 33 de la charte de la Caisse de dépôt et placement traitent de la question des investissements ou placements de ces capitaux. D'une façon générale, on peut y lire que:

(art. 21) : « La caisse peut acquérir et détenir SANS RESTRICTION,

des obligations émises par la province, ou garanties par elle;

des obligations... du gouvernement du Canada (aux mêmes conditions);

des obligations... (de tout autre gouvernement ou de la Banque internationale de reconstruction et de développement). »

(art. 23): des obligations de municipalités ou corporations scolaires

A CERTAINES CONDITIONS;

(art. 24) : des obligations d'une compagnie SI

a) elles sont pleinement garanties par hypothèque, etc...
OU

b) elles sont pleinement garanties par privilège sur outillage, etc...

c) si la compagnie a, pendant chacune des cinq années précédentes, versé un dividende, etc...

si elle a obtenu sur ces actions ordinaires un rendement de...

(art. 25) : La Caisse peut, *sans restriction*, acquérir et détenir des créances garanties par hypothèques... SI LE PAIEMENT DU PRINCIPAL ET DES INTERETS EST ASSURE

PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA OU DE LA PROVINCE.

Dans les autres cas, RESTRICTIONS.

(art. 29) : ... elle ne peut détenir plus de 30% des actions ordinaires... d'une même compagnie...

... elle ne peut investir en actions ordinaires plus de 30% de son actif total...

Les autres articles de ce chapitre précisent toutes les limites auxquelles la Caisse est soumise dans son programme d'investissement; et l'article 31 énumère les restrictions relatives à toute autre forme d'investissement non prévue dans la loi.

Les insuffisances

Nulle part, cependant, on ne lit que la Caisse devra jouer le rôle du syndicat d'émission des titres du Québec, comme la Banque du Canada l'a joué pour le gouvernement fédéral...

Nulle part non plus on ne lit que la Caisse devra donner naissance à une sorte d'agence de financement municipal...

Nulle part on ne lit que la CAISSE pourra affecter une partie de son actif pour le lancement de nouvelles entreprises...

- Les dispositions de la loi que nous avons citées nous permettent-elles de croire que toutes les précautions sont prises pour assurer la sécurité des fonds publics confiés à l'Etat ?
- Si la sécurité semble assez assurée, le législateur a-t-il suffisamment insisté sur la nécessité de se départir de cette mentalité du bas de laine qui ne se soucie que de protéger son avoir sans prendre aucun risque ?
- A-t-on l'assurance que la Caisse, QUI NE RECEVRA PAS EN DEPOT TOUS LES FONDS INVESTISSABLES DE L'ETAT, pourra au moins, avec ceux dont elle disposera, jouer pleinement son rôle comme la plus importante institution financière du Québec ?

- Devons-nous souhaiter que le gouvernement fasse connaître au plus tôt ses intentions quant au rôle qu'il entend faire jouer à la Caisse...
- En créant la Caisse, le gouvernement du Québec se donne une institution qui pourrait jouer ici un rôle semblable à celui de la Banque du Canada à Ottawa. Pour cela, il faudrait que le gouvernement manifeste son désir de coordonner l'utilisation de la Caisse avec l'orientation de ses politiques économiques, financières et sociales. Le texte de loi est étrangement muet et les déclarations officielles encore plus sur ce point... Pourquoi ?
- Quelle action devrions-nous amorcer pour inciter les dirigeants du Québec à donner à la Caisse sa véritable dimension et la liberté nécessaire pour aller de l'avant tout en sauvegardant le bien public ?



Nos annonceurs participent à la vie de la revue... Nos lecteurs sont tous intéressés à leur succès... Ils les consultent d'abord...

RÉPERTOIRE DES RUBRIQUES

Architectes	Magasin à rayons
Assurances	Notaires
Avocats	Opticien
Bijoutiers	Optométristes
Biscuits et gâteaux	Papeterie
Blanchisserie	Pharmaciens
Caisses Populaires	Photographie
Collèges	Placements
Comptables	Pompes à eau
Distilleries	Produits alimentaires
Evaluation	Quincaillerie
Hôtels villégiature	Soudure
Librairie	Tapis
Machinerie	Tondeuses

NOS ANNONCEURS

RÉPERTOIRE DES NOMS

Angers, Adrien	Lemieux, Paul-M.
Brochu, Téléspore	Lemieux, Robert
Caisse Populaire d'Hochelaga	Les Minoteries Phénix
Caisses Populaires (Union régionale de Montréal)	Manoir Saint-Castin
Chevrier, Normand	Marchand, Sarto
Club Fleur-de-Lys	Mathieu, Dollard
Collège Valéry	Meunier, John
Convoyeurs et machineries Victory	Michon, pharmacien
Distilleries Melchers Ltée	Montréal Oxygen Inc.
Dorais, Jean-Louis	Morin, Rosaire
Drolet Inc., F. X.	Palange, Ernest
Dubé, Oscar & Cie Inc.	Paradis & Messier
DuMesnil, Mario	Parisian Laundry Co. Inc.
Dupuis & Frères Ltée	Pilon, librairie
Etco Photo Color Ltée	Pomponnette Inc.
Galarneau, Desmarais et Associés	Robert, Paul-Emile
Grégoire, J. R.	Robillard, Michel
Grenache Inc.	Rochette, Emilien
Groulx & Cadieux	Rodrigue, Lionel
Jetté, J.-W.	Roy, Edouard
La Familiale	Séguin, Paul-Emile
Lafrenière	Service d'Estimations enrg.
Lanthier	Sonarex
La Rue, André	Stadium Ltée
La Sauvegarde	Stuart
La Solidarité	Therrien, F.-E.
Lauzier, papetier	Viau (Lucien) et associés, c. a.
Lebeau Ltée, G.	Voyages Bel-Air
	Wilson & Frères

ARCHITECTES

Les Architectes Lemieux

Ludger Lemieux (fondateur)

ROBERT LEMIEUX

B.A., A.D.E.A., A.A.P.Q., M.R.A.I.C.

210, boul. Duhamel,
Pincourt, Cté Vaudreuil.

Place d'Estrie,
Bedford (Missisquoi)

Tél. : 453-6283
et CH. 8-3353

PAUL-M. LEMIEUX, architecte

Diplômé à l'Ecole
des Beaux-Arts de Paris,
B.A., M.R.A.I.C., A.A.P.Q., O.A.A.,
D.P.L.G.F., S.A.D.G.F.

Bureau : 1869 ouest,
boul. Dorchester, Montréal
WE. 7-1081

Domicile : 155, 17e Ave,
Lachine 637-1081

ASSURANCES

LA SOLIDARITÉ

Compagnie d'assurance sur la vie

925, chemin Saint-Louis,
Québec

vous dit :

Qui sème chez soi . . .

récolte pour soi

Président
ALBERT BOULET

Directeur général
CHARLES POIRIER

Bureaux à :

Beauceville, Sherbrooke, Amos, Ste-Thérèse-de-Blainville,
Montréal, Sorel, Rimouski, Rivière-du-Loup,
Roberval, Chicoutimi.

Adrien Angers et Fils Inc.

Assurances générales

5847 est, rue Sherbrooke
Tél.: 255-7795

ROSAIRE MORIN, C.L.U.

LA SAUVEGARDE — 288-9106

$$C + E \frac{i}{3} + E \frac{d}{2} + A^2 = F$$

ANDRÉ LA RUE, C.C.S.
Courtier en assurances

3450 est, rue Jean-Talon
Montréal 38 — RA. 2-1627

P.-É. ROBERT, c.l.u.

Assureur-vie agréé

Gérant : "LA LAURENTIENNE"

822 est, rue Sherbrooke,
Montréal 527-1378

HOMMAGES DE

La Sauvegarde

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Siège social : Montréal

Pour vos assurances
LAFRENIÈRE & LANTHIER
671-1953

AVOCATS

THERRIEN, F.-E., avocat
Ch. 400

33 ouest, rue St-Jacques, Mtl
VI. 2-9768

DORAIS, Jean-Louis
AVOCAT

57 ouest, rue St-Jacques
VI. 5-1336

Mario Du Mesnil
AVOCAT

107, Ouest, rue St-Jacques,
Montréal
842-8741

482, rue Victoria, Saint-Lambert
OR. 1-9295

BIJOUTERIE

POMPONNETTE INC.
J. BRASSARD, prés.

• 256 est, rue Ste-Catherine, Mtl.

BISCUITS ET GÂTEAUX

Pour la collation

Savourez

LA CROQUETTE



BISCUITS — GÂTEAUX — TARTES

BLANCHISSAGE

WE. 5-6316

Parisian Laundry Co. Inc.

J. M. Valade, Président
Buanderie et nettoyage
de qualité supérieure

3550, rue St-Antoine, Montréal

CAISSES POPULAIRES

**La Caisse Populaire
d'HOCHELAGA**

Coopérative d'Épargne et de Crédit

Paul Lacaille, gérant

HEURES D'AFFAIRES :

Du lundi au vendredi, de 10 h. a.m.
à 3 h. p.m.

Le soir, lundi, jeudi, vendredi, de
7 à 8 h. p.m.

3570, RUE ADAM,

Montréal 4, P.Q.

527-4193

COLLÈGE

COLLÈGE VALÉRY

José Leroux, directeur,
B.A., B.Ph., L.S.P., L.L.B.
COURS DU JOUR ET DU SOIR

3565, rue Papineau,
LA. 2-4411

Montréal

CLUB FLEUR-DE-LYS DE MONTRÉAL

Cercle mixte et sans attache politique d'information nationaliste
Casier Postal 31 **Montréal 19**

COMPTABLES

GALARNEAU, DESMARAIS,
ET ASSOCIÉS

COMPTABLES AGRÉÉS

237 ouest, Boul. St-Joseph, Montréal
Tél. : 274-2534 *

Lucien VIAU et associés

CHAS. DESROCHES, C.A.
210 ouest, Boul. Crémazie

Comptables Agréés

FERNAND RHEAULT, C.A.
DU. 8-9251

ÉVALUATIONS

LE SERVICE DES ESTIMATIONS ENRG.

ROGER GAMACHE, prop.

Service de 24 heures dans la région de Montréal — Bas prix
Travaux exécutés par une équipe experte en évaluation.

5180, De Repentigny, Montréal

Bureau : 259-5565

Résidence : 254-4179

Nous parcourons "La Belle Province"

SONAREX Ltée

Société Nationale de Recherches, d'Expertise, d'évaluation
et de Planification

915 ouest, rue Saint-Cyrille, suite 107, Québec (6)

Tél.: Québec: 418, 681-8151 — Montréal: 514, 731-3359

MARIUS DIAMENT

LIBRAIRIE

LIBRAIRIE PILON INC.

Fournitures de bureau

HÔTELLERIE

MANOIR SAINT-CASTIN

Lac Beauport

Québec

MACHINERIE**Convoyeurs et Machines
Victory Inc.****Dollard Mathieu, président**
Machinerie générale - Manufacturiers
de Convoyeurs à rouleaux à cour-
roie, et à chaînes - Monte-charge.
250, rue Rose de Lima, Montréal
933-1138**F.-X. DROLET INC.**

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Atelier de Mécanique — Forge — Fonderie
Modelage — Soudure
Matériaux d'aqueduc et Bornes-Fontaines

245, rue du Pont,

Québec 2

MAGASINS À RAYONS**Dupuis & Frères****NOTAIRES**Yvon Groulx, L.P.H., LL.L.
Gilles Cadieux, LL.L.**GROULX & CADIEUX**
NOTAIRES4416, boul. Pie IX, Montréal
Tél. : 254-9435**ROBILLARD, Michel**
NOTAIRE934 est, rue Ste-Catherine
849-9663**SÉGUIN, Paul-Émile**
NOTAIRE6726, rue St-Hubert
CR. 1-8739**OPTICIEN**

Prescriptions d'oculistes VI 5-2673

Lentilles cornéennes FE 4-5832

NORMAND CHEVRIER

327, rue Chevrier Montréal

Encouragez nos annonceurs

OPTOMÉTRIE

CR. 1-6093

ERNEST PALANGE, O.D.
OPTOMÉTRISTE

• 441 est, rue Bélanger, Montréal

PAPETERIE

THOMAS LANGLOIS

Président

Papeterie Lauzier Limitée
9550 Boul. Ray Lawson
Ville d'Anjou, Montréal 5.

352-9940

PHARMACIE

PHARMACIE MICHON

1361 est, rue Mont-Royal, Montréal
LA. 1-3659

• Roland Michon, pharmacien

PHOTOGRAPHIE

Roméo Côté, président

ETCO PHOTO COLOR Ltée

Développement
Impression et duplicata des films
en couleurs
Anscochrome - Ektachrome
Ferraniacolor - Kodacolor

Pour qualité et satisfaction garanties, insistez toujours pour notre service auprès de votre marchand.

2345, rue Lapierre, LaSalle, P.Q.
Tél. : 366-2870

PLACEMENTS

RAYMOND CAMUS Inc.

Courtier en valeurs mobilières

4 (est), rue Notre-Dame
Montréal, Tél.: 868-1857

Succursale:
284, rue Radisson
Trois-Rivières 378-2044

Nous finançons les industries

Encouragez nos annonceurs

PLACEMENTS

Pour l'achat d'obligations consultez

Oscar Dubé & Cie Inc.

925, Chemin St-Louis,
Québec, 527-2518

Albert Boulet
527-8222

LIONEL RODRIGUE

Durocher, Rodrigue & Cie Ltée

Édifice de la Société des Artisans
VALEURS DE PLACEMENT

Suite 207 - 333 est, rue Craig
Montréal - 18 861-8297

Domicile : DU. 7-5720

POMPES À EAU

Pour Achat ou Réparation
de toutes les marques de
POMPES ET FILTRES
40 ans d'expérience à votre service
JOHN MEUNIER
12047, Laurentien Tél.: 334-7230

PRODUITS ALIMENTAIRES

Crème glacée

Beurres sucrés

GRENACHE

Roch Grenache, président

9500 boul. Parkway, Montréal

Tél.: 352-3630

QUINCAILLERIE

EDOUARD ROY & FILS LTÉE

Quincaillerie en gros
exclusivement

4115 est, rue Ontario, Montréal 4
Tél.: LA. 4-7541

Hommage aux collaborateurs de **L'ACTION NATIONALE**

J. R. GREGOIRE

QUINCAILLERIE

LA. 4-1167

3605 est, rue Ontario, Montréal

SOUDURE

G.-E. HOUDE, président

MONTREAL OXYGEN INC.

4890, 5e avenue - Rosemont

LA. 4-6957

TAPIS

ÉMILIE ROCHETTE & FILS

Les spécialistes du tapis à Québec

Téléphone 2-5235

550 est, rue St-Vallier, Québec 2

TONDEUSES

Téléphone : 695-5500

T. BROCHU

Spécialiste en équipement pour terrains de golf.

Distributeur de la Tondeuse "RANSOMES"

151, rue Cartier Pointe-Claire

NON CLASSÉES



G. LEBEAU LTÉE.

Rembourreur d'autos, Housses, Vitres, Capotes d'autos

CR. 4-3503

5940, rue Papineau, Mtl.

6270, Upper Lachine

1690, boul. Labelle, Chomedey

ÉTABLI EN 1870

Wilson Frères Enrg.

2537 est, rue Notre-Dame Montréal

Charlebois Frères, Props.

BOIS - CHARBON

HUILE À CHAUFFAGE

La joie de vivre

commence avec **JETTÉ**

... parce qu'une installation de chauffage-plomberie réalisée par Jetté est une assurance de confort pour toute une vie!

Jetté profite de 40 ans d'expérience dans le domaine du chauffage et de la plomberie... ou plutôt ce sont les clients qui en profitent.

J. W. JETTÉ Ltée

"Où l'intégrité, l'expérience, l'efficacité sont de traditionnelles qualités"

849-4107

360 est, rue Rachel, Montréal

VOYAGES — 1966

- I - VACANCES DE PAQUES A LA GUADELOUPE ET MARTINIQUE DU 1er au 11 AVRIL, EN AVION, \$480.00
- II - PAQUES EN TERRE-SAINT: 21 JRS (MGR R. MARIEN), \$998.00
- III - EUROPE: 13 PAYS, 64 JRS (COMPRIS ESPAGNE ET PORTUGAL), BATEAU OU AVION (23-30 JUIN), 9e TOUR, \$1298.00
- IV - MOYEN-ORIENT: 21 JRS, EN JUILLET (M. L'ABBE A. LAMOUREUX)
- V - EUROPE ET MOYEN-ORIENT COMBINES, 64 JRS, \$1586.00

RENSEIGNEMENTS :

VOYAGES BEL-AIR: 2155 DE LA MONTAGNE, MONTREAL,
VOYAGES BEL-AIR: 34, COTE DE LA FABRIQUE, QUEBEC,
M. G. BELLEFLEUR, 3973 MENTANA, MONTREAL,

844-8817
529-3749
523-2583

LES DISQUES BOURASSA

- Quatre disques long jeu 12" dans une boîte de luxe.
 - Commentaires de M. le Chan. Groulx.
 - Un discours politique et une conférence-mémoire de Bourassa.
 - Un album en héligravure 12" x 12",
10 photos,
6 manuscrits.
-

\$25.00

L'ACTION NATIONALE

**C.P. 189 Station N
Montréal**



**Les farines
propres au Québec
sont signées
PHÉNIX!
Les bons boulangers
s'en servent!
Demandez au
vôtre s'il les
utilise dans
ses produits!**



LES MINOTERIES PHÉNIX LIMITÉE
310 Avenue Victoria, Montréal 6
**LE SEUL ET UNIQUE
MOULIN CANADIEN FRANÇAIS**

La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins est formée de dix Unions régionales qui groupent 1,300 Caisses populaires avec 1,700,000 membres.

L'Union régionale de Montréal avec ses 331 caisses affiliées fait partie de la Fédération de Québec.

**Nos Caisses affiliées
affichent ces
armoiries :**



PM
Paradis **MESSIER** CIE
LTEE

7410, 19e Avenue, Ville Saint-Michel, Montréal 38

VENTE et LOCATION
D'AMEUBLEMENT
pour

INSTITUTIONS — HÔPITAUX — BUREAUX
SALLES — MAISONS D'ENSEIGNEMENT, etc.

Renseignements sur demande

Téléphone : 721-4957

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAL : Qu'espérons-nous ? De quoi désespérons-nous ?	525
Marcel de GRANDPRÉ : Les institutions indépendantes et le Rapport Parent	537
Mathieu GIRARD : Le problème canadien dans sa dimension historique	548
Jacques SAINT-YVES : Gros-Jean et... Grosse-Jeanne	561
Paul-Emile LAPALME : Récupération des rebuts, fabrication de compost et épuration des eaux	568
François-Albert ANGERS: Ecrits 1964-1965 sur le problème canadien-français — IV	577
Claude LARIVIÈRE : La continuité entre les générations	590
Odina BOUTET : Logique française et régime confédératif canadien	594
Claude TURCOTTE : Légende de vieil âge	603
André VANASSE : La notion de l'étranger dans la littérature canadienne-française — IV	606
Maximilien LAROCHE : Littérature du Québec et d'Haïti — IV	612
André MAJOR : Les mémoires d'un jeune Canoque — IV	622
xxx : Les états généraux en France de Charles V à la Révo- lution	622
xxx : Le problème fiscal à l'heure actuelle	640
xxx : Nos attitudes devant les programmes conjoints	644
xxx : Le fonctionnement de la Caisse de dépôt et placement	647

Si vous voulez
des épargnes sans avarice
des affaires sans affairisme
de l'utilitarisme sans égoïsme
devenez sociétaires de

LA FAMILIALE

Coopérative de Consommation



Lt. Col. Sarto MARCHAND,

E.D., A.D.

président de

**CONSEIL D'EXPANSION
ECONOMIQUE INC.**

**LA FONDATION
MELCHERS LTEE**

**LES DISTILLERIES
MELCHERS LTEE**

● Une économie canadienne-française forte, solidaire et dynamique est nécessaire au progrès de l'économie canadienne... La solidarité économique est une voie d'épanouissement, non pas un repli sur nous-mêmes.

Hommage de
LES DISTILLERIES MELCHERS LIMITÉE

Les seules distilleries canadiennes-françaises au pays.

Au service du Québec depuis 1898